LA

# MYSTIFICATION FATALE

OU ÉLUCIDATION

## D'UNE PAGE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

ŒUVRE POSTHUME

DE

**CYRIAQUE LAMPRYLLOS**

PUBLIÉE PAR LA SŒUR DE L'AUTEUR SOUS LA DIRECTION DE

**LÉANDRE D'ANDRÉ**

---

ATHÈNES

IMPRIMERIE ANDRÉ COROMILAS

1883


ΠΑΝΕΠΙΣΤΗΜΙΟ ΚΡΗΤΗΣ

A

LA MÉMOIRE

DE

MON FRÈRE BIEN-AIMÉ

HÉLÈNE LAMPRYLLOU


ΠΑΝΕΠΙΣΤΗΜΙΟ ΚΡΗΤΗΣ

# AU LECTEUR

---

La Mystification Fatale étant une œuvre posthume et n'ayant partant plus à craindre de blesser la modestie, d'ailleurs si susceptible, de l'auteur, j'ai cru devoir en esquisser à grands traits la physionomie et suppléer ainsi à celle que tout écrivain imprime malgré lui sur son œuvre, comme un reflet de l'âme, et qui demeure peut-être encore la plus fidèle, puisque, comme on l'a dit : Le style c'est l'homme.

Cyriaque Lamprыllos était originaire de l'île de Cérigo (ancienne Cythère), il descendait d'une famille sacerdotale et, lors de sa naissance, son grand-père exerçait encore dans cette île les fonctions d'archiprêtre. Il naquit en 1810, c'est-à-dire à la veille de ce grand mouvement qui devait ébranler le vieil Orient et retentir dans le monde entier, de cette révolution, en un mot, qui, si connue sous le nom d'Insurrection Hellénique allait rendre à une partie des des-



cendants des Grecs le sol de la patrie, et l'idole qui fut toujours la plus chère à leurs ancêtres: La Liberté.

La suite des évènements que l'homme voit se développer dans son enfance exerce sur le reste de sa vie, et en particulier sur la genèse et le développement de ses idées, une influence décisive. C'est pour lui, comme une atmosphère intellectuelle dans laquelle il vit et se meut, c'est un horizon auquel se forme son regard, c'est pour son âme une trempe inaltérable. Sous ce rapport, Cyriaque Lampryllos fut on ne peut plus favorisé: il fut témoin d'un de ces prodiges historiques presque sans exemple dans l'histoire, il vit ses compatriotes se transformer d'esclaves en héros, il les vit se lever comme un seul homme *pro aris et focis*, il les vit jeter le trouble au sein d'un des grands États de l'Europe, lui résister, le vaincre en maintes rencontres malgré l'infériorité numérique de leurs forces, et venger ainsi une des calomnies que l'on lançait contre sa chère patrie[1].

Après avoir terminé son enseignement secondaire

[1] «Mais du moins aujourd'hui il faut rayer de l'acte d'accusation ce reproche de lâcheté qu'on adressait si gratuitement aux Grecs. Le mépris n'est plus permis là où se trouve tant d'amour de la liberté et de la patrie : quand on est perfide et corrompu, on n'est pas si brave. Les Grecs se sont refaits nation par leur valeur; la politique n'a pas voulu reconnaître leur légitimité ; ils en ont appelé à la gloire.» (Châteaubriand).



sur le théâtre des exploits de sa patrie renaissante, C. Lampryllos fut envoyé par sa famille en Italie, pour y apprendre le droit à l'université de Sienne, qui avait encore à cette époque des professeurs célèbres, derniers restes de sa splendeur passée. Il se rendit ensuite à Bucarest pour y exercer la profession d'avocat ; mais une année s'était à peine écoulée que se trouvant, par la mort de son père, à la tête d'une fortune indépendante, il rompit avec le barreau et se consacra entièrement à son pays dont il résolut de défendre l'histoire nationale et ecclésiastique qu'il devait venger des attaques et des calomnies de ses ennemis.

La période de l'histoire des Grecs qui a été et demeure encore l'objet des attaques les plus nombreuses et les plus violentes des Occidentaux est sans contredit la période du moyen âge. Que d'injures ne lit-on pas chez presque tous les auteurs contre ces Byzantins, que de mépris pour ce Bas-Empire ! Ce sont aussi les Byzantins que Lampryllos entreprit de venger, c'est l'histoire de leur dogme qu'il voulut rétablir conformément aux faits, c'est leur religion — qu'ils conservèrent et qui les conserva dans les jours ténébreux de la Captivité — c'est cette religion, dis-je, ce Christianisme éternel revêtu du costume grec qu'il défendit contre les agents patentés de n'importe quelle propagande.

Il débuta dans sa nouvelle carrière par la publi-



cation du Missionnaire ouvrage dane lequel il démasqua les visées et la tactique du prosélytisme qu'entretenaient alors, dans leurs écoles de Smyrne, les émissaires du protestantisme. La lutte fut vive et acharnée; mais la victoire fut enfin décisive et les protestants se virent réduits à abandonner le champ de bataille et à fermer leurs écoles. Il publia ensuite successivement : le Turban et la Tiare, Quelques remarques sur les fonctions de la Grèce et de Rome dans la Propagation du Christianisme, La Séparation des deux éléments chrétien et musulman; ouvrages tous inspirés du même esprit, animés du même souffle et pleins de la même érudition. Il commençait à peine la publication du présent ouvrage lorsque la mort le frappa d'une manière aussi inattendue que regrettable et sembla menacer un instant d'ensevelir sa dernière œuvre dans le même trépas. Mais sa sœur, dont il fut le soutien constant dans les jours difficiles des revers domestiques, et à laquelle l'unissaient, outre les liens du sang, une conformité parfaite de dons intellectuels et de qualités morales ; sa sœur, dis-je, a résolu, dans sa générosité, de faire publier cet ouvrage pour acquiescer à un désir qui était si cher à l'auteur et prolonger ainsi l'action de celui dont la perte a laissé dans sa vie un vide qui ne se comblera jamais.



Puisse ce livre être à la mémoire de Cyriaque Lampryllos un monument aussi durable que celui que dans sa munificence, sa vénérable sœur fait élever à son vocable dans l'asile de ces jeunes infortunés qui, ayant perdu l'appui indispensable et le soutien si doux d'un père et d'une mère, n'ont plus d'espoir qu'en la Providence et en ses nobles représentants ici-bas[1] !

[1] Je fais ici allusion à l'église que sa sœur fait élever dans l'enceinte de l'orphelinat Hadjicosta, et dont le titulaire sera saint Cyriaque patron de feu Lampryllos.




ΠΑΝΕΠΙΣΤΗΜΙΟ ΚΡΗΤΗΣ

LA

# MYSTIFICATION FATALE

OU ÉLUCIDATION

## D'UNE PAGE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

Un po' più di luce.

## PREMIÈRE PARTIE

### ORIGINE DE L'INSERTION DU FILIOQUE

---

### § I. — **Erreur du concile de Tolède qui croit se baser sur le symbole nicæeno-constantinopolitain.**

En l'an de grâce 589, se trouvait réuni dans la ville de Tolède en Espagne, un concile convoqué par le roi des Visigoths Récarède à peine converti avec ses sujets de l'arianisme à l'Orthodoxie. Ce fut le troisième de ceux qui ont été célébrés en cette ville.





Les actes de ce concile rapportent, entre autres choses, qu'on y a récité en entier le symbole de la foi qui avait été promulgué à Nicée et à Constantinople. Cependant on y voit, en ce qui regarde la procession du St-Esprit, l'addition des mots fameux *filioque*, sans qu'il y ait eu discussion préalable, pas même la moindre mention, sur la convenance de cette addition, mais comme si ces mots s'y fussent trouvés compris dès le moment de sa promulgation.

Le deuxième canon de ce concile contient les paroles suivantes: «Que le symbole du concile de Constantinople, c'est-à-dire des cent quatre-vingt-dix évêques, soit récité dans toutes les églises d'Espagne et de Galice (par Galice on entend ici la Gaule Narbonnaise), d'après la forme des églises *Orientales*, afin que, après avoir rendu témoignage à la vraie foi, le peuple soit plus pur pour participer au mystère du corps et du sang de Jésus-Christ.» L'anathème XI est lancé contre ceux qui professeraient une autre foi que celle décrétée dans les quatre premiers conciles œcuméniques, et l'anathème XXII contre ceux qui tenteraient de la dépraver, de la corrompre et de la changer. Néanmoins l'anathème III dit: «Quiconque ne croit pas au St-Esprit, ou qui ne croit pas qu'il procède du Père et du Fils, et qu'il leur est égal, qu'il soit anathème.» Ce qui est déjà altérer le symbole décrété à Constantinople. (*Labbe et Cossart, Sacrosanct. concil. tom. V pag.* 693—706.)



## § II. — L'insertion du Filioque dans les actes de ce Concile est-elle une falsification ultérieure?

D'où peut venir cette contradiction, et que doit-on en penser? Quelle autre chose si ce n'est de conclure que le texte de ce symbole, qui avait alors cours dans les Espagnes, se trouvait faussé, et que ces gens croyaient de bonne foi ne réciter ce symbole que dans son état original et primitif, tandis qu'il avait subi une notable altération. Zernicavius fait la remarque que, dans les anciennes éditions des conciles, dans celle de Cologne de 1530, et dans celle de Paris de 1535, on ne trouve point le *filioque*, et que dans celle de Madrid de 1543, où il se trouve, il est noté dans la marge comme interpolé. Tandis que, dans les éditions postérieures, celle appelée royale, en 1644, et celle de Paris, en 1671, il y est inséré. De cela, dit-il, on doit inférer que dans ces deux dernières éditions, comme dans celles qui les ont imitées dans la suite, on a commis une falsification.[1]

[1] Voir Zernicavius, tome I, pag. 315, et Ffulkes, *Christ. divis.* tome II. pag. 257—258. Bellarmin dans son traité De Christo, lib. II, cap. 21, et Mansi dans sa Nouvelle Collection, tom. IX, pag. 97—98, voyant cette grossière méprise, sont d'avis que ces éditions ont subi une dernière falsification.



Je crois qu'il faut penser tout le contraire, c'est-à-dire que les anciennes éditions, pour parer à cette fausseté historique, ont été falsifiées par la suppression du *filioque*, et que les modernes en l'y insérant de nouveau ont rétabli le texte primitif de ces actes. Voici les raisons de mon assertion. Comment peut-on admettre que le *filioque* ne se trouvât pas dans l'état primitif de ces actes lorsque l'*anathématisme* III dit : «Quiconque ne croit pas au St-Esprit, ou qui ne croit pas qu'il procède du Père et du Fils, ou ne dit pas qu'il est coéternel au Père et au Fils, et qu'il leur est égal, qu'il soit anathème?» En outre, je trouve que le même phénomène de la présence du *Filioque* se retrouve dans divers conciles de Tolède, qui ont suivi le troisième, aussi bien que dans d'autres conciles célébrés dans les Espagnes. Ainsi, il faudrait encore taxer de falsification les actes des conciles de Tolède IV, VI, VIII, XI, XII, XVI, XVII, sans compter ceux de Mérida. Ce qui est énorme et inacceptable.

En effet dans les actes du concile IV, assemblé en l'an 633, et composé des évêques de l'Espagne et de la Gaule Narbonnaise, tous pays occupés par des Goths et des Suèves, le canon premier dit, qu'il faut suivre la foi promulguée à Nicée et à Constantinople, et néanmoins le texte du symbole s'y trouve avec le *filioque* sans qu'il ait précédé aucune discussion, aucune considération sur la convenance de son insertion, mais comme une chose indiscutable et reçue. (*Labbe, tome VI, pag.* 1450.)



De même pour les actes du concile VI, assemblé en l'an 638, le canon premier, qui est une profession de foi calquée et amplifiée sur le patron du symbole officiel, comprend le *filioque*, sans aucune discussion ou considération préalable. (*Labbe, tome VI, pag.* 1490). De même pour les actes du concile VIII, en l'an 653, le roi Recesvinthe, qui le convoqua, dit, dans son discours d'ouverture, qu'il faut suivre, vénérer et aimer la foi catholique telle que la tradition apostolique l'a consignée, et que les saints conciles de Nicée et de Constantinople l'ont définie. Puis vient le canon premier, où le symbole est énoncé avec l'addition. (*Labbe, tome VII, pag.* 410—411). De même pour les actes du concile XI, en 675, dans le discours d'ouverture les Pères qui y sont assemblés déclarent, au commencement de leur profession de foi, suivre celle qui avait été promulguée à Nicée, Constantinople, Éphèse et Chalcédoine, puis dans l'exposition du dogme de la Trinité on y voit la double procession. (*Labbe, tome VII, pag.* 541.) De même pour le concile XII en l'an 681, dans le discours d'ouverture prononcé par le roi Ervigius, qui l'avait convoqué, il y proteste, comme de la part de l'Assemblée, de devoir suivre les décisions des quatre conciles œcuméniques ; puis vient le canon premier, qui énonce le symbole avec l'addition. Au concile XVI, en 693, le roi Egica récite le symbole avec le *filioque* sans avertissement préalable. (*Labbe, tome VI, pag.* 1327.) Au XVII concile,

en l'an 694, le même roi Egica dans son discours d'ouverture dit entre autres choses : « Id circo credentes et confitentes ea quae in omnibus sanctis conciliis sanctorumque patrum oraculis gloriosa professio protulit, symboli etiam seriem quae totius sanctae fidei continet sacramenta, oris nostri confessione proferimus. » Puis il se met à réciter le symbole avec le *filioque*, sans faire aucune mention de la nécessité de son insertion. De là il résulte qu'il le considérait comme faisant partie intégrante et originale de ce symbole. (*Labbe, tome VI, pag.* 1361.) Comment peut-on admettre que le *filioque* ne se trouvât pas dans l'état primitif des actes de ce concile lorsque l'anathématisme III dit : « Quiconque ne croit pas au St-Esprit, ou qui ne croit pas qu'il procède du Père et du Fils, ou ne dit pas qu'il est coéternel avec le Père et le Fils, et qu'il leur est égal, qu'il soit anathème ? » Outre ce concile, tenu dans la ville de Tolède, il y en a eu encore un autre de 666 à Mérida (*Emeritense in Lusitania*), où le symbole avec le *filioque* forme le premier des vingt-trois canons qui y furent décrétés. Un autre à Braga en l'an 675, où le symbole en question fut récité avec l'addition, et dans ces deux cas sans aucune discussion ou avertissement de la nécessité de son insertion. (*Labbe, tome VI, pag.* 397, *tom. VII, pag.* 561).[1]

[1] On cite encore les actes d'un autre concile tenu à Braga, en l'an 411, où l'on trouve une profession de foi, garnie du « filioque, »



### § III. — **Preuves à l'appui de la thèse précédente.**

Faut-il donc admettre que les actes de tous ces conciles aient été falsifiés en cet endroit, comme on le suppose pour ceux du troisième de Tolède, puisque le cas en est le même ? C'est inadmissible. Ils sont tous intacts et génuines, mais ils contiennent une erreur matérielle, une erreur de fait, comme celle du troisième, par lequel nous avons commencé. Il faut inférer de tout cela, que les anciens copistes ou éditeurs des actes de ces conciles, ceux de Cologne ou de Paris, s'apercevant de cette erreur, ont retranché le *filioque* pour mettre ces actes des conciles hispaniques en accord avec les actes des conciles œcuméniques et avec l'histoire ecclésiastique, mais que les éditeurs postérieurs l'y ont inséré de nouveau pour mettre ces actes en accord avec le dogme accrédité. Croyant y devoir commettre, comme

mais c'est une pièce forgée vers le milieu du XII siècle. Voyez dans l'histoire des conciles par Roisselet, pag. 159 du vol. XII, où cette supercherie est dévoilée.

Pour tout ce qui concerne les conciles sus-mentionnés, voir l'histoire chronologique et dogmatique des Conciles par Roisselet de Sauclíers, tome II et III, où sont indiquées les diverses collections des Conciles, outre la collection de Labbe, qui toutes font mention de ce que nous citons ici, et sur lesquelles nous nous sommes guidés dans ces investigations. S'il y a quelque inexactitude dans l'indication des tomes et des pages, elle est due aux collecteurs.

d'usage, une fraude pieuse, ils n'ont fait que restaurer, à leur insu, l'état génuine de la rédaction primitive.

Si l'on n'admet pas cette élucidation, et que l'on veuille entacher tous ces actes de falsification, il leur devient alors impossible de nous expliquer comment cette addition, de l'aveu de tous, a eu son origine dans les Espagnes, sans savoir nous dire par qui, et comment, et quand; car dans aucun de ces actes ne paraît une proposition, discussion ou explication sur la convenance de cette addition, ce qui produit le grand embarras de ceux qui soutiennent la nécessité de son insertion.

St-Antonin, archevêque de Florence, qui avait assisté au concile réuni en cette ville, écrivait dans sa chronique (*pars* III, *titul.* 22, *capit.* XIII), sur le *filioque*, ce qui suit: « Assurément on doit croire qu'il a été ajouté par le Pape ou par quelque concile, car quel autre aurait osé le faire? Cependant, par quel Pape, par quel concile? Nous n'en savons rien. — Certum est nec credendum ab alio appositum, nisi a Papâ vel aliquo concilio. Quis enim alius hoc praesumpserit? Verum a quo Papâ, vel concilio non usquequaque certum.» (*Chron. pay.* III, *tit.* III, *c.* 13, § 13, *cité par Ffulkes, pag.* 417.) Mêmes embarras d'André, évêque de Coloseen, pendant les sessions tenues dans la ville de Ferrare. Mêmes embarras encore de Thomas d'Aquin (*Quaestionum pars I, quaest.* 36, *cap.* 2), et dernièrement de Thomas, de la Compagnie de Jésus, et de Pierre Pithée (dont on peut voir les passages cités



par *Zernicavius*, *pag.* 438 *à* 440. Voir encore *Ffulkes*, *pages* 417 *et* 420. — *Ἐλεγχ. παπιστ. τ. Β. σελ.* 83).

Cependant deux ou trois grecs déserteurs, passés au papisme : Manuel Calecas et Joseph, évêque de Méthone, ainsi qu'un certain Georges Aristinus, ont mis en avant que ce fut le pape Damase qui le premier a inséré dans le symbole le *filioque*, chose rapportée par Godebardus ; mais le Père Pétau dans son indignation s'écrie que c'est une énorme fausseté, *falsissimum est*, et Pagi aussi dans ses notes ou pour mieux dire dans ses rectifications de Baronius prouve encore la fausseté d'une telle assertion. D'autres ont mis en avant une lettre de Léon Ier et une autre d'Innocent Ier, comme adressées au premier concile de Tolède en l'an 396 ou même 400, où ils recommanderaient l'insertion du *filioque;* mais Pagi a démontré que tout cela est faux. (*Voir Zernicavius*, *pag.* 442. — *Ἐλεγχ. παπιστ. σελ.* 86. *Ffulkes*, *pag.* 431. *Le même*, *An Account*, *pag.* 13, *n.* 8.)

## § IV. — **Explication rationnelle et historique du fait.**

D'où pouvaient-ils donc faire dériver une telle erreur ? Quel devait être son auteur et propagateur ? Je n'entends pas, je le répète, parler ici d'une erreur de dogme ou de doctrine, mais du simple fait matériel d'affirmer que le texte primitif du symbole promulgué

à Constantinople contenait le *filioque* comme partie intégrante. Je vais exposer ici ce que j'ai pu en conjecturer.

L'idée de la procession binaire ou dyadique du St-Esprit, qu'on me permette l'emploi de ces termes, pour éviter les longueurs d'expression, cette idée, dis-je, se rapproche beaucoup de celle que se faisaient les Ariens, et après eux les Macédoniens, selon les données du système Platonicien, sur le dogme de la Trinité, c'était que la deuxième personne dérive de la première, et que de celle-ci procède la troisième.[1] Or, professer que la troisième procède de la deuxième, aussi bien que de la première, n'était-ce pas vouloir amalgamer et concilier la doctrine énoncée dans l'évangile de St-Jean, cxv, 26, avec celle des Platoniciens et des Ariens.

On sait que les nations Gotho-germaniques, qui ont envahi et subjugué toutes les contrées de l'Empire d'Occident, les Vandales, Ostrogoths, Visigoths, Alains, Suèves, Burgondes, etc., avaient reçu le Christianisme des missionnaires ou des réfugiés ariens, aussi elles professaient l'Arianisme ou le Semi-Arianisme (distinction dont l'éclaircissement ne nous intéresse point ici.) Peu à peu un grand nombre parmi ces conquérants des Espagnes se convertissaient au Christianisme, mais la

[1] Nous toucherons de nouveau à ce sujet, dans le cours de ce travail, que nous mentionnons seulement pour le moment. (Voir en attendant Zernicavius, pag. 3—4.)



la majeure partie y rentraient spontanément en masse par la volonté de leurs chefs ou de leurs rois, ainsi il est bien probable que quelques-unes de leurs idées religieuses soient restées chez eux en crédit, parmi lesquelles il faut supposer celle de la procession dyadique. Mais, pour la faire accepter par le reste de la population Hispano-romaine, leurs chefs religieux auraient habilement fait insérer le *filioque* dans le symbole de Constantinople, comme si tel était son état lors de sa promulgation. Ce troisième concile de Tolède, qui fut réuni pour célébrer en grande solennité la conversion définitive des Ariens, et où l'on trouve, avec des protestations d'attachement à l'Église catholique, des anathèmes contre la doctrine arienne, ne faisait pourtant qu'en professer à leur insu le corollaire nécessaire.

Cela pourra paraître paradoxal, mais je ne puis pas m'expliquer autrement ce phénomène historique. Si l'on peut en faire prévaloir une autre explication, qu'on la produise, car la mienne n'est basée que sur des conjectures. Néanmoins elle est appuyée sur ce que dit Binius au sujet de la lettre de Léon I[er] à Turribius, qui fut notaire de Léon. I[er], puis évêque de Tarascon, à propos des Priscillianites : «Cum ingruentibus barbaris, Vandalis primum, Gothis atque Suevis, florentissima illa Hispaniarum ecclesia, sanctissimorum antistitum, solita cultura carreret, *pulchra immutata facie,* reddita est velut ager incultus, vepribus undique repletus at spinis,



in quibus ferae sua latibula quaerebant.» Par l'irruption des barbares, premièrement des Vandales, puis des Goths et des Suèves, l'Église bien florissante des Espagnes se trouva dépourvue de la culture ordinaire de ses saints évêques. Son beau visage étant changé, elle devint comme une terre inculte remplie de broussailles et d'épines, où des bêtes sauvages trouvèrent leurs tanières. C'est ainsi que dans ces *latibula* (*tanières*) les épîtres de Léon I[er] furent falsifiées, comme nous l'avons déjà dit.

## § V. — **Conclusion: mystification.**

Que la procession subsidiaire doive constituer le vrai dogme sur la Trinité chrétienne; que, quoique non déclarée dans le corps du symbole de Constantinople, elle puisse néanmoins résulter par déduction de tel ou tel passage des SS. Écritures ou des écrits des saints Pères; que, par les règles de la logique et par une discussion approfondie on ne puisse faire autrement que d'y arriver nécessairement, c'est une question à part, sur laquelle des centaines de volumes ont été écrits, soutenant le pour et le contre. Mais ici rien de semblable; ce dogme a été professé pour la première fois publiquement dans le troisième concile de Tolède ou dans tel ou tel autre qui l'ont suivi, par appel à une autorité, c'est-à-dire l'autorité du deuxième concile œcuménique, comme l'ayant établi et déclaré dans le

symbole qu'il a promulgué; ce qui était une fausseté radicale. Ce dogme a pris racine dans les esprits sous cette recommandation; il a marché et s'est propagé sous ce sauf-conduit. Ce n'est que lorsque cette fausseté fut signalée qu'on a commencé à argumenter à ce sujet. La conclusion en est que ce dogme, vrai ou faux n'importe, n'a pris naissance et extension qu'au moyen d'une MYSTIFICATION, ce qui m'a induit à donner ce mot pour titre à mon travail ; car, comme dit Joseph de Maistre, «il ne s'agit que de donner aux choses un nom vrai, ce qui est un point de la plus haute importance.» (*Du pape, liv.* IV, *ch.* IV.)

## § VI. — **Expansion de cette erreur; concile de For Julien.**

Des Espagnes et de la Gaule Narbonnaise la nouveauté se répandit peu à peu dans le Nord des Gaules, où elle rencontra cependant de nombreux contradicteurs. Elle tâcha même de pénétrer en Italie, où elle trouva une opposition décidée. Ce fut alors que ses adhérents dans les Gaules se mirent à discuter pour en prouver l'orthodoxie, soutenir la nécessité de son admission et la convenance de son addition. Quelques-uns ont prétendu que c'était Photius, patriarche de Constantinople, qui, le premier, avait mis cette question en avant pour s'en servir comme d'une récrimination dans ses démêlés



avec Nicolas I[er] de Rome. Ceci est faux. Photius annonça son avénement à Nicolas en l'an 867, et déjà un siècle tout juste auparavant, en l'an 767, cette question avait été agitée dans le concile de Gentilly assemblé au sujet du culte des images, et auquel assistaient aussi les légats de l'empereur de Constantinople. (*Fleury, l.* 43, *ch.* 43.) Il y a des indices que cette addition y fut réprouvée. Pour ne pas interrompre ma narration, je renvoie à l'appendice A.

D'autres ont prétendu que, si ce n'est pas Photius qui le premier a mis cette question en avant, c'est lui néanmoins qui l'a suscitée de nouveau dans le même but. Ceci est encore faux. Je m'occuperai de cela plus loin, et je poursuis le premier point. Paulin, archevêque d'Aquilée en Italie, rassembla en l'an 795 un concile dans la ville de For Julien, pour délibérer sur cette question et sur celle de l'Adoptianisme, dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Tous les collecteurs des actes ou plutôt du résumé des actes de ce concile, ainsi que les historiens occidentaux, prétendent que l'addition du *filioque* y fut approuvée. Mais, comment peut-on entretenir une telle idée, lorsqu'on voit que tout le discours que Paulin a tenu en cette occasion ne roule que sur la considération capitale qu'il faut maintenir fortement les injonctions du premier concile d'Éphèse, qu'il ne faut rien changer au symbole décrété par les deux précédents conciles œcuméniques; qu'il ne faut

rien ajouter, rien retrancher, rien modifier, chose qui contredit ce qu'on veut avancer? Je ne peux transcrire ici tout ce qu'y oppose Zernicavius[1] dans ses traités

[1] Voici l'éclaircissement qu'en a donné l'auteur du 'Ελέγχων, τόμ. Α'. σελ. μη'.

Ὁ ἐφάμιλλος τῶν ἀρχαίων ὀρθοδόξων πατέρων Λατίνων οὗτος Παυλῖνος συνεκρότησε (τῷ 791 ἢ ὡς ὁ Βαρώνιος κλ. τῷ 795) Σύνοδον Ἰταλῶν, Στιρίων, Ἰστρίων, Κροατῶν, Δαλματῶν, Σκλαβούνων κτλ. πατέρων ἐπ' αὐτῷ τούτῳ ἵνα κρατύνῃ καὶ ὀχυρώσῃ τὸ ἱερὸν Σύμβολον τῶν ἐν Νικαίᾳ πατέρων κατὰ τῆς ἀρχομένης ἤδη δυσσεβοῦς τόλμης τῶν παπιστῶν. καὶ τὰ μὲν πρακτικὰ αὐτῆς ἐξήλειψαν οἱ παπισταί, σώζεται δ' αὐτῶν μία περίληψις τόσον ἀδεξίως καὶ μωρῶς παρεγγεγραμμένη, ὥστε εἴτις μετὰ προσοχῆς ἀναγινώσκει αὐτήν, εὐθὺς εἰκάζει ἔκ τε τοῦ τεταραγμένου ὕφους καὶ τοῦ διηνεκοῦς ἀντιφατικοῦ κράματος Ναὶ καὶ Οὒ ἡλίκην ὑπέστη δολίαν ἐπήρειαν ὑπὸ τῶν παπιστῶν· διὸ καί τινες τῶν ἡμετέρων (ὅρα Μελέτ. ἐκκλ. ἱς. Αἰὼν Η'.) ἐντεῦθεν ὁρμώμενοι, οἴονται τοῦτον τὸν μέγαν ἄνδρα ὑπερασπιστὴν γεγονέναι τοῦ νεωτερισμοῦ, καίτοι χρηματίσαντα διώκτην. Ὁ ἀοίδιμος Ζοιρνικαΰῖος (Περὶ ἐκπορ. τοῦ Ἁγ. Πνεύμ. Αἰὼν Η'.) τέλος ἀνέδειξεν αὐτὸν τῇ κριτικῇ αὐτοῦ θαυμασίᾳ μεθόδῳ (Λατ. πρὸς Λατ. διαφερ.) ὀρθοδοξότατον. Ἀλλ' ἡ Ἐκκλησία καὶ τὸ δίκαιον αὐτὸ ἀπεκδέχεται μείζονα τὴν καταισχύνην τῶν κιβδηλοποιῶν παπιστῶν καὶ ἐκ τῆς μετὰ κριτικῶν ἐπιστασιῶν ἐκδόσεως τῆς ῥηθείσης ἀλλοκότου περιλήψεως. Ἐφ' ὅσον ὅμως ἂν γένηται τοῦτο, καλὸν ἡγούμεθα ἵνα σημειώσωμέν τινα ἐνταῦθα ἐπιτροχάδην, παρ. χάρ. λέγει Post inviolabilem igitur et meo sensu modis omnibus inserendam Symboli definitionem «Μετὰ τὸν ἄθικτον (ἢ ἀπαραβίαστον) τοίνυν καὶ κατ' ἐμέ γε παντὶ τρόπῳ παρεισακτέον (ἢ παρεγγραπτέον) τοῦ Συμβόλου ὅρον·» πῶς πρὸς Θεοῦ συνᾴδει τὸ ἄθικτον ἢ ἀπαραβίαστον μετὰ τοῦ παρεισάκτου; καὶ τὸ παρείσακτον αὐτὸ μετὰ τοῦ ὅρου; πιθανῶς λοιπὸν ὁ κιβδηλοποιὸς τὸ retinendam συνᾷδον τῷ, inviolabilem περεγχείρισεν εἰς τὸ inserendam, ὅπερ καὶ τῷ inviolabilem ἀντίξουν, καὶ γραμματικῶς βάρβαρόν ἐστιν· οὐ γὰρ λέγεται, εἰ μὴ μετὰ σολοικισμοῦ καὶ νοήματος καὶ γραμματικῶν κανόνων, inserendam symboli definitionem· καὶ πάλιν· sed absit a nobis proculque sit ab omni corde fideli alterum vel aliter quam illi instituerunt symbolum vel fidem componere vel docere «ἀπέστω δ' ἀφ' ἡμῶν καὶ



(*vol.* I, *pag.* 329, 403, 405, 469, 515), où une critique rigoureuse dissout ce brouillard; mais je me borne à faire remarquer ici, que ces actes doivent avoir été infailliblement falsifiés.

Après une déclaration telle que celle-ci: «Sed absit a nobis procul que sit ab omni corde fideli alterum vel aliter illi (patres) instituerunt symbolum vel fidem com-

ἀπὸ πάσης καρδίας πιστοῦ ἄλλο, ἢ ἄλλως, ἢ ὡς ἐκεῖνοι (οἱ πατέρες τῆς Α'. καὶ Β'. Οἰκουμ. Συνόδου) παρέδωκαν Σύμβολον ἢ πίστιν συντιθέναι τε ἢ διδάσκειν·» πῶς συμφωνοῦσι ταῦτα οἱ παπισταὶ καὶ μάλιστα τὸ ἄλλως, ἢ κτλ. πρὸς τὴν προσθήκην τὴν «καὶ ἐκ τοῦ υἱοῦ;» Καὶ πάλιν Ipsumque textum Symboli retinere «αὐτὸ δὲ τοῦτο τὸ κείμενον τοῦ συμβόλου κατέχειν» πῶς συμφωνεῖ τὸ αὐτὸ τοῦτο πρὸς τὸ ἠλλοιωμένον τῷ «καὶ ἐκ τοῦ υἱοῦ;» Ἀλλ' ὁ παραχαράκτης ἐλέγχεται μάλιστα ἐν τῇ ἱστορίᾳ τοῦ συμβόλου, πῶς δηλονότι οἳ τε 318 ἐν Νικαίᾳ καὶ οἱ 150 ἐν Κωνσταντινουπόλει πατέρες συνυφάναντές εἰσι τὸ ἱερὸν σύμβολον· λέγει γὰρ ἀνωνύμως ἄνευ τόπου καὶ χρόνου καὶ προσώπων καὶ τοὺς προσθέντας τὸ «καὶ ἐκ τοῦ υἱοῦ·» ἀλλὰ μετὰ ταῦτα μόνον τῶν ἐν Νικαίᾳ καὶ ἐν Κωνσταντινουπόλει μνημονεύει, μηδὲν λέγων περὶ τῶν προσθέντων τὸ «καὶ ἐκ τοῦ υἱοῦ.» Καὶ πάλιν· «ὡς καθολικῶς καὶ οἱ θεσπέσιοι πατέρες, ἐπὶ τῇδε τῇ τῆς πίςεως στεῤῥότητι κρηπιζόμενοι, ἐκ πατρὸς τὸ Ἅγιον Πνεῦμα προϊέναι ἐπρέσβευον! ὡς ἐνδόξως κἀκεῖνοι (τίνες; οὐδ' αὐτὸς οἶδε), οἳ ἐκ πατρὸς αὐτὸ καὶ υἱοῦ ἐκπορεύεσθαι ὁμολογοῦσι!» (μετάφ. Εὐγέν. πραγ. Γ. παραφθ. μα'.). Ἀλλὰ καὶ πάμπολλοι ἕτεροι ἔλεγχοι τῆς παρεγγραφῆς τῆς ἀλόγου ταύτης περιλήψεως. Διὸ δεῖται, ὡς προείρηται, ἰδίας συντάξεως. Ἡ δὲ Σύνοδος αὕτη ἐγένετο προτέρα τῆς ἐν Ἀκουϊσγράνῃ τῷ 889 ἐπὶ Λέοντος τοῦ Γ'. τοῦ καὶ αὐτοῦ τοσοῦτον ἀγωνισθέντος ὑπὲρ «τῆς προφυλακῆς τῆς ὀρθοδόξου πίστεως.» Διὸ καὶ οἱ διάδοχοι τοῦ μνημονευθέντος Παυλίνου Πατριάρχου Ἀκυλίας μέχρι τοῦ θείου Φωτίου ἐτήρουν τὴν ὀρθοδοξίαν· ὁ δὲ ἐπὶ τοῦ θείου Φωτίου, ὃν ὁ Οὐαλπέρτον καλεῖ ὁ sine rubore, ὡς λέγει ὁ μακαρίτης Εὐγένειος (Ζοιρν. περὶ ἐκπορεύσεως Ἁγίου Πνεύματος πραγ. Ε'. σημ. 60), De Rubeis, εἶχε μετ' αὐτοῦ καὶ ἀλληλογραφίαν, πρὸς ὃν καὶ αὐτὸς ἀντεπέστειλε τὴν περίπυστον σωζομένην ἐπιστολήν.

ponere vel docere.» Après d'autres déclarations du même genre, comment est-il possible d'admettre comme intacte cette période qu'on lit au commencement de ce discours: «Post *inviolabilem* igitur et meo sensu, modis omnibus *inserendam* symboli definitionem, etc.?» Comment concilier l'*inserendam* avec l'*inviolabilem?* N'est-il pas évident que le texte immaculé devait porter *retinendam* ou tout autre terme synonyme, que les faussaires des âges postérieurs ont souillé, en le remplaçant par l'absurde *inserendam?* L'intelligence la plus obtuse peut-elle se refuser à cette conclusion? C'est à juste titre donc que Paulin a été stigmatisé comme schismatique par Baronius (en l'an 833, N° v) et par Combefisius dans son *Actuarium de la bibliothèque des Pères grecs* (cité par *Zernicavius, pag.* 469, note). Et cependant M. Francis Monnier, dans son *Alcuin et Charlemagne* (édition deuxième, pag. 161), vous raconte avec une parfaite assurance que: «la plus tendre amitié le liait (Paulin) à Alcuin, qui l'appelait son père. Assemblés à Frioul, les suffragants de Paulin firent plusieurs canons disciplinaires, ajoutèrent au symbole le *filioque* qui se trouve dans St-Augustin.» Tout au contraire, ils l'ont réprouvé; quant à ce qu'il dit sur St-Augustin, nous verrons dans la suite ce que cela vaut.

### § VII. — **Alcuin hostile à l'hérésie espagnole.**

Après Paulin et le concile de For Julien, voilà Alcuin, le grand Alcuin, tonnant contre l'hérésie espa-





gnole, «*Hispanici erroris sectam,*» comme il l'appelait dans sa lettre aux Frères Lyonnais, «suivez dans la foi les traces des anciens Pères et rangez-vous à l'unanimité de la sainte Église universelle... ne tentez pas d'insérer des nouveautés dans le symbole de la foi catholique, et ne vous décidez pas à affectionner dans les offices ecclésiastiques des traditions inconnues dans les temps anciens. Sanctorum Patrum in fide (al. fine) sequimini vestigia et universali ecclesiae sanctissimae vos adiungite unanimitate... (al. unitate) et symbolo catholicae fidei nova nolite inserere.»[1]

Frobenius dans son édition des œuvres d'Alcuin (Ratisbonnae 1779) place cette épitre sous le num. 75 (*tom.* Ier *pag.* 867); et dans ses notes, où nous avons rencontré ce qui regarde Canisius, il prétend qu'Alcuin entendait parler d'autres choses que du symbole de la foi, et il propose qu'Alcuin ne s'occupe ici que de l'Adoptianisme. Ceci est un subterfuge, puisque, dans cet endroit que nous citons, l'objet est tellement spécifié et clairement indiqué par Alcuin lui-même, qu'il est im-

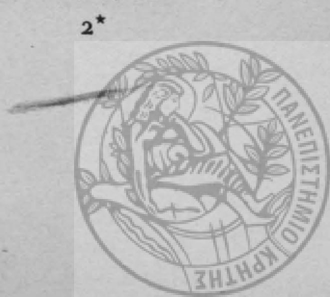
1 Voyez Alcuini opera ed. Queretano (Duchesne), Parisiis 1617; Epist. 69 ad. frat. Lugdunenses, edit. Migne, tom. I, pag. 281, sous le num. 90. — Henri Canisius dans son édition des œuvres d'Alcuin (collect. Basnage), range cette épitre sous le num. 8, et il y avoue loyalement que cette nouveauté, dont parle ici Alcuin, regarde l'addition du filioque. Nous y ajouterons que, par tradition ou usage inconnu des anciens, Alcuin entend parler de la nouveauté de chanter le symbole au lieu de le réciter. Voyez append. B.



possible de garder le moindre doute. D'ailleurs les sectateurs de l'Adoptianisme ne prétendaient aucunement qu'il fallait insérer leur doctrine dans le corps du symbole. Sentant bien la faiblesse de ce subterfuge, que fait le consciencieux éditeur pour lui donner un tonique? Il fausse le texte d'Alcuin en y interpolant le mot de *nomina*, qui n'existe point dans les autres éditions, pour lui faire dire *nova nomina*, nouvelles dénominations; ce qui trouble le sens de ce que veut dire l'auteur. Précisément au moment même où il s'occupe du précepte commandé par Alcuin de ne rien ajouter à ce qui avait été énoncé par les anciens ou par l'Eglise, au même moment il le viole lui-même envers Alcuin. Il est vrai que le cauteleux abbé met cela en parenthèses pour faire croire que cela est une variante qui se trouve dans d'autres éditions; mais il ne le démontre nullement.

Parmi les divers ouvrages d'Alcuin, on en voit un qui porte le titre: *Alcuini libellus de processu Spiritus Sancti*, où la question est traitée en règle, avec tout l'apparat de la dialectique des Scolastiques, au soutien de la procession dyadique. On regarde généralement cet écrit comme appartenant à Alcuin; mais Sirmond nous avertit qu'il l'a rencontré quelque part sous le titre de *incerti auctoris* (edit. *Froben*, *tom.* II, *pag.* 743); ceci est plus sûr, puisque ce traité se trouve en complète contradiction avec l'épître d'Alcuin aux Frères Lyonnais, qui est bien authentique, et que personne n'a osé attaquer de *forgerie*.





Il y a encore deux passages dans les écrits d'Alcuin, où, en parlant de la procession, il ne mentionne que seulement le nom du Père, sans y ajouter celui du Fils, c'est dans les *Officia per ferias* (édit. *Migne*, *tom*. II, *col.*292), et dans le Commentaire *in Joannem* (id. *col.* 623). Si dans les autres écrits d'Alcuin la procession dyadique paraît soutenue, ces passages ne nous donnent-ils pas à penser qu'ils sont faussement attribués à Alcuin ?

Il y a encore, dans le même volume (*pag.* 65-77), un autre ouvrage d'Alcuin, *de Fide sanctae et indivisibilis Trinitatis*, qui passe pour authentique et où le *filioque* est soutenu. Il y a lieu d'en douter après ce que nous avons cité ; excepté si l'on admet l'explication qui nous est donnée par Ffoulkes dans son *An Account* (pag. 25), c'est qu'Alcuin aurait écrit cet ouvrage, lors de l'impulsion qui fut donnée par Charlemagne à ses théologiens les Théodulphe, les Ænéas, les Ratram etc., pour soutenir la double procession, mais qu'après la réfutation envoyée par Adrien I[er], dont nous allons nous occuper à l'instant, Alcuin se serait converti et aurait changé d'opinion.

Ne serait-ce pas pour ce motif que la Congrégation de l'Index a dépouillé Alcuin, aussi bien que St-Paulin, évêque de Nôle, de leur titre de saint, ou, comme s'exprimerait Thomas James, ne serait-ce pas pour cela qu'on les a *disainted*, désanctifiés? Il y a lieu de s'étonner que l'on ait épargné Paulin, archevêque d'Aquilée. La sentence de Baronius et de Combefisius devait y encou-

rager. On a fait mieux, on l'a falsifié.[1] Et voilà le passage criminel de St-Paulin de Nôle, qui lui a, peut-être, valu la disgrâce de son expulsion: «*Spiritus* enim Dei sicut et Verbum Dei, Deus uterque in *uno* capite permanentes et ex *uno* patris fonte manantes sed filius nascendo, spiritus procedendo, salvâ quisque personnarum suarum proprietate, distincti potius quam divisi sunt.» (*Patrol. Migne, tom.* 61, *pag.* 252.)

Un siècle environ après ces conciles tenus en Espagne (de 693 à 769), et dont nous avons déjà parlés aux pages précédentes, cette pestilence, je n'entends point parler ici de la croyance au *Filioque*, mais de la croyance qu'il faisait partie intégrante du symbole promulgué à Constantinople, cette pestilence, dis-je, s'étendit et continua ses ravages dans les Gaules. Elle traversa tout le moyen-âge et les temps postérieurs, elle se prélasse encore en triomphe jusqu'à nos jours dans divers écrits dont nous aurons l'occasion de parler dans la troisième partie.[2]

[1] A treatise of the corruptions of scripture, councils and fathers of the prelates, pastors and pillars of the church of Rome, 2d edit. London 1843, pag. 270, 304.

[2] Zernicavius et son traducteur (pag. 427) tendent à croire que cette excroissance se manifesta d'abord dans les Gaules, et que de là la contagion en passa en Espagne; mais Alcuin, qui devait être mieux informé, l'appelait erreur espagnole; et telle est encore l'opinion générale en ce qui regarde son origine. La confusion provient de ce que des théologiens Francs ont assumé toute la besogne de son incubation. Le mal d'Espagne devint mal de France, qu'on me passe cette allusion, que j'emprunte à Joseph de Maistre. (Œuvres posthumes,



## § VIII. — **Adrien Ier et Charlemagne.**

Dans les livres appelés Carolins, le troisième consiste en une longue dissertation, en forme de lettre, de Charlemagne à Adrien Ier (*patrol. Migne, tom.* 98, *pag.* 1118), où celui-là, ou plutôt ses théologiens, s'occupent tout au long à réprouver diverses décisions du septième concile œcuménique. Il y condamne aussi une expression du patriarche Taraise contenue dans une lettre adressée aux patriarches d'Orient, où il disait que le St-Esprit procède du Père par le moyen du Fils, *per Filium (tandis qu'il devait dire et du Fils) et e Filio*, ce que ces théologiens se mettaient à soutenir de toute la force de leur savoir. Et ici encore la *mystification* ourdie au fond des Espagnes par le clergé Gotho-Vandale, exerce son empire pernicieux. Dans une de ces *Répréhensions*, comme elles y sont appelées, Charlemagne affirme que le *Filioque* était compris dans le symbole dès le jour de sa promulgation à Constantinople: «Quod Tarasius non rectè sentiat qui Spiritum Sanctum non ex Patre et Filio secundum *Nicæni*[1] symbole fidem, sed ex patre per Fi-

tom. III, lettre à Methodius). C'est ainsi qu'il appelle l'usage répandu, dit-il, par les Français d'écrire sur l'histoire ecclésiastique ou sur la théologie, non en latin, mais dans les langues modernes; «faciendolo Turpin (dit Arioste) lo facio anch'io.»

[1] Ceux qui s'occupent d'histoire ecclésiastique savent que sous la dénomination de concile de Nicée est compris aussi celui de Constantinople.



lium procedentem in suae credulitatis lectione profiteatur.» (*Patrol. Migne, tom.* 98, *pag.* 1247-1254. Voyez les *Pièces justificatives* à la fin du volume.)

Quelle différence se trouve-t-il entre la procession *per Filium* et *e Filio?* Sont-elles identiques ou non? Si non, en quoi consiste leur différence ? Ici le cas est terrible. Rapporter ce qui a été dit, soutenu et développé de divers côtés serait composer un traité spécial rempli de subtilités très compliquées de grammaire et de dialectique scolastique. Il me suffit de dire ici que, d'après le jugement de Lequiens, cité par le docteur Neale (*pag.* 1154), Tarasius et Adrien par le *per Filium* entendaient parler de la mission temporaire, et non de l'émission ou procession prééternelle; mais, comme il ne dit pas en quel endroit de ses ouvrages on peut rencontrer cela, je n'ai pas pu retrouver les détails de son exposition. J'y toucherai plus loin en parlant du témoignage d'Anastase le Bibliothécaire.

Adrien, dans sa réponse, se met d'abord à citer divers extraits des ouvrages des SS. Pères grecs et latins, dont une grande partie était falsifiée dès son temps, comme nous le montrerons dans la suite, et il continue sur le même sujet dans le chapitre II de la même *Action*, ainsi que dans le chapitre III de la XVI *Action*, dont la suite se trouve détachée et placée après le chapitre 51 à la page 1273.[1]

[1] Dieu sait combien de manipulations a subi ce code des Capitulaires en cet endroit qui s'occupe de la Procession, pour arriver à



Après tout cela, il ne restait à Adrien que d'exprimer son opinion. Nous nous trouvons, direz-vous, en bonne voie pour apprendre bien des choses qui doivent jeter beaucoup de lumière sur cette question. Mais voilà que devant nos pas s'ouvre un gouffre béant. Des quatorze articles qui expriment l'opinion d'Adrien sur ce cas particulier, il n'en reste que trois; les autres, au nombre de onze, qui suivaient, ont disparu. Au XV, Adrien commence à entrer de nouveau dans l'autre question, celle qui regarde le culte des Images. Que sont devenus ces onze chapitres? Qui les a détruits? Celui qui se trouvait intéressé à leur disparition. *Is fecit cui prodest.* Celui qui fit encore disparaître du Code qui contenait les lettres des Papes toutes les pages qui comprenaient l'espace de 170 années; matière dont nous parlerons plus amplement dans la suite. Ce délit de la réponse d'Adrien est patent, flagrant, indéniable. S'il y a quelque chose à y opposer, qu'on le produise, on y est toujours à temps. Cette considération corrobore ce que Photius dit dans son épître au métropolitain d'Aquilée à ce propos. Dans cette épître, après avoir fait mention de ce qui regarde la croyance de Léon III, il y ajoute: «mais Adrien encore, celui qui a gouverné le même siége apostolique,

cette confusion. En effet, ce point qui nous signalons ici n'est pas le seul dans ces diverses Actions qui nous citions, où la question de la Procession soit entremêlée et enchevétrée avec celle du culte des images, pendant que dans les pages précédentes tout marche régulièrement.

dans sa réponse au Très Saint Patriarche *Tarasius* montre clairement et solennellement qu'il professe que le St-Esprit procède du Père et aucunement du Fils.»[1] S'il en était autrement, Photius oserait-il écrire une telle chose au métropolitain d'Aquilée, chose qui pouvait être facilement contrôlée dans les minutes conservées aux archives de Latran? Outre que, cette espèce de lettre était une encyclique comme celles adressées partout où l'on croyait nécessaire de les communiquer.[2]

A tout cela il faut encore ajouter une autre considération d'une importance capitale, qui n'a pas été remarquée, autant que je sache, par ceux qui se sont occupés de ces question, et qui à elle seule pourrait suffire pour tout le reste. Si la réponse d'Adrien était favorable aux prétentions de Charlemagne, quel besoin avait-il de convoquer un concile à Aquisgranum en l'an 809, pour examiner la question et la faire triompher à son gré? Mais il fut trompé dans ses espérances, comme le prouve la disparition de ses actes. L'Occident septentrional n'était pas encore gagné considérablement à cette innovation. Si la réponse d'Adrien était favorable aux

[1] Epîtres de Photius, édition Valetas, epist. E', § ια': Ἀλλὰ καὶ Ἀδριανὸς ἐκεῖνος, τὸν αὐτὸν Ἀποστολικὸν διιθύνας θρόνον, ἐν οἷς πρὸς τὸν ἁγιώτατον καὶ μακαριώτατον Ταράσιον, τὸν ἡμέτερον· πατρόθειον, ἀντέγραψε, σαφῶς τε καὶ περιφανῶς φαίνεται τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον, φρονῶν ἐκ τοῦ Πατρός, ἀλλ' οὐκ ἐκ τοῦ Υἱοῦ, ἐκπορεύεσθαι.

[2] Honneur à M. Hergenrother qui, dans sa vie de Photius, ne fait aucune objection contre le contenu de cette lettre.

prétentions de Charlemagne, pourquoi les légats qu'il avait envoyés près de Léon III, sucesseur immédiat d'Adrien, pour le gagner à ses opinions, n'ont-ils aucunement mentionné cette réponse parmi les autres arguments qu'ils y étalaient, si ce n'est parce qu'elle était défavorable à ses prétentions?

## § IX. — **Léon III et Charlemagne.**

Dans le volume 129, pag. 1258-59, de la Patrologie de l'abbé Migne, se trouvent quelques lettres de Léon III, particulièrement adressées à Charlemagne, et réciproquement une qui est adressée par Charlemagne à Léon: là Charlemagne, au chapitre troisième, se met à désapprouver les décisions du septième concile œcuménique, particulièrement sur le culte des images, et en même temps à critiquer fortement le patriarche Taraise pour avoir émis, dans ses lettres aux patriarches d'Orient, l'opinion que le St-Esprit procède du Père par le moyen du Fils, ce qu'il avait déjà écrit dans sa lettre à Adrien Ier. Cependant il est curieux de voir, dans le premier chapitre de cette lettre, ce qui suit: «Nous croyons à un seul Dieu, etc., et au St-Esprit, vrai Dieu, qui procède *du Père,*» sans y ajouter *et du Fils.* De cette contradiction entre le chapitre premier et troisième, je présume que le premier n'appartient point à Charlemagne, mais probablement à Alcuin ou à quelque autre des

docteurs occidentaux, qui tenait, en ce qui regarde la procession du St-Esprit, à ce qu'on professait en Orient et encore en Italie. Il s'y agit encore de l'Adoptianisme, chose dont le septième concile ne s'est nullement occupé, mais qu'Alcuin à fortement combattu (Voir *Fr. Monnier*, tout le chap. Ier de la seconde partie); et que ce soit là la dernière observation en ce qui concerne Alcuin.

Le branle en était donné. A Adrien Ier succéda Léon III; et ce fut alors que des moines occidentaux, résidant au mont des Oliviers, près de Bethléem, s'adressèrent à Léon III pour se plaindre de ce que le clergé de Bethléem les avait fortement réprimandés de chanter à l'église le symbole avec cette addition. Ils le supplient donc, par une requête, de rapporter ce cas à Charlemagne, dans la chapelle duquel ils avaient entendu chanter le symbole avec le *filioque*. A côté de cette requête, qu'on peut trouver dans le même volume de Migne, à la même page, on voit encore une lettre de Léon à Charlemagne, par laquelle il lui recommande cette affaire, et à la fin de laquelle il ajoute une exposition de la foi, calquée sur le symbole attribué à St-Athanase, garni du *filioque*. Léon y dit encore avoir envoyé cette exposition à ces moines, afin que ceux-ci et tout le monde sache à quoi s'en tenir sur la foi. Il y ajoute que sous la même enveloppe il lui envoie une copie de ce même symbole qu'il a envoyé à ces moines, pour l'éclairer lui aussi sur le même objet.

Dans cette requête, ces moines disent qu'il faut croire à la procession *et e Filio,* parce que : premièrement ceci est formellement exprimé dans la règle monastique de St-Benoît, qui leur avait été donnée par Charlemagne lui-même, «credo St-Spiritum Deum verum ex Patre procedentem et Filio;» deuxièmement parce que la même chose est enseignée dans le Dialogue que S. S. Léon III leur avait donné ; troisièmement parce qu'elle est contenue dans une homélie de St-Grégoire de Rome sur l'octave de Pâques, qui leur avait été donnée encore par Charlemagne ; quatrièmement parce qu'elle est contenue dans le symbole de St-Athanase. Pour ce qui regarde ces deux derniers points, j'en parlerai dans la suite. En ce qui touche la règle monastique de St-Benoît, Lequiens, dans la première de ses dissertations sur les écrits de St-Jean Damascène (§ 18), fait la remarque que, dans aucun des anciens codes qu'il a visités, il n'a rencontré ce *filioque,* ni même aucune mention de ce symbole d'Athanase. Je n'ai rien pu rencontrer dans l'édition des œuvres de Léon III par Migne, qui ait trait au dialogue qu'il aurait envoyé à ces moines.

## § X. — **Prétendu Symbole de Léon III, érection des écussons d'argent.**

Je passe au prétendu symbole attribué à Léon III. Si Léon avait adressé une telle déclaration à Charle-



magne, quel besoin aurait-il eu de convoquer un concile à Aquisgrane pour examiner cette question, et par suite d'envoyer à Léon III une mission de trois théologiens, présidée par l'abbé Smaragdus, pour gagner son consentement à la double procession ? Les actes de ce concile, que divers historiens ont considéré comme un des conciles les plus importants célébrés dans les Gaules, ont disparu, pendant que d'autres d'une importance bien inférieure ont été soigneusement conservés. Il parait que les arguments et les preuves des opposants au *Filioque* ont été bien forts, c'est pourquoi on a détruit ces actes. C'est ce qui est aussi arrivé aux actes du concile de Gentilly, dont nous parlerons à l'appendice C ; comme l'on a fait en mutilant la réponse d'Adrien à Charlemagne, comme l'on a fait des lettres de Jean VIII, ainsi que nous le prouverons dans la suite. (Voir in-extenso l'ouvrage de *Théophane, Tractatus de processione Spiritus Sancti,* ou sa traduction en grec dans le *'Ελέγχων, τομ. Β. σελ.* 83.)

Je ne puis pas rapporter ici les détails de la conférence qui eut lieu entre Léon et ces délégués de Charlemagne, qui tâchaient de toutes façons de l'amener à approuver leurs opinions. On peut les retrouver dans presque toutes les collections des conciles, notamment dans celle de Labbe (*ad. an.* 809, *tom.* VII, *pag.* 1194 et seq.). Le résultat définitif fut que Léon désapprouva l'insertion du *Filioque* dans le symbole de la foi, et qu'il



recommanda fortement de l'extirper. Sur la demande des délégués, de quelle manière l'on devait procéder à cette opération, sans exciter de grands mécontentements parmi les Francs, qui en étaient fort entichés, il leur donna le conseil de cesser totalement de chanter ou de réciter le symbole dans l'église du palais de Charlemagne, disant qu'ainsi l'exemple serait suivi des autres églises du royaume. De cette façon l'interpolation tomberait en désuétude, puis s'oublierait avec le temps. Même pour encourager à la pratique de ce conseil, il promit d'en faire de même à Rome, quoique l'interpolation n'y eût point pénétré. Je donne cette dénomination à ce fait, et non celle d'addition dont on use communément. Elle lui aurait convenu si une autorité compétente, un concile œcuménique, avait régulièrement décrété son insertion. Que ce fut à tort ou à raison, c'est une question à part. Mais puisque ceci a été commis et maintenu sans participation, et même contre le jugement des plus grandes autorités ecclésiastiques, celles des églises de Rome et de Constantinople, c'est là le nom qui lui convient. (Voir *Ffulkes*, *Christ. divis.* dernier chapitre.)

Après cette tentative de Charlemagne, Léon condamna la double procession,[1] non seulement à cause de

[1] Cette condamnation prononcée par Léon III a fait tellement d'impression sur l'esprit de Canisius, dont nous avons parlé plus haut, qu'il a pensé que si Alcuin a qualifié l'addition du Filioque d'hérésie



l'insertion irrégulière du *Filioque* dans le symbole, comme veulent le faire entendre ceux qui le préconisent, mais à cause de l'inadmissibilité radicale de ce dogme. Il fit graver, sur deux tables ou écussons d'argent, le symbole décrété à Nicée et à Constantinople, dans son état primitif et immaculé, en grec et en latin. Il y ajouta sur la base ces paroles à jamais mémorables :

HŒC LEO POSUI AMORE ET CAUTELA ORTHODOXÆ FIDEI

ΤΑΔΕ ΛΕΩΝ ΕΘΕΜΗΝ ΔΙ' ΑΓΑΠΗΝ ΤΕ ΚΑΙ ΠΡΟΦΥΛΑΚΗΝ ΟΡΘΟΔΟΞΟΥ ΠΙΣΤΕΩΣ

«Moi Léon, j'ai fait graver ceci par amour et sauvegarde de la foi orthodoxe.» Il apposa ces boucliers dans l'église de St-Pierre au Vatican, suspendus au dessus du tombeau de St-Paul.

Ce fait, dont la portée est immense, ne supporte aucun doute sur son authenticité. Il est consigné par Anastase le Bibliothécaire, qui fut contemporain de cet événement, dans sa biographie des Papes (*chap.* 84), et aussi par les trois Pierre. Pierre Abélard dans son opuscule : *Sic et Non* (*chap.* IV, *édit. Migne*, *pag.* 1336);

espagnole, il ne faisait en cela que se conformer à la décision de Léon III. Le bon Canisius péchait par anachronisme, puisque Alcuin mourut en 804 et que Léon prononça la condamnation de cette addition en 809. (Zernicav., tom. I, p. 410.) Peu nous importe l'anachronisme, mais la considération qui en découle nous suffit pour montrer la grande portée que Canisius attribuait à cette réprobation de Léon.



Pierre Lombard, évêque de Paris, dans ses sentences (*liv.* I[er], *distinct.* 11, *chap.* 2), et Pierre Damien, évêque d'Ostie, dans le trente-huitième de ses opuscules, qui traite de la procession du St-Esprit. Au chapitre II celui-ci dit, entre autres choses, que de son temps (vers le milieu du XI siècle) ces boucliers se voyaient encore à cette même place.

Que l'on vienne, à présent, nous parler d'un symbole spécial de Léon, trompetant à tout le monde, et *en d'autres lieux encore*, l'excellence du *Filioque*. Ce symbole est, d'après son titre, adressé à toutes les églises d'Orient; or est-il possible que dans aucune de ces églises on n'ait conservé, au moins, la mémoire de l'envoi d'une telle relique?[1] On le trouve encore

[1] Voici le texte de ce symbole tel qu'il se trouve dans les Epîtres de St-Léon, de la collection Migne :

«SYMBOLUM ORTHODOXAE FIDEI LEONIS PAPAE

«Leo episcopus, servus servorum Dei, omnibus orientalibus Ecclesiis.

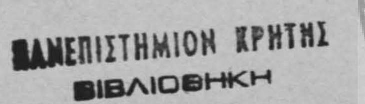
«Hoc symbolum orthodoxae fidei vobis mittimus, ut tam vos quam omnis mundus secundum Romanam sanctam catholicam et apostolicam Ecclesiam rectam et inviolatam teneatis fidem. Credimus sanctam Trinitatem, id est, Patrem, Filium, et Spiritum sanctum, unum Deum omnipotentem, unius substantiae, unius essentiae, unius potestatis, creatorem omnium creaturarum, a quo omnia, per quem omnia, in quo omnia : Patrem a seipso, non ab alio ; Filium a Patre genitum, Deum verum de Deo vero, lumen verum de lumine vero, non tamen duo lumina, sed unum lumen ; Spiritum sanctum a Patre et a Filio aequaliter procedentem, consubstantialem, coaeternum Patri et Filio. Pater plenus Deus in se, Filius plenus Deus a Patre genitus, Spiritus



adressé *ad Carolum Augustum*, avec l'exorde suivant: «*Hoc symbolum* orthodoxæ fidei, vobis mittimus, ut tam vos quam omnis mundus secundum Romanam sanctam catholicam ecclesiam, rectam et inviolabilem teneatis fidem.» La jactance même de ces expressions en décèle la *forgerie*. Est-il possible que Léon III s'exprimât de cette façon, lui qui dans les discussions qu'il avait eues, avec

sanctus plenus Deus a Patre et Filio procedens. Non tamen tres Deos dicimus, sed unum Deum omnipotentem, aeternum, invisibilem, incommutabilem, qui totus est ubique praesens, non per partes divisus, sed totus in omnibus, non localiter, sed personaliter, qui sine commutatione sui mutabilia creavit et creata gubernat, semper manens id quod est, cui nihil accidens esse poterit, quia simplici divinitatis naturae nihil addi vel minui potest, quia semper quod est, cui semper primum est, cui sempiternum est, cui idem est esse, vivere, et intelligere. Et haec tria unus Deus. Haec tria idem Deus et Dominus, vera et sempiterna trinitas in personis, vera et sempiterna unitas in substantia, quia una est substantia Pater et Filius et Spiritus sanctus. Haec vero sancta Trinitas nihil est in tribus personis simul nominatis quam in una qualibet persona semel dicta, quoniam unaquaeque persona plena est substantia in se, non tamen tres substantiae, sed unus Deus, una substantia, una essentia, una aeternitas, una magnitudo, una bonitas, Pater et Filius et Spiritus sanctus. Nec aliud est Pater in natura quam Filius vel Spiritus sanctus, nec aliud Filius et Spiritus sanctus quam Pater in natura, quibus est una natura. Sed alius est Pater in persona, alius Filius in persona, alius Spiritus sanctus in persona. In Patre aeternitas, in Filio aequalitas, in Spiritu sancto aeternitatis aequalitatisque connexio. Unum omnes in substantia et essentia, omnipotentia, et divinitate. Sicut enim eadem sancta Trinitas inseparabilis est in substantia, ita inseparabilis est in operibus, quamvis opera Dei quibusdam personis specialiter conveniant, sicut Patri vox illa quae de coelo sonuit super Christum baptizatum, et ad Filii personam humanitatis tantummodo pertinet susceptio, et Spiritus



les légats de Charlemagne, avait parlé avec tant de réserve et de circonspection? Ce prétendu symbole, se trouve en flagrante contradiction, avec la relation des discussions laissées par l'abbé Smaragdus, chef de cette mission, et la conclusion qui s'en suivit, outre le monument de l'érection de ces boucliers qui couronne cette œuvre; chose bien authentique. Et néanmoins j'ai rencontré di-

sancti personae proprie congruit illa columba, in cuius specie idem Spiritus sanctus descendit super eundem Filium secundum hominem baptizatum. Tamen absque omni dubitatione illam vocem et illam columbam in Christi humanitatem tota sancta Trinitas operata est, cuius opera inseparabilia sunt. Credimus eumdem Filium Dei Verbum aeternaliter natum de Patre, consubstantialem Patri per omnia, temporaliter natum de Spiritu sancto et Maria Virgine, duas habentem nativitates, unam ex Patre aeternam, alteram ex matre temporalem; qui etiam Filius Dei, suae carnis conceptione conceptus est et suae carnis nativitate natus. Deum verum confitemur conceptum et Deum verum natum, eumdem verum Deum verum hominem unum Christum Filium Dei unigenitum, per primum et perfectum in duabus naturis in unius personae singularitate impassibilem et passibilem, mortalem atque immortalem, crucifixum in infirmitate nostra, eumdemque semper viventem in virtute sua, qui mortuus est carnis suae morte et sepultus, atque ab inferis, damnato et spoliato principe totius iniquitatis, rediens tertia die resurrexit, atque cum triumpho gloriae videntibus discipulis coelum ascendit, sedens in dextera Patris, id est, maiestate divinitatis, inde iam venturus iudicare vivos et mortuos, quem impii iudicantem videbunt in ea forma qua crucifixus est, non in ea humilitate qua iniuste iudicatus est, sed in ea claritate qua iuste iudicaturus est mundum; cuius maiestatis visio aeterna est omnium sanctorum beatitudo. Qui secundum hanc fidem rectam non crediderit, hunc damnat sancta, catholica et apostolica Ecclesia, quae fundata est ab ipso Jesu Christo Domino nostro, cui est gloria in saecula. Amen.

verses fois la citation de ce symbole comme quelque chose d'authentique et de sérieux.

Fleury, dans *le chap.* 48 *du liv.* 45 de son histoire, parle de cette mission d'après la relation d'Eginard, chapelain et biographe de Charlemagne, et ne dit rien d'un tel symbole: «Au mois de novembre, dit-il, de l'année 809, Charlemagne tint un concile à Aix-la-Chapelle, où l'on *traita* la question à savoir si le St-Esprit procède du Fils comme du Père, question qui avait été premièrement agitée à Jérusalem, par un moine nommé Jean. Pour la décider l'Empereur envoya à Rome etc.» On présume que ce moine ne devait être autre que St-Jean Damascène, qui fit des remontrances à ces moines occidentaux, pour cette nouveauté de l'addition. Le plus probable est, que ces moines doivent avoir écrit aux théologiens des Gaules, et par leur intermédiaire à Charlemagne, sur cet accident; ce qui avec d'autres motifs qu'il serait trop long de rapporter ici, motiva le concile d'Aquisgrane, dont nous avons déjà parlé.

Quant à ce pseudo-symbole de Léon, et à tout ce qui regarde la correspondance de ces moines avec Léon, cela ne peut être que comme à l'ordinaire une *forgerie* des temps postérieurs, pour étouffer dans la conscience des Occidentaux, ce qui regardait le résultat de cette mission. Elle aboutit à tout le contraire de ce que Charlemagne et ses acolytes pouvaient en espérer.

## § XI. — Efforts des papistes pour expliquer le fait précédent.

Il serait curieux de voir les efforts, que font les modernes préconisateurs de la procession binaire, pour échapper à cette étreinte qui les étoufle. Les plus prudents de tous, en rapportant l'événement de la conférence, se taisent complètement sur le résultat définitif : celui de l'érection de ces écussons et de la souscription. C'est ce que fait Jean Alzog, dans son histoire universelle de l'Église § 207 (*traduct. française tom. II pag.* 246). M. A. Klee dans son histoire des dogmes (*trad. franc. de* 1842 *tom. II pag.* 288), en répétant le rabâchage ordinaire de ses prédécesseurs, a la pudeur de se taire sur ces écussons, dont d'autres tâchent d'obscurcir l'éclat et la signification.

L'abbé Fleury, dans son histoire ecclésiastique (liv. 45 ch. 48), parle de l'érection de ces écussons contenant le texte primitif du symbole, mais il se tait sur la souscription de Léon, qui en forme, pour ainsi dire, la sanction. Cependant cette réserve l'abandonne, et au chapitre 40 du livre 53, il y revient. Si Léon, y dit-il, a fait graver sur ces écussons le symbole de la foi sans l'addition du *Filioque*, cela n'importe en rien pour la question : «Il y a bien de la différence entre dire, que le St-Esprit procède du Père sans parler du Fils, et nier expressément

qu'il procède du Fils.» C'est un bien anodin *truïsme*[1]; un symbole est une déclaration, et non une dissertation où l'on doit spécifier les cas contraires ou parallèles. Il y est dit que l'existence du Fils dérive du Père sans y ajouter *et non du St-Esprit*; s'en suit-il qu'il dérive du St-Esprit, aussi bien que du Père? Cet amusant *truïsme* ne peut être de la part d'un Fleury qu'une espèce d'acquit d'obéissance, *propter metum Judæorum*. Nous rencontrerons une semblable ineptie dans la troisième partie de ce travail.

Baronius, dans ses annales, parle de cette espèce de sanction, mais pour en affaiblir la portée, il la met en l'air comme une remarque impersonnelle, pendant qu'il devait la désigner, comme venant de la part, et de la bouche de Léon lui-même. La plupart de ceux qui se décident à mentionner ce mémorable événement, ne se rapportent qu'à Anastase le Bibliothécaire, qui dans sa citation ne précise pas, si ces paroles sont de Léon ou d'Anastase lui-même. Là, Baronius (*ann.* 808) nous dit que par l'érection de ces écussons, Léon entendait seulement condamner les Francs qui avaient osé insérer l'addition, sans en avoir préalablement demandé la permission. Mais lui-même a vu, lu et publié quelques pages auparavant, le contenu de la conférence des légats de Charlemagne avec Léon III, où il s'abritait sous la défense

[1] C'est le comte de Maistre qui a emprunté ce mot au vocabulaire anglais: je m'en sers après lui.

expresse, absolue, impérative du concile d'Ephèse, par laquelle il était ordonné de n'attenter en rien, au symbole promulgué à Nicée et à Constantinople, de n'en rien retrancher, de n'y rien ajouter. Son annotateur Pagi dit dans le même endroit, que Léon, quoique adoptant dans sa pensée la double procession, se décida néanmoins à prendre ce parti, *ne Græcos alienaret*, pour ne pas s'aliéner *les* Grecs; mais la souscription jure avec cette affirmation; elle est trop solennelle, pour laisser place à une telle supposition. Pagi aurait plus convenablement fait de dire: ne a Græcis alienaretur, pour ne pas s'aliéner *des* Grecs, c'est-à-dire de l'Orthodoxie elle-même. D'autres vous disent que Léon désapprouvait l'insertion du *Filioque*, comme faite irrégulièrement, mais qu'il en approuvait la doctrine. Ceci jure avec les paroles *pro amore et cautelâ orthodoxæ Fidei.* La foi orthodoxe est celle qui est contenue dans le symbole qui précède, et non dans les opinions des uns et des autres, contre lesquels fut érigé ce monument. Des auteurs protestants même se laissent entraîner par ces puérilités.

Bellarmin nous enseigne gravement, que Léon a fait exposer de cette manière le symbole primitif, sans l'addition, afin que les Orientaux ne puissent croire, que les Occidentaux le réprouvent quand il est dépourvu de cette addition (*de Christo lib.* II *cap.* 27). Tel est le sens général de son dire, traduit par Zernicavius (*tom.* I^er^ *pag.* 431). Je n'ai pas pu avoir à ma disposition le texte latin,

pour voir si Bellarmin a exactement recouru à ces puérilités. Lorsque dans un contrat, dans une déclaration, quelqu'un ajoute arbitrairement une clause nouvelle, ou modifie celle qui existe, il ne désavoue pas ce document, mais au contraire, tout en tentant de le corrompre, il le confirme. Les Orientaux, si stupides qu'on les suppose, étaient en état de comprendre cette donnée du sens commun élémentaire. En quelle détresse devait se trouver l'esprit d'un Bellarmin, pour n'avoir autre chose à faire que de mettre ces inepties au compte de Léon III.

Le dominicain Combefisius dit que Léon a agi de cette manière, sous la crainte d'être accusé, par les Grecs, d'impiété. De quelle impiété pouvait-il être accusé, quand à Rome et en Italie, on n'avait encore ni professé ni adopté l'addition, et que le symbole était récité dans son état immaculé? Et ne devait-il pas plutôt avoir à craindre les Francs, lorsque par sa souscription au bas des écussons, il foudroyait leurs prétentions? Il devait craindre, mais il surmonta pourtant sa crainte, malgré la terreur que lui inspirait Charlemagne, pour d'autres motifs dont je ne puis m'occuper ici.[1]

[1] Parlant du voyage que fit Charlemagne à Rome, pour y rétablir l'autorité si chancelante du pape Léon III, Mr. Francis Monnier s'exprime dans les termes suivants :

Franchissant rapidement Orléans et Paris, Charles se rendit à Mayence, où il tint un placite général. C'est de là qu'il se dirigea en Italie. Ses filles, ses fils Charles et Pepin, une brillante escorte de seigneurs, d'évêques, de clercs appartenants aux principaux mona-



Le jésuite Cichovius dit que Léon a pris ce parti, dans la crainte que les Orientaux voyant qu'en Occident on modifiait le symbole pour lui faire dire e Patre *Filioque*, n'aient eux aussi, l'envie de dire e Patre tantum. Tel est le résumé de cette ridicule observation. Mais, comment pouvait-il entrer dans l'esprit de Léon une telle incongruité, quand il savait que les Grecs tenaient comme une arme, comme un bouclier en même temps qu'une épée, les injonctions impérieuses du concile éphé-

stères, l'accompagnaient avec de magnifiques présents pour le pape, témoignages de la prévoyante reconnaissance du roi des Franks.

Une armée, commandée par son fils Pepin, le suivit. On fit à Ravenne une halte de sept jours. En quittant cette ville, Charles ordonna à Pepin de descendre avec son armée dans le Bénévent, d'y prendre ses positions, et de surveiller attentivement l'impératrice Irène, dont la puissance allait souffrir au milieu des changements qu'on préparait. Au premier mouvement de la cour de Byzance, Pepin devait envahir la Sicile. Charles le garda avec lui jusqu'à Ancône, pour lui donner ses dernières instructions.

Il arriva le 24 novembre à Nomento. Léon l'avait prévenu et soupa avec lui. Il le quitta sur le soir, pour être prêt, le matin du jour suivant, à le recevoir avec tout son clergé sur les escaliers de Saint-Pierre, alors situé hors des murs de la ville. Il lui tendit la main pour l'aider à descendre de cheval, et l'introduisit dans l'église, en le remerciant de sa venue, au milieu des chants religieux. Le 1er décembre, le roi réunit une grande assemblée, membres du clergé et seigneurs de Rome, seigneurs et évêques de son cortége, peuple même. Il dit, en ouvrant la discussion, qu'il n'était venu à Rome que dans l'intention d'accomplir un devoir, en examinant les accusations portées contre le souverain pontife. Personne n'osa se présenter pour les soutenir. Léon III se rendit alors dans l'église de Saint-Pierre ; il monta en chaire, prit le livre des Évangiles, et prononça en présence d'une foule immense une formule de serment.

sien, et tant d'autres défenses, que je citerai dans un des appendices.

Dans l'examen de la question du fond, Cichovius après avoir épuisé tous ses arguments, de la valeur de celui-ci, les corrobore par l'admirable considération, que les divers miracles accomplis au sein de l'Église Romaine, prouvent la justesse de sa croyance à la double procession. Parmi ceux-ci, il cite le miracle d'un certain St-Stanislas qui a ressuscité un mort. Mais, qu'est-ce que cela, à côté du miracle de la translation de la maison de la Ste Vierge, de Nazareth en Dalmatie, et de là en diverses localités de la Romagne, et définitivement en la sainte ville de Lorette? (*Cichovius, de processione Spiritus Sancti, quæst. IX, pag.* 95). Qui peut douter de tout cela, quand l'auteur se sent appuyé par l'autorité d'un Baronius? En vain un ami de celui-ci a tenté de le dissuader d'insérer, dans ses Annales, cette pérégrination. Il a tenu *bon* contre le tentateur, pour la cause du *bon.*[1] Lisez tout cela dans *Zernicavius tom. II, pag.* 487—490.

Il eût été facile de terminer le procès de Léon III, mais la pensée de tous se portait ailleurs. Dans la dernière séance de cette assemblée, le pape, les évêques, et des hommes du peuple, représentèrent à Charles qu'une femme gouvernait l'empire, qu'il était maître de cette Rome où les anciens Césars résidaient de préférence, que Dieu lui avait donné la Gaule, l'Italie et la Germanie, et qu'en conséquence il leur semblait juste, ainsi qu'à tout le peuple chrétien, de lui décerner le titre d'empereur. Charles répondit qu'il ne voulait pas s'opposer au désir des prêtres et de tout le peuple chrétien: il accepta.

[1] Boni causa.



Labbe prétend que Léon, par tout cela n'entendait que donner une marque de respect à la vénérable antiquité. La question ne consiste point en cela, mais en ceci : Léon, dans le fond de sa conscience, admettait-il l'orthodoxie de l'addition, Oui ou Non ? Voilà où se trouve le nœud de cette discussion. Labbe, pour soutenir l'afirmative, prête à la pensée de Léon III le calcul d'un conseiller de Néron, lequel l'excitait à se défaire furtivement et sans bruit de sa mère, puis de lui ériger un temple, des autels, et autres marques éclatantes de sa piété. *Templum et aras et alia ostendandae pietatis !* Expliquons-nous bien; s'agit-il du vrai respect ou du faux? Le vrai respect ne consiste point à montrer sa vénération pour une personne, pour une idée, par des apparences de déclaration solennelle, puis dans sa conduite privée de la mépriser. Il ne consiste point à donner des marques d'assentiment en public, puis en cachette de s'en moquer. Et c'est ce jeu indigne, que Labbe veut attribuer à Léon III. Mais quand est-ce que la fine réplique a manqué à des gens qui veulent, à tout prix, chicaner contre l'évidence même? Lorsque le loyal Hergenrother touche à cet événement, dans ses notes sur la sainte Mystagogie de Photius, il ne s'aventure pas à parler de lui-même, mais comme par acquit de convenance, il se borne à renvoyer aux deux apostats : Beccus et à Allatius dont nous nous occuperons plus tard.[1]

[1] Toutes ces ambages et inepties affectées du même genre ont

### § XII. — **Conclusions qui résultent du fait de l'érection des boucliers d'argent.**

Il y a certains événements dans l'histoire ecclésiastique, et celui dont nous nous occupons ici tient la primauté, il y a de ces événements, qui sont des questions de vie ou de mort, pour l'infaillibilité. Comment faire pour la sauver de ces coups fatals ? Le comte Joseph de Maistre, dans son ouvrage *du Pape*, nous a montré, en succinct, le remède dont on se sert en pareilles occasions, là où il s'occupe de la chute du pape Honorius dans l'hérésie : Plier les phénomènes, c'est-à-dire, tordre les faits tels qu'ils nous sont présentés par l'histoire, pour les faire cadrer avec ses intentions. Pliez les faits, autant que vous voudrez, il suffit de ne pas falsifier les textes où ils sont attestés, et c'est à quoi les vôtres ont souvent recouru. Pliez les autant que vous voudrez, la saine et loyale critique est tellement forte, qu'elle les redressera à l'instant dans leur droiture, qui est la vérité. Mais si le chêne ne s'y prête point ? alors la hache, la cognée : niez le fait totalement.

été répétées, sous diverses formes par nos papicoles contemporains, les abbés Jager, Tosti, Perrone et « tutti quanti ». Ils ont été suffisamment flagellés par Stephan Kara-Theodori, dans ses Réfutations du papisme, par Sophocle Iconomos, dans son édition des Amphilochies de Photius, et par J. N. Valetas, dans son édition des Épitres de Photius.

Heureusement que ces attestations des trois Pierre sont indéniables, indiscutables ; et c'est sur ces trois pierres que les têtes sifflantes du mensonge seront broyées sous le talon de la vérité. Mais, si ces auteurs eussent négligé de rapporter ces particularités, si leurs ouvrages eussent été perdus, si ce fait n'eût été rapporté que par le seul Photius dans sa Divine Mystagogie, on n'aurait plus eu bessoin de recourir à ces inepties. Vite, pour sauver la sacrosainte infaillibilité, on aurait dû dire que ceci n'avait pu être qu'une sotte fable inventée par Photius; ou que s'il y avait eu quelque chose de réel, cela avait dû être travesti par ce schismatique. C'est ce que fait le cardinal Maï, pour un autre fait dont nous allons nous occuper plus loin.

Nous disions que ces écussons furent placés par Léon III, dans l'église de St-Pierre, et suspendus au dessus du tombeau de St-Paul qui s'y trouve, puis qu'au onzième siècle, ils ont disparus. Dans cet entre-temps, il arriva un accident bien intéressant et pour aussi dire miraculeux. Le Vatican et l'église de St-Pierre se trouvaient alors hors les murs, du côté de la porte d'Ostie. Peu de temps après cette manifestation de Léon III, et sous le Pontificat d'un de ses successeurs Léon IV, des corsaires Sarrasins, en remontat le Tibre, pénétrèrent par surprise jusqu'aux murs de Rome, du côté du cette porte, et pillèrent tout ce qui se trouva à leur portée. (*Fleury, liv.* 48 *ch.* 36). C'est depuis cet événement que

Léon IV élargit les murs de la ville, pour comprendre le Vatican dans l'enceinte de Rome, d'où cette partie fut appelée: *cité Léonine*. Comment ces écussons d'argent massif échappèrent-ils à leur rapacité? Ne pourrait-on dire avec des expressions communes en de telles occasions, que ces Sarrasins furent frappés d'aveuglement, ou que le soin que l'on prit pour les sauver, à la première alerte, dès l'approche à l'improviste de ces barbares, fut un fait providentiel? Si ce monument avait disparu à peine érigé, et pas assez connu pour laisser des traces ineffaçables dans la mémoire des hommes, qui sait, si cette tradition eût pu échapper à la destruction du temps.

Devant une telle démonstration de la permanence de ces écussons en cet endroit, jusqu'au delà de la moitié du onzième siècle, laquelle manifestait l'attachement des papes et du peuple de Rome à l'ancienne foi, que répond Beccus, un des grecs convertis au *Filioque*, après les invasions des croisades? Le voilà: «pourquoi se sont-ils comportés de cette façon? Certainement pour montrer que leur piété ne consistait pas dans les mots, mais dans la pensée; s'il n'en était pas ainsi, ils n'auraient pas hésité à ajouter dans le texte de l'Évangile les mots qu'ils ont ajoutés dans le symbole.»[1] Alors pourquoi dans la

[1] Τί τοῦτο ποιοῦντες; Πάντως· ὡς οὐκ ἐν λέξεσιν ἀλλ' ἐννοίαις τί εὐσεβεῖν σπουδάζεται παρ' αὐτοῖς. Εἰ μὴ γὰρ τοῦτ' ἦν οὐκ ἂν ὠκνήσαιντο κἂν τῇ εὐαγγελικῇ προσθεῖναι πυξίδι (πτυκτίδι;) τὴν ἐν τῷ συμβόλῳ γενομένην προσθήκην. Hallatius, Graecia orthodoxa, t. 1. De Unitate



suite ont-ils détruit le monument qui repoussait ces mots? Pourquoi, si ce n'était, parce que les paroles de Léon III étaient la *damnation* même de cette pensée? Remarquer cependant la démence du renégat: on peut se permettre d'altérer la texte même de l'Évangile, pour le faire cadrer avec ses pensées! Ce Beccus, pour me servir d'une expression de St-Jean Chrysostôme, ce Beccus, sans s'en apercevoir, prophétisait comme Caïphe, οὐκ εἰδὼς ἐπροφήτευε, il prophétisait l'avenir lorsque le papisme arrivé au comble de son délire, produit fatal de ses succès, mettrait, la main sur le Nouveau Testament et en modifierait les textes, au soutien de ses calculs; lorsque ses théologiens déclareraient que le Pape est le maître des SS. Écritures, et qu'il peut en disposer à son gré. Je parlerai de ceci en une autre occasion, car on ne peut tout dire à la fois. Pour n'en citer pourtant qu'un spécimen, je dois rapporter les deux cas suivants.

Dans l'abjuration de la religion évangélique, comme elle y est qualifiée, que les jésuites on fait signer à ce fameux Frédéric-Auguste électeur de Saxe, pour être reconnu comme roi de Pologne, ils lui faisaient professer entre autres choses dans l'article X: «j'avoue que le pape a le droit de modifier l'Écriture, de l'augmenter, de la diminuer, d'après sa volonté.» (Voir *Histoire*

**ecclesiarum, p. 173. Je reviendrai sur ce Beccus, lorsque nous en arriverons à la falsification qu'il a commise sur un passage de Saint-Grégoire de Nysse.**

*des Cours européennes pendant le dix-huitième siècle, par Fœrster*, cité dans le *Fremdenblatt* de Vienne, au commencement de Janvier 1870). Dans la formule d'abjuration qu'on imposait à ceux, qui de gré on de force, abjuraient le protestantisme en Bohème et en Moravie, il es dit dans l'article troisième: «si le Pape énonce, établit et promulgue un dogme nouveau, qu'il soit renfermé dans l'Écriture ou non, nous croyons et nous professons que ce dogme est sacré et divin etc;» et dans l'article onzième «Nous croyons et nous professons que le Pape a le droit de modifier les Écritures, d'en retrancher ou d'y ajouter ce qu'il veut et même de les brûler tout entières.» (Voir l'opuscule, *la Destruction du protestantisme en Bohême, par Rodolphe Reuss* 1868, *Strasbourg, pag.* 118—120.)

## § XIII. — **Nicolas Ier et Photius.**

Après Léon III se sont succédés divers papes qui ont maintenu son engagement avec les légats de Charlemagne, jusqu'à Benoît VIII qui le premier le viola. D'autres encore se sont tenus à la doctrine de l'Orthodoxie jusqu'à Léon IX. Parmi les premiers, on compte Benoît III, dont parle Photius, dans sa divine Mystagogie (§ 88). Il y dit que Benoît III ordonna qu'on devait réciter le symbole de la foi non seulement en latin, mais aussi en langue hellénique, et qu'en même temps, par des lettres adressées aux patriarches d'Orient, il leur

recommenda chaleureusement, de ne recevoir dans leur communion aucun pape qui dans ses lettres d'avénement n'aurait pas professé le symbole de Nicée et de Constantinople, sans aucune altération.[1]

A Benoît III succéda Nicolas Ier. Mais sur son compte il faut nous étendre un peu, car le sujet a besoin d'une élucidation attentive. Après le concile que Nicolas tint à Rome, au commencement de l'an 863, pour lui faire prononcer la condamnation et déposition de Photius,—événement dont les détails nous mèneraient trop loin, si nous nous en occupions actuellement, — celui-ci ne répondit que par ce que peut signifier le silence hautain d'un homme supérieur. Photius occupé, non seulement de l'administration de son diocèse, mais encore, ce qui était bien plus important, de l'édification de ses nouveaux convertis en Perse, en Arménie, en Mésopotamie, en Russie, en Bulgarie, se souciait peu des agissements du compère d'Isidore le Pécheur prince des faussaires et des falsificateurs,[2] il le laisait faire et dire ce que son ambition effrénée lui suggérait.

[1] Voir pour plus de détails dans le Monumenta graeca ad Photium pertinentia, par Hergenrother (Ratisbonne 1869), au chapitre contenu sous le titre De origine schismatis. Là on voit diverses narrations ayant trait à ces questions. Elles sont pour la plupart imitées ou copiées les unes des autres. Divers extraits s'en trouvent chez Allatius dans son De perpetuo consensu.

[2] Le docteur Doellinger s'exprime à ce sujet dans les termes suivants :

Au commencement du neuvième siècle, aucun changement ne

Ce ne fut que lorsque Nicolas étendit une main rapace sur ce dernier pays, ce n'est que lorsqu'il se mit à y lancer ses émissaires, pour y introduire des usages et des pratiques contraires à la tradition générale, et à la discipline particulière de l'Église d'Orient, afin de pouvoir par ces moyens détacher le peuple de l'obédience

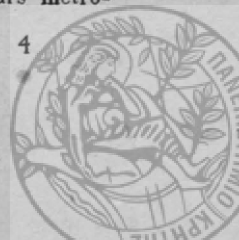
s'était encore introduit dans les rapports exposés ci-dessus, notamment en ce qui concernait l'autorité ecclésiastique en matière de foi. — Léon III assurait encore les évêques francs, envoyés vers lui, que loin de préférer son opinion à celle des Pères du synode de 381, auteurs des additions au Credo, il n'avait pas même la présomption de se comparer à eux. Il refusa en conséquence d'approuver, suivant le désir de ces évêques, l'intercalation du Filioque dans la confession de foi.

Mais alors vint à surgir, vers le milieu de ce siècle (845), la monstrueuse fabrication des décrétales d'Isidore, dont l'effet atteignit bien au delà des intentions de l'auteur. Cette fourberie amena lentement, mais progressivement, la transformation complète de la constitution et du gouvernement de l'Église.

Nous ne croyons pas qu'on puisse trouver dans l'histoire entière un second exemple d'une fiction qui ait aussi parfaitement réussi, et qui cependant ait été concertée d'une façon plus grossière. — Voilà trois cents ans qu'elle est dévoilée — mais les principes qu'elle devait vulgariser et réaliser en pratique, ont poussé de si profondes racines dans le sol de l'Église, se sont si bien identifiés avec le développement de la vie ecclésiastique, que la découverte de la fraude n'a point produit d'ébranlement durable dans le système en vigueur.

Environ cent prétendues décrétales des plus anciens papes — conjointement avec les écrits d'autres chefs de l'Église, et les actes de quelques synodes — furent à cette époque fabriquées dans les pays francs de la rive gauche du Rhin. Le pape Nicolas Ier à Rome s'en empara aussitôt avec avidité, et les fit servir de base, comme documents authentiques, aux nouvelles prétentions élevées par lui et ses successeurs. — Le seul but des auteurs de ces pièces fausses, était d'assurer aux évêques l'indépendance vis-à-vis de leurs métro-





due à ses pasteurs légitimes et canoniques, ce ne fut qu'alors que Photius, pour éclairer ces convertis et pour repousser les tentatives ultérieures de Nicolas, se décida à se produire. Il fit assembler un concile à Constantinople au mois de janvier 866, lequel prononça la condamnation et la déposition de Nicolas. Il est donc

politains et autres pouvoirs; de leur procurer l'impunité absolue, et d'exclure toute influence temporelle. Mais ils cherchaient à atteindre ce but à l'aide d'un accroissement si considérable de la puissance papale, que si l'Église se pénétrait de ces principes et les suivait jusque dans leurs conséquences, elle devait nécessairement prendre la forme d'une monarchie soumise au bon plaisir et à l'absolutisme d'un seul. La pierre angulaire de l'édifice de l'infaillibilité papale était déjà posée.

Ce qui devait surtout agir était ce principe que les décrets de tout synode avaient besoin de l'approbation ou de la confirmation du pape; en second lieu: la déclaration que la plénitude de la puissance (ce qui comprenait par conséquent les questions de foi), appartenait au seul pontife de Rome, et enfin que les évêques n'étaient que les aides-servants de ce dernier, tandis qu'il était, lui, l'évêque de l'Église universelle.

Si l'évêque de Rome est donc vraiment du même coup celui de l'Église entière, si chaque évêque individuellement n'est que son vicaire, s'il est le seul et légitime organe de l'Église, il doit évidemment jouir de la prérogative de l'infaillibilité. On ne peut nier que, les décrets dogmatiques des conciles sans la confirmation du pape étant sans vertu, la marque divine d'une doctrine dépend de cet oracle unique: la supposition de la puissance illimitée de ce seul personnage sur l'Église entière renferme la pensée de son infaillibilité, comme l'épi renferme le grain. Aussi Pseudo-Isidore fait-il dire très logiquement à ses anciens papes: l'Église romaine demeurera immaculée et à l'abri de toute erreur, jusqu'à la fin des siècles.

Jadis, les savants versés dans la connaissance de l'antiquité ecclésiastique et du droit canon, des hommes, comme de Marca,

radicalement faux que Photius ait pris cette voie comme une espèce de revanche contre Nicolas; car trois années complètes s'étaient écoulées depuis l'agression de Nicolas; les plaintes s'étaient accumulées contre sa conduite; elles venaient de la Bulgarie, et de l'Italie et même des Gaules et des Pays-Bas. Je ne peux pas tout rapporter ici,[1] mais ce qui regarde particulièrement le sujet dont je m'occupe ici, c'est que dans ce concile Nicolas ne fut ni condamné ni même accusé d'avoir adopté l'addition, ou d'avoir professé la doctrine qui s'y rapporte.

Baluze, Constant, Gibert, Berardi, Zallwein, etc., s'accordaient unanimement à considérer comme radicale la transformation introduite dans la constitution de l'Église par Pseudo-Isidore: le nouveau droit avait, grâce à lui, remplacé l'ancienne législation de l'Église. Depuis lors des modernes ont affirmé, au contraire, que l'auteur n'avait voulu, à l'aide de sa fabrication, que codifier l'état de la constitution déjà existante, et lui donner une base écrite: même sans sa fraude, ajoutent-ils, le développement des institutions ecclésiastiques eût suivi la même voie.

[1] Voir en attendant Valetas, pag. 44 — Ffoulkes, Christ. Divis., pag. 15 — Hypomnema Chardii ex Aventino, pag. 180. — Il faut encore chercher un ouvrage intitulé «Capitula diabolica,» dont j'ai rencontré des citations dans mes lectures, mais que je n'ai pu avoir à ma disposition. — A d'autres époques mêmes recours à Constantinople adressés de l'extrême Occident: de l'Irlande. «Les Irlandais, dit Aug. Thierry, dans leurs cruels embarras, s'adressèrent à Constantinople, qui n'a pu rien faire évidemment à cause des distances, et des difficultés sans nombre, que les envoyés devaient rencontrer dans les pays intermédiaires. Ainsi un de leurs prêtres, qui s'occupait de poésie, lance dans un poëme des imprécations contre les pasteurs de Constantinople, qui négligent le troupeau de Dieu à la merci du Loup de Rome.» Histoire de la Conquête d'Angleterre, tom. Ier, pag. 122—3.

Hergenrother fait lui aussi la même remarque, dans ses annotations sur la *Divine Mystagogie du Saint-Esprit* de Photius, et il s'appuie sur Allatius et sur Baronius, dont il rapporte des extraits. (Voir *Migne, Patrologie grecque, tome* 120, *pag.* 378, *note* 70).

C'est après la tenue de ce concile, que Photius adressa son encyclique aux patriarches d'Orient, pour leur signaler toutes les transgressions contre les canons, qu'enseignaient et commettaient les divers perturbateurs, qui arrivaient d'Occident en Bulgarie. Il arrive ensuite à la question de l'interpolation du *Filioque*, qu'il combat et qu'il flétrit de toute l'énergie de sa conviction. Il n'y dit rien de Nicolas. Et en effet Nicolas, dans ses *Responsa ad consulta Bulgarorum*, qui sont au nombre de 106, ne touche nullement à cette question. (*Migne, Opera Nicol.*, *epist.* 97, *pag.* 978—1115.)[1]

Il est vrai que, dans les consultations demandées par les Bulgares, une telle question ne figure point; mais questions et réponses ne nous viennent que de sources latines, de la chancellerie romaine. Les Bulgares ont sans doute demandé des éclaircissements sur ce sujet, mais Nicolas doit leur avoir répondu dans le sens des Orientaux; car il ne se souciait pas tant de dogmes, que d'étendre sur eux sa juridiction, ce qui l'intéressait surtout. Il est donc à présumer, que cela fut supprimé dans la suite. Quoiqu'il en soit, pouvait-il faire autrement, lorsque la réprobation d'Adrien Ier était toute récente,

et que les écussons de Léon se trouvaient encore là ? En effet, ses légats, qui prirent part au concile qui prononça la déposition de Photius, dont nous allons nous occuper à l'instant, ont dû assister à la récitation solennelle du symbole (comme on le faisait régulièrement à toute ouverture de concile), pur de toute addition, sans aucune protestation, sans aucune réserve ou remarque de leur part, sur une question qui était la question prédominante de cette époque. Plus tard nous toucherons de nouveau à ce sujet.

Tous ces envieux photiomaques dévoués à Nicolas : Métrophane, Stylien, Nicétas, se sont exprimés catégoriquement contre ce dogme, dans leurs divers ouvrages. Est-il donc possible, qu'ils eussent persisté à s'attacher à Nicolas, si celui-ci se fût jamais exprimé ou compromis personnellement, au soutien de l'addition ? Au contraire, ils accusaient Photius d'avoir calomnié Nicolas, en lui attribuant l'adoption de cette hérésie. Mais ceci n'est pas exact ; Photius reprochait à Nicolas, non de l'avoir adoptée, mais de la tolérer dans divers pays de son obédience patriarcale, et de ce que, au lieu de se mêler de choses qui ne le regardaient pas directement, son devoir le plus urgent était de s'occuper de son extirpation. (Voir *'Ελεγχ. παπιστ. τομ. Α'. σελ. μη'. Zernicav. pag.* 176.) Ffoulkes est d'opinion, que Nicolas n'a point recommandé à ses émissaires en Bulgarie d'enseigner la double procession, mais que ceux-ci ont transgressé ses instructions. (*Christ. divis., pag.* 13—15, 401—2, et 413, *note* 1274.)



## § XIV. — **Stratagème de Nicolas Ier.**

De sa part aussi Nicolas répond, sans nommer Photius, par une circulaire ou lettre adressée le 1er juillet 867 à Hincmar, archevêque de Reims. Photius avait commis la faute, parmi les accusations sérieuses regardant les diverses coutumes de l'Occident, de toucher aussi à quelques-unes d'un ordre très inférieur, qui ne méritaient pas de sa part une telle attention. Nicolas y oppose ses observations. Nous n'avons pas à nous occuper ici de la valeur des unes ou des autres, mais uniquement de celle qui regarde notre sujet: de celle de la Procession.

Les Grecs, y dit Nicolas, nous accusent de professer que le St-Esprit ne procède point du Père. Ceci est faux. Ce dont se sert Photius comme d'un moyen d'argumentation, Nicolas le représente comme avancé en chef direct d'accusation. Et voilà ce dont il s'agit. A part l'âpreté des expressions, voilà ce que Photius entend dire. L'attribut (ou fonction), qui n'est pas commun à toutes les trois Personnes de la Sainte Trinité, ne peut appartenir qu'à une seule, autrement on pourrait soutenir que le Fils fut engendré, non seulement du Père, mais aussi du St-Esprit. Donc, dit-il, à l'interlocuteur qu'il se suppose, et non à Nicolas, qui ne s'était aucunement compromis personnellement sur ce sujet; donc l'attribut de l'émanation (*προβολὴ processio*) ne peut appartenir qu'à

une seule des trois personnes. A laquelle direz-vous qu'elle appartient? au Père seul? mais alors vous abondez dans notre sens, vous avez condamné votre nouveauté. Au Fils seul? mais alors vous en excluez le Père contre l'énonciation de l'Évangile. En d'autres termes plus polis: si ce principe que j'invoque, que chacun des attributs reconnus de la Sainte Trinité ne peut appartenir qu'à une seule des trois Personnes, — ou que chacune des Personnes de la Sainte Trinité a son attribut exclusif, qu'elle ne partage pas avec les autres, — si ce principe est inébranlable, songez bien que votre doctrine doit aboutir fatalement à exclure le Père de l'attribut de l'émanation. Si vous n'y pensez pas, et je l'admets très volontiers, c'est par une heureuse inconséquence que vous y échappez. Voilà le sens de cette remontrance de Photius. Je ne me mêle pas d'apprécier la valeur de ces argumentations théologiques; mais Nicolas qui voulait se gagner, comme soutien pour ses projets, l'irritation et l'indignation des Occidentaux, leur dit faussement que les Grecs les accusent de professer expressément et décidément que le St-Esprit ne procède point du Père: quod Spiritum Sanctum non ex Patre procedere fateamur. Ce qui était comme si Photius les eût accusés de renier l'Évangile. (*Ffoulkes, Christ. divis.*, *pag.* 15, *note* 446, *pag.* 76, *note* 253, *pag.* 401, *note* 1239.)

Tel est le texte de cette lettre, donnée par Baronius (*ad ann.* 867), qui dit l'avoir copiée sur l'ancienne



édition de Rome, conforme à celle de Paris. Mais les éditeurs postérieurs, voyant l'absurdité d'une telle invective, ont pensé que cela devait être la faute des anciens copistes ou éditeurs, et qu'ils devaient corriger le texte, pour l'adapter aux idées reçues. Ils ont donc mis dans la bouche de Nicolas, que les Grecs accusaient les Occidentaux de professer que le St-Esprit procède du Père et du Fils: Quod Sanctum Spiritum a Patre et Filio procedere dicimus; ce qui était vrai, mais pour les Occidentaux seuls, surtout ceux du Nord, et non pour Nicolas et les Romains. Cette correction fautive, quoique faite sans malice, n'est donc qu'une altération arbitraire du texte primitif. La leçon donnée par Baronius est authentique et génuine. Baronius, fort content d'avoir découvert une chose qui devait aggraver la position des Orientaux, comme lançant des accusations absurdes et calomnieuses contre les Occidentaux, y a tenu bon, et a soutenu la vérité du texte primitif qu'il produisait sans s'apercevoir des conséquences de ce qu'il faisait.

Ces éditeurs correcteurs n'ont point compris la manœuvre de Nicolas, et s'ils l'eussent même comprise, ils se seraient bien gardés de la démasquer. Nicolas ne pouvait, en s'adressant aux Occidentaux du Nord, leur dire: les Grecs nous font une coulpe à Nous de Rome et à Vous des Gaules, de ce que nous professons que le St-Esprit procède du Père et du Fils, et se compromettre ainsi, non seulement envers les Orientaux, mais aussi

envers les Italiens, chez qui cette invention Gotho-Vandale n'avait point de cours, mais, profitant perfidement de l'équivoque, auquel pouvait se prêter l'argumentation de Photius chez des gens inattentifs, il inventa, comme venant des Grecs, l'accusation absurde que Gaulois et Italiens professaient que le St-Esprit ne procède pas du Père, partant que c'était du Fils seul, et ainsi, indisposait Gaulois et Italiens contre les Grecs. Il en avait grand besoin, surtout en ce qui regardait les Gaulois, qu'il savait grandement irrités contre lui, à cause de ses attentats contre l'indépendance de leurs églises, et tout prêts à s'entendre avec Constantinople, pour avoir un soutien contre ses usurpations. Nous avons au reste déjà parlé de ceci. Voilà le mystère de cette apparente faute du code original, mais qui n'en était pas une. Ils ont voulu le corriger et le réformer, et ils n'ont fait que le déformer. C'est le même phénomène que celui des actes des conciles de Tolède, dons nous avons parlé au commencement de notre travail. Égarés par le spécieux de cette correction fautive, Zernicavius et son traducteur Eugenius, Kara-Theodori, Sophocles Œconomos, et dernièrement Valetas, ainsi que tant d'autres avant eux, ont par erreur inculpé Nicolas, d'avoir professé la double procession.[1] La vérité est que Nicolas, occupé de faire

[1] Pericopen hanc: εἰ δέ τις μετ' ἐκείνους — χωρίον, quae Nicolaum primum respicit, Allatius contra Creyght, pag. 231—232, in medium profert ita disserens: Post Benedictum ad Nicolaum descendens, qui



accepter, par les Occidentaux, les pseudo-décrétales, se souciait fort peu au fond du cœur, soit de l'une, soit de l'autre croyance sur la Procession. En ce qui regarde notre sujet, il suffit d'avoir démontré que, dans cette question, il n'a point trébuché.

post eum pontificatum inierat, aeque atque neque de nomine illi esset notus nomen obticescens, eum secreto nec palam populo id dicere asseverat (Photius): «Quod si quis post eos, et ad omnia audendum projecta lingua: neque enim aperto capite contra optima Deoque gratissima niti audebat ; sed nec tremendum fidei in ore omnium circumduci solitum (?) sententiae suae tegumentum praetexens, dictum piissimum et maxime honorandum Ecclesiarum opus attondit vel laesit: neque enim mei propositi est sceleratas actiones edicere; ipse sciverit; quinimo amare jam novit, miserandum in modum pœnas illic persolvens occultae audaciae — sed ille tacet, licet invitus; propterea que in silentii receptaculum projiciatur.» — «Testis locuples Photius, Nicolaum separatim ab aliis, nec sonora lingua, aut id exprimente Spiritum ex Filio procedere censuisse; et tu (Creyght) ab ipso Nicolao nuper introductam impietatem declamas?... Si sub lingua et non aperto capite pronuntiabat, non ergo symbolo addiderat, quod in ecclesiis sonora voce cantillabatur. Nec poterat Photius id de Nicolao ad liquidum explorata veritate pronuntiare, cum originem tanti sceleris juxta cum ignarissimis sciret; nec ipsum puduit fateri quod nesciebat.» Deinde adducit Photii verba: Καὶ τίνες ἐμάχοντο. His confirmantur quae scripsit Baronius ad a. 883, n. 35: «Quisnam autem Romanorum pontificum primus id statuerit, ut reciperetur symbolum cum iisdem duabus dictionibus Filioque, scimus viros doctos in his investigandis plurimum laborasse et ad tempora Nicolai vel circa id retulisse. Verum si id fuisset, certe Photius altius in ipsum Nicolaum pontificem declamasset, qui ea in Symbolum intulisset; sed cum duabus epistolis acerbissime in Rom. Ecclesiam invehatur, nunquam eum eo nomine sugillat, quod ea in Nicæenum symbolum intulisset.»



## § XV. — Destitution de Photius par l'empereur Basile; sa réinstallation approuvée par Jean VIII.

Sur ces entrefaites, l'empereur Basile, après avoir assassiné son collégue et bienfaiteur Michel, qui l'avait associé au pouvoir suprême, eut la témérité, peu de jours après ce crime, de se présenter à l'église où Photius officiait, pour y recevoir de ses mains la sainte communion, sans aucun acte de pénitence préalable, sans signe de repentance, sans aucune préparation canonique pour recevoir l'absolution. Photius le repoussa donc, en lui rappelant son crime, et son impiété de vouloir participer à la sainte Table, dans un tel état de péché mortel. Basile extrêmement irrité ne pense qu'à tirer vengeance de cette réprimande qu'il a si justement méritée, mais qu'il considère comme une offense. Il rappelle Ignace, il expulse Photius du siége patriarcal, et fait assembler un concile pour faire prononcer sa déposition. Profitant du dépit et de la malveillance qu'on entretenait à Rome contre ce dernier, il invite aussi le Pape à y prendre part, en y envoyant ses légats. Nicolas ne vécut point assez pour jouir d'un triomphe que lui procurait ce double crime de l'empereur. Adrien II, qui lui avait succédé, y envoya les siens. Baronius, selon son habitude, a eu l'extrême impudence de vouloir nier que ce fut pour



ce motif que Michel fit déposer Photius ; il a été suivi par quelques-uns de nos modernes photiomaques;[1] mais tout ceci a été réfuté par plusieurs, et dernièrement par M. Valetas, dans l'édition des épîtres de Photius, dont je rapporte le passage, pour le lecteur qui veut sincèrement s'éclairer.[2] Il suffit de dire ici, que le fait

[1] Je ne crains point d'employer ce mot, qui n'exprime pas encore assez, à mon gré, la haine aveugle dont sont animés à l'égard de cet illustre patriarche un trop grand nombre d'ultramontains, haine qui va jusqu'au mensonge systématique. Qu'il me suffise, pour le démontrer, de citer un exemple entre tant d'autres.

Ab uno disce omnes.

Un canon du concile de Nicée défend d'élever à la prêtrise ceux qui volontairement se sont fait mutiler, et non ceux qui ont subi cette disgrâce par violence ou par suite d'une maladie. Plusieurs personnes rentrant dans cette catégorie ont été élevées même jusqu'à l'épiscopat, non seulement en Orient, mais aussi en Occident. Or dans cette catégorie figure le nom du patriarche Ignace, dont l'histoire, comme on le sait, est étroitement liée à celle de Photius. Mais Ignace ayant été soutenu dans ces démêlés par le pape Nicolas Ier, que font en cette occasion nos ultra-papistes modernes? Ils renversent les rôles, et attribuent à Photius la disgrâce dont était frappé Ignace. C'est Baronius qui, le premier, a écrit et propagé cette fausseté; en vain des critiques postérieurs ont-ils, dans leurs ouvrages, rétabli les faits dans leur réalité: la plupart de ceux qui écrivent de nos jours sur cette question, ne démordent nullement de ce succulent morceau du grand festin des mensonges qui leur est servi par Baronius. Pour ne pas me laisser entraîner trop loin de mon sujet, je me contenterai de dire qu'il faut être bien aveugle pour croire que, si Nicolas Ier avait disposé d'un tel reproche contre Photius, il eût manqué de s'en prévaloir avec le plus grand éclat.

[2] 'Αλλ' οὕτω τῶν πραγμάτων ἐχόντων, μεγάλη τις ἐν τοῖς βασιλείοις ἐπιγίνεται μεταβολή, οἵαν ταύτην ἡ Παπικὴ παρεσκεύασε ῥᾳδιουργία. 'Ο μὲν γὰρ Αὐτοκράτωρ Μιχαὴλ ὑπὸ Βασιλείου τοῦ Μακεδόνος, ὃν αὐτὸν ἐκ

de ce motif nous a été consigné par divers historiens contemporains de cet événement, et surtout par les ennemis les plus acharnés de Photius: Siméon le Magistre[3] et Léon le Grammairien. Que veut-on de plus?

Adrien II mourut en l'an 872, Jean VIII lui succéda, et en l'an 879 survint la mort d'Ignace. En attendant, l'empereur Basile s'apercevant des désastres que son injuste aussi bien qu'aveugle colère avait amenés et à l'Église de Constantinople, et aux intérêts de l'Etat, consentit au rétablissement de Photius. De son côté, Jean VIII voyant que tout motif de dissension avait cessé au sein de l'Église de Constantinople, et qu'il n'y avait plus de

μικροῦ καὶ ταπεινοῦ μέγαν καὶ τῆς βασιλείας κοινωνὸν ἀνέδειξε, καὶ θετὸν υἱὸν καὶ κληρονόμον τοῦ θρόνου ἀνεκήρυξεν, ἀπανθρώπως τε καὶ ἀσεβῶς ἔπεσε δολοφονηθείς· αὐτὸς δὲ Βασίλειος Αὐτοκράτωρ ἀνηγορεύθη ἐν μηνὶ Σεπτεμβρίῳ τοῦ 867 ἔτους, ἑπτακαίδεκα δῆλον ὅτι μῆνας μετὰ τὴν τοῦ Βάρδα δολοφονίαν. Τοῦτον δὲ ὁ Πατριάρχης ΦΩΤΙΟΣ ἔχρισε μὲν εἰς βασιλέα κατὰ τὸ εἰωθός, οὐ μέντοι τὴν ἀχαριστίαν ἐπῄνει τοῦ ἀνδρός· ἀλλὰ καὶ πρότερον ἐλέγχων αὐτοῦ τὴν ὠμότητα, τότε τὴν πατροκτονίαν ἐν παρρησίᾳ μάλιστα πρεπούσῃ τῷ τῆς Ἐκκλησίας προεστῶτι φανερὸς ἦν ἀποδοκιμάζων καὶ κατακρίνων. Ὡς οὖν μετὰ ταῦτα εἰς κοινωνίαν τῶν ἀχράντων μυστηρίων προσῆλθεν ὁ μιαιφόνος, ἀνάξιον αὐτὸν τῆς τῶν μυστηρίων κηρύξας μεταλήψεως, ὡς τῷ τοῦ εὐεργέτου αἵματι μεμιασμένον, ἀπέπεμψε τῆς Ἐκκλησίας. Διὰ δὴ τοῦτο θυμοῦ πλησθεὶς ὁ Αὐτοκράτωρ, ΦΩΤΙΟΝ μὲν τοῦ Πατριαρχικοῦ καταβιβάζει θρόνου, καὶ ἐν Σκέπῃ, μονῇ τινι οὐ πολὺ τῆς Κωνσταντινουπόλεως ἀπεχούσῃ, καθείργει· Ἰγνάτιον δὲ τὸ δεύτερον Πατριάρχην καθίστησι τὴν 23 Νοεμβρίου τοῦ 867 ἔτους.

[3] Φώτιος δὲ ὁ Πατριάρχης, ἐλθόντος τοῦ Βασιλέως ἐν τῇ Ἐκκλησίᾳ, καὶ μέλλοντος αὐτοῦ κοινωνεῖν, λῃστὴν καὶ φονέα ἔλεγε, καὶ ἀνάξιον τῆς θείας κοινωνίας. Ὁ δὲ θυμωθεὶς. . . . τοῦτον τοῦ θρόνου ἐξέωσεν· καὶ ἀναβιβάζει πάλιν Ἰγνάτιον τὸν ἐν ἁγίοις Πατριάρχην τὸ δεύτερον. (σελ. 688—9 ἐν τῇ συνεχ. τῆς Θεοφ. χρονογρ.).



prise pour les agissements ordinaires de la Papauté, se conforma au nouvel état de choses, envoya ses légats au concile de la réintégration de Photius, et reconnut comme régulière cette réinstallation. Voici la lettre qu'il adressa à Photius; je copie exactement ce que je trouve dans l'histoire ecclésiastique de Fleury. «Nous sçavons les mauvais rapports que l'on vous a faits de nôtre église et de nous; et qui ne sont pas sans apparence: mais j'ai voulu vous éclaircir, avant même que vous m'en écriviez. Vous sçaviez, que votre envoïé nous aïant consulté depuis peu sur le symbole, a trouvé que nous le gardions tel que nous l'avons reçû d'abord, sans y avoir rien ajoûté, ni en avoir rien ôté; sçachant bien quelle peine meriteroient ceux qui l'oseroient faire. C'est pourquoi nous vous declarons encore, pour vous rassurer touchant cet article, qui a causé du scandale dans les églises; que non seulement nous ne parlons pas ainsi, mais que ceux qui ont eu l'insolence de le faire les premiers, nous les tenons pour des transgresseurs de la parole de Dieu; et des corrupteurs de la doctrine de Jesus-Christ, des Apôtres et des pères qui nous ont donné le symbole; et nous les rangeons avec Judas, comme déchirant les membres de Jesus-Christ: Mais je croi que vous n'ignorez pas, étant aussi sage que vous êtes, qu'il n'y a pas peu de difficulté d'amener le reste de nos évêques à ce sentiment; et de changer promptement un usage de cette importance, affermi depuis tant d'années. C'est

pourquoi nous croïons qu'on ne doit contraindre personne à quitter cette addition faite au symbole: mais user de douceur et d'œconomie, exhortant peu à peu les autres à renoncer à ce blasphême. Ceux donc qui nous accusent, comme étant dans ces sentiments, ne disent pas la verité: mais ceux-là ne s'en éloignent pas, qui disent, qu'il y a encore des gens parmi nous qui osent parler ainsi. C'est à vous à travailler avec nous, pour ramener avec douceur, ceux qui se sont écartés.»

Fleury, comme de nécessité, tâche d'amoindrir la portée de ces expressions, comme il le fait pour celles de Léon III, et pour des motifs dont nous avons déjà parlé plus haut. Ce sont là des efforts impuissants. Les expressions de Jean VIII sont tellement claires, que tout ce qu'on serait tenté de dire, pour les obscurcir, ne seraient que de pures inepties. Il n'y a pas besoin de commentaires. L'intention de Jean est tellement manifeste que, d'après l'expression énergique de la langue française, elle crève les yeux de son évidence. Là est condamnée formellement, non seulement l'addition ou soudure du *Filioque* dans le corps du symbole, mais aussi la doctrine qu'elle contient, le dogme qu'elle tente d'établir.

Cela dérange impitoyablement les prétentions à l'infaillibilité. Quoi et comment faire? Vite le remède ordinaire: cette lettre de Jean est fausse ou falsifiée par Photius. Pourquoi et comment? On vous imaginera di-



verses raisons plus absurdes les unes que les autres; mais la raison souveraine que l'on garde *in petto* est que cela ne cadre pas avec cette impérieuse nécessité. Si un érudit tel que le cardinal Maï n'a eu rien autre à ajouter, sinon de dire que: «si cela était vrai, Photius n'aurait pas manqué de citer les expressions mêmes de son contenu?» Qu'on s'imagine tout le reste. Et en quoi cela pourrait-il servir? Ne seriez-vous pas tout prêts à dire de même que ces paroles n'appartiennent pas à Jean, ou que Photius les a falsifiées? (Cité par Hergenrother dans ses notes sur la *Divine Mystagogie*, *pag*. 382, § 89).

D'autres ont encore voulu, après le cardinal Maï, mettre en doute l'authenticité de cette lettre de Jean VIII, sur le seul fondement, que Photius étant un faussaire émérite, il devait avoir forgé cette lettre, ou au moins l'avoir falsifiée: ressource habituelle en toute occasion où le papisme se trouve à l'étroit. Je ne puis pas répéter ici tout ce qui a été écrit pour réfuter cette calomnie, et je renvoie aux ouvrages suivants: *Zernicavius*, tom. Ier, *pag*. 158 à 80; 452 à 58. — *Réfutations du Papisme*, tom. II, *pag*. 248. — Sophocle Iconomos — Valetas, *pag*. 198.[1]

[1] Comme ces auteurs sont schismatiques, et par conséquent pourraient être taxés de partialité, je suis heureux de pouvoir citer ici un ouvrage de M. Ffoulkes, auteur catholique.

« Who can say what view posterity might form of the Greek question were all the documents connected with it, not which ever

De mon côté, j'ajouterai une seule considération, qui je crois n'a été faite par aucun de ceux qui se

existed, but which are merely known to be still extant, to be published shortly? To judge from the contents of the forty-three volumes extracted by the late Cardinal Mai from the recesses of the Vatican, one of his principal achievements in life seems to have been that of having commenced the process of rehabilitating the Greeks in their controversy with the Latins, and in particular of doing justice to Photius. Certain it is that his late eminence inaugurated a new way of speaking of him very different from what had ever been heard in Rome before, since the schism. Fresh from the task of preparing for the press for the first time two of the most consummate, but long-lost, treatises of his: 'I am amazed,' he exclaims, 'to think how Photius, suddenly elevated to the episcopate from being a layman, incessantly distracted with secular cares and avocations, could have acquired so profound a knowledge of the holy Scriptures, and of theology of the highest kind.' He might well say so; for the whole violence of the controversy which ensued on the deepest of subjects has for the last 1,000 years been spent upon Photius, without adding a word in reality to what he said on it the instant it came before him officially:

ὁ δέ μιν ῥέα πάλλε καὶ οἶος.

Then what a world of bitterness is proved against his opponents by his distinguished editor in establishing so irrefragably that the fable of pope Joan must have been a contemporary fiction originating in the hatred of the Latin party for the memory of John VIII., not because his theology was defective, or his life immoral, or his rule arbitrary, but solely because he had the courage, the manliness, to appreciate the abilities and desire to cultivate the friendship of the great patriarch, his brother.

Lastly, what a mine of wealth is disclosed by the late librarian of the Vatican, in attempting to disprove the genuineness of the celebrated letter of John to Photius on the procession, because he could discover no copy of it in the secret correspondence of a pope who





sont occupés de cette question. Pour parler de la sorte, les papistes devraient nous montrer intact le registre qui contenait les épîtres de Jean VIII, pour voir si une telle lettre s'y trouve, et dans quel état. Mais la dernière partie des lettres de Jean VIII est disparue, et voici ce que dit Philippe Jaffe de celles qui nous sont parvenues, dans l'avis qu'il a mis en tête de

succeeded to office 995 years ago. His eminence seems not to have been aware that the copy published of it in Greek by Beveridge was taken from a collection inscribed with the name of a patriarch of Constantinople, dear to the Latins, propably the very volume brought by the Greeks with them to Florence, and since become the property of the Bodleian library. Still, what is the only corollary to be drawn from the argument which he seeks to build on his researches in the Vatican? That, to the best of his belief, the regests or authentic collections in manuscript of all the letters ever written by every pope in his official capacity, for the last 1,000 years at least, are preserved entire in the Vatican. We may judge of their intrinsic importance by those which came by some lucky accident into the hands of Baluzius, and were published by him as far as they went, of the great pope of the middle ages, Innocent III. We may judge of their proportions by the tantalising references in the annals of Raynaldus to books three, four, or five, as the case may be, of the epistles of some pope, to which nobody else can have access, and from which he treats us too often by far to some miserably brief or clumsily selected extract. Even the cardinal was not so fortunate as to have lived long enough to print all he would, and in two or three cases he has certainly, for some reason or other, abstained from printing all he could. It is hard to know that there are materials for so much increased information within reach, yet not to have access to them: it seems doubly hard to believe that any of the fugitive manuscripts that flocked to the Vatican in such shoals from Constantinople, when their old home was destroyed, and had such magnificent quarters assigned them for their new domicile, were intended to be kept close prisoners. »

la collection de ces lettres, dans l'édition de la *Patrologie* de l'abbé Migne: «Quel que soit le mérite de l'étendue du fragment du registre de Jean VIII, qui nous a été conservé, et qui renferme 308 lettres, il est pourtant à regretter qu'il ne nous soit pas parvenu en un meilleur état; car, soit à cause de l'incurie de son notaire, soit plutôt à cause de celle des copistes, non seulement un grand nombre de lettres qu'il contient sont en grande partie altérées et mutilées, mais encore la succession chronologique y fait complètement défaut... Ce registre, extrait du code primitif, n'a du être composé que vers le onzième siècle, comme l'atteste Pertius. — Quantumque merito habetur amplum et grande quod superest registri Joannis VIII fragmentum, epistolas 308 comprehendens, dolendum tamen est quod non meliore conditione ad nos pervenit. Incuria enim sive ipsius notarii, sive, aut probabilius est, eorum qui transcripserunt, non modo corruptae magnopere et truncatae haud paucae epistolae sunt, sed nec temporis in iis disponendis ubique ratio est... Cum praesertim quo ex codice expressum registrum est, eum undecimo demum saeculo confectum esse testetur Pertius.» Ici encore nous voyons se produire un accident bien significatif, semblable à celui de la lettre d'Adrien I^er^ à Charlemagne, dont nous avons parlé (*pag.* 24). Le cardinal Maï dans ses annotations sur la *Divine Mystagogie* (§ 89—90), nous apprend que, dans la collection des épîtres





des papes, faite par le cardinal Carraffa, existe une immense lacune à commencer du temps de Jean VIII, jusqu'à celui de Léon IX. Et que l'on remarque bien qu'il ne dit pas *après Jean VIII*, mais *du temps* de Jean VIII.

## § XVI. — **Concile de Constantinople (880). — Alexandre III; sa lettre d'avénement. — Réunion des églises.**

Un nouveau concile fut donc convoqué à Constantinople, en l'an 880, pour régulariser la position de Photius, dans lequel assistèrent les légats de Jean VIII, qui y prirent part, ainsi que les autres patriarches d'Orient. Dans la troisième session de ce concile le symbole fut lu solennellement, dans son état primitif, sans l'addition, comme profession de foi officielle et commune aux deux églises d'Orient et d'Occident. Dans la septième session, célébrée en présence et même avec la participation des légats du Pape, l'anathème fut prononcé contre ceux qui y auraient ajouté ou qui en auraient retranché la moindre chose. Notez bien, pour couper court à tout ambage, que l'anathème comprenait encore ceux qui auraient osé enseigner ou professer quelque chose qui eût altéré ou modifié le sens de son contenu. Ceci sert encore à corroborer l'authenticité et la pureté du contenu de la lettre de Jean VIII à Photius,

qui fut lue solennellement à la fin de la dernière session. (Voir *Fleury, liv.* 53, *chap.* 7, 16 et 18. — *Hardouin, vol.* VI, *pag.* 331. — *Réfutations du Papisme, tom.* II, *pag.* 95, et les auteurs qui y sont cités.)

A Jean VIII succéda Marin II, que suivit Alexandre III. Celui-ci, dans sa lettre synodale d'avénement à Photius, entre autres points d'orthodoxie qu'il y confessait, se déclarait aussi pour la Procession monadique du St-Esprit, ainsi que nous l'apprend Photius dans sa *Divine Mystagogie* (*chap.* 89—90). Que faire de cette déclaration qui contrarie le système de l'Infaillibilité? Le cardinal Maï en rejette l'authenticité, pour la même raison que celle qu'il allègue contre l'authenticité de la lettre de Jean VIII, de laquelle nous venons de parler. «Ainsi, dit-il, cette lettre nous fait défaut. Est-ce là un motif raisonnable pour douter de son authenticité?» Puis, sentant lui-même l'inanité de cette objection, il ajoute : «Lors même que cette lettre, que nous ne possédons plus, serait vraie, Photius en abuse.—Photius autem ejus abutitur.» Quelle misère! Comment pouvez-vous savoir si Photius en fait un usage abusif, lorsque vous ne connaissez ni son texte, ni ses expressions?

Lequiens, dans son ouvrage *Litterae summorum Pontificum* (Romae 1591), auquel le cardinal se rapporte, reconnaît bien l'authenticité de cette lettre, ainsi que la pureté de son contenu, tel qu'il nous est présenté par Photius; mais, pour échapper aux suites qui en découlent,



il a recours à un subterfuge impuissant. «L'Église romaine, dit-il, n'a jamais ordonné clairement et nettement aux Grecs d'augmenter le symbole de cette particule, quoiqu'ils soient obligés de croire au dogme qu'elle énonce... Qu'y a-t-il donc d'étrange, si Adrien III a, peut-être, écrit de cette façon? — Ecclesia romana nunquam Graecis diserte imperavit ut symbolum ea particula augeretur quamquam hi rei ipsi fidem adjungere teneantur... Quid ergo mirum, si Adrianus ita fortasse locutus sit?» Je laisse à part l'incongruité impertinente des *imperavit* et des *teneantur*, qui sentent le *Loriquet*, et je dis que Photius n'y parle pas de ce que ce pape permet ou ne permet pas aux Grecs, mais du fait qu'Adrien III dans cette lettre expose sa profession de foi; sa propre profession, comme il était d'usage en toute lettre d'avénement de papes ou de patriarches, afin que tous ses collégues, les autres patriarches de Constantinople, d'Autriche et de Jérusalem, ou papes (celui de Rome et d'Alexandrie), sachent s'ils devaient le reconnaître ou non comme leur confrère en Orthodoxie; ceux-là dans leurs réponses étaient également tenus d'en faire de même à l'égard du nouvel élu. Le plus sage aurait été de déclarer cette lettre simplement et nettement fausse, sans phrases, comme le font tant d'autres sur de pareilles questions. Pourquoi? Parce qu'elle ne cadre point avec le dogme de l'infaillibilité.

Après la mort de Photius succéda le calme dans les relations entre les deux Églises, et l'union fut maintenue. Ceci donne à présumer que les lettres d'avénement que les papes adressaient aux patriarches d'Orient devaient de rigueur se trouver en conformité avec celles des Orientaux, c'est-à-dire sans le *filioque*, ni comme addition ni comme doctrine; autrement l'union aurait été rompue. C'est ce que nous donne à penser la destruction des registres ou cahiers qui contenaient les lettres des papes pendant l'espace de cent soixante-dix années, dont nous avons déjà parlé (*page* 68). Il n'y a pas d'autre moyen d'expliquer cette lacune. Qui les a détruits? Celui qui était intéressé à leur disparition; celui qui a détruit aussi les treize chapitres de la lettre d'Adrien I[er] à Charlemagne, dont nous avons parlé (*pag*. 24).

## § XVII. — **Considération sur l'état politique de Rome.**

Dans cet intervalle et vers la fin du X[me] siècle, le peuple de Rome préférait se gouverner lui-même, sous une forme républicaine, avec un consul pour magistrat suprême, sous le protectorat nominal des empereurs gréco-romains de Constantinople, que de supporter la domination temporelle de ses évêques, qui lui étaient souvent imposés par les empereurs tudesques et par eux soutenus de force. Car il faut bien noter qu'en



général, avant le pontificat de Grégoire VII, le parti des papes à Rome était ordinairement le même que le parti impérialiste (avec les empereurs d'Occident, d'origine barbare), et que, par contre, le parti populaire sympathisait avec l'empire gréco-romain d'Orient. Ceux des papes qui étaient soutenus par les tudesques prétendaient aussi au pouvoir temporel, ou comme donataires, ou comme vicaires des empereurs d'Occident, pendant que les autres se bornaient au seul pouvoir spirituel. Si je voulais m'étendre sur ce sujet, cela m'entraînerait loin ; après avoir donné l'éveil, je me borne à ce qui est indispensable pour mon sujet.

Voltaire, dans son *Essai sur l'histoire et les mœurs* (*chap.* 36), fait l'observation que « l'imprudence du pape Jean XII d'avoir appelé les Allemands à Rome, fut la source de toutes les calamités dont Rome et l'Italie furent affligées pendant des siècles.» (Cité avec approbation par De Maistre au chapitre VII du liv. II de son *Pape,* art. III, qu'il faut lire tout entier.)

Cet appel devint un précédent qui devait avoir des suites funestes. Ainsi, pour régulariser cette nouveauté, et évincer formellement le gouvernement populaire et national pendant le concile de Latran tenu en l'an 962, lors de l'avénement de Léon VIII, en présence de l'empereur Othon II, on prit la mesure d'émettre un décret, par lequel on conférait aux empereurs d'Allemagne l'autorité souveraine sur Rome et sur l'Italie. Muratori

et autres historiens expriment des doutes sur l'authenticité de ce décret; mais, comme le fait observer un historien anglais (W. Busk, *Mediaeval popes and emperors*, *pag.* 67, *note* 76), il suffit de remarquer qu'il est contenu dans les décrétales collationnées par Gratien; cependant cette collection n'a pas été rédigée dans l'esprit d'amoindrir le pouvoir temporel des papes; au contraire, ce fut pour l'exalter. Car, par ce moyen, les empereurs n'avaient pas besoin de résider à Rome; les Papes s'y trouvaient comme leurs vicaires, et le gouvernement national était anéanti.

### § XVIII. — **Le pape attire à Rome l'invasion tudesque. — Crescentius, Stéphanie.**

En conséquence de cela le pape Benoît V, qui avait succédé à Léon VIII, appela, vers l'an 965, l'empereur Othon III en Italie pour l'aider à renverser le gouvernement national, à la tête duquel se trouvait le consul Crescentius. Othon se mit en marche bien tard, et, avant même qu'il fut arrivé à Rome, Benoît V mourut. Deux autres papes encore, Jean XIV et Jean XV, qui lui avaient succédé, furent élus librement par les Romains. Othon, de Ravenne, où il se trouvait, envoya à Rome son neveu Brunon, jeune homme de vingt-quatre ans, dont il imposa l'élection par la crainte qu'on avait de son arrivée à Rome, escorté, comme il l'était, de son



armée. Effectivement, à peine arrivé, il abolit le gouvernement national, et conféra le pouvoir temporel aux mains du pape son neveu et sa créature sous le nom de Grégoire V. Ceci cependant ne dura pas longtemps, car, à peine les Tudesques partis de Rome et sortis de l'Italie, le peuple se souleva, rétablit le gouvernement national, et remit le pouvoir consulaire aux mains de son consul. Les Romains, une fois libres, chassèrent le pape usurpateur, qui leur avait été imposé par la main de l'étranger, et à sa place, peuple et clergé, élurent d'un commun accord pour pape légitime le moine Philagathe, grec de naissance, et originaire des Calabres, alors pays grec.[1] Il prit le nom de Jean XVI, et gouverna l'église de Rome pure de la souillure du pouvoir temporel. Preuve éclatante de ce que je disais, qu'Italiens et Romains d'alors sympathisaient plutôt avec les gréco-romains, malgré tous les vices et tous les défauts qu'on pouvait leur reprocher, qu'avec les barbares du Nord, cent fois plus insupportables.

[1] «On voit, dit François Lenormant, combien la Calabre était devenue grecque de langue et de religion, après plusieurs siècles de domination byzantine... La Calabre, à travers tous ses malheurs, se montrait très remarquablement attachée à la couronne de Byzance...

«L'évêque de Rossano, étant mort le comte Roger, lui nomma un successeur de l'obédience du Pape, mais la population refusa de le recevoir ; et, pour éviter une révolte, le comte Roger dut nommer un autre évêque de l'obédience de Constantinople (Fr. Lenormant, la Grande Grèce tome I, pag. 361 et 363).

Voir aux Appendices, celui qui concerne l'hellénisation de l'Italie méridionale.

Grégoire se réfugia à Pavie; de là le nouvel appel à l'étranger, aux barbares, par ce pape usurpateur. Othon redescendu en Italie avec une armée, s'empare de la ville de Rome et met le siége au Château Saint-Ange, où se trouvait renfermé le consul de la République Crescentius avec les membres du gouvernement national. Après un long siége, Crescentius, voyant que toute prolongation de résistance ne pouvait amener à aucun résultat de salut, traita avec l'empereur et se rendit sous la condition d'avoir lui et les siens la vie et les biens saufs. L'empereur, après la reddition, était disposé à maintenir ses engagements; mais, poussé par son pape à la perfidie, il fit saisir et décapiter Crescentius. Tous ceux qui s'occupent de l'histoire de ces temps savent le stupre infâme qu'Othon exerça sur Stéphanie, veuve de Crescentius. Il la prit par force pour sa concubine, mais elle en tira une juste vengeance, en faisant mourir cet Othon par le poison.[1]

[1] « La femme de Crescentius, dit De Potter, d'abord livrée aux brutalités des soldats Allemands, trouva ensuite grâce devant les yeux d'Othon lui-même ; et cette infortunée, soutenue par l'espoir de la vengeance, eut le courage d'endurer ses embrassements. Le libertinage s'allie très bien avec la superstition. L'empereur ayant été témoin du repentir de son ministre Tamnus, qui, à l'instigation de Romuald, fondateur des Camaldules, venait d'embrasser cette nouvelle règle monastique, résolut aussi de faire pénitence de sa lâche trahison envers le chef du peuple romain. Il tomba malade sur ces entrefaites, et Stéphanie (c'était ainsi que s'appelait la veuve de Crescentius), qui s'était vantée de le guérir, le délivra en effet de ses maux et de ses remords en l'empoisonnant. »

(De Potter, Histoire du Christianisme, deuxième partie, livre premier, chapitre premier.)



Avant la reddition de Crescentius, le pape canonique Jean VII était déjà tombé aux mains des gens de l'usurpateur Grégoire V, qui lui coupèrent la langue et le nez; puis, lui ayant crevé les yeux, le jetèrent dans une prison. Après le meurtre de Crescentius, Grégoire, non seulement approuva la conduite de ses vicaires, mais renchérissant sur leur férocité, il fit tirer Jean de la prison, et, dans cet état horrible de sa personne, avec le nez et la langue coupée et les yeux crevés, le fit revêtir des habits pontificaux, puis monté à rebours sur un âne dont il devait tenir la queue en guise de bride, il le fit promener dans les rues de Rome. Cependant ce vieux Jean XVI n'étant encore que simple prêtre sous le nom de Philagathe, avait tenu aux fonts baptismaux et l'empereur Othon et ce même Brunon son neveu. C'est cette qualité, qu'un autre moine grec, saint Nil,[3] accouru du fond des Calabres avant le second

[1] Je suis heureux de pouvoir citer, à l'appui de ces lignes, un auteur non suspecte aux papistes : Mr. François Lenormant.

«C'est là (à Serperi) que se trouvait Nil, déjà presque nonagénaire, lorsque l'empereur Othon III fit sa seconde descente en Italie, pour rétablir le pape Grégoire V, en 998. Le patrice Crescentius avait chassé Grégoire de Rome, pour ne pas avoir un pape allemand, et tout en prenant lui-même le titre de consul, avait fait sacrer, sous le nom de Jean XVI, Philagathe, évêque de Plaisance, qui était un grec de Rossano. Rentrés dans la ville éternelle, l'empereur et le pape, firent décapiter Crescentius, au mépris d'une capitulation formellement jurée. Quant à l'anti-pape (lisez: le pape Jean XVI), on le jeta en prison après lui avoir crevé les yeux, coupé le nez et la langue. Au bruit de ces cruautés, Nil quitta son mona-

traitement, rappelait à ces deux alliés, pour émouvoir leur pitié et sauver le patient de ces derniers outrages. L'un, l'empereur, en fut touché; mais l'autre, le pape malfaiteur, resta inflexible. Jean XVI ne survécut que peu de temps à ce martyre. En dépit de tout cela Jean

stère et courut à Rome pour implorer la grâce de son compatriote. Il supplia l'empereur et le pape, leur représentant les égards qu'ils devaient au caractère sacré dont Philagathe avait été revêtu, même illégitimement. Grégoire ne tint compte de ces observations, et, par une sorte de défi au saint, il fit extraire de sa prison le malheureux mutilé, qu'on promena dans les rues de Rome vêtu des ornements pontificaux et monté sur un âne, en l'accablant d'outrages. Nil alors, indigné, menaça l'empereur et le pape des châtiments de la colère divine, suspendus sur leurs têtes, et quitta la ville sans plus vouloir communiquer avec eux. Grégoire V étant mort presque aussitôt après, Othon prit peur et ordonna d'épargner désormais Philagathe.

L'année suivante l'empereur se rendit en pélérinage au fameux sanctuaire de Saint-Michel sur le mont Gargano. A son retour, il vint à Serperi pour visiter le saint, dont la courageuse attitude lui avait laissé une impression profonde. Il trouva les moines grecs misérablement installés dans de pauvres cabanes. «Ces hommes, dit-il aux gens de sa suite, sont véritablement citoyens du ciel; ils vivent sous les tentes comme étrangers à la terre.» Le serviteur de Dieu le conduisit d'abord à l'oratoire, où il pria quelque temps, et le fit ensuite entrer dans sa cellule. Othon lui offrit vainement de lui faire bâtir un somptueux monastère, qu'il promettait de doter avec magnificence. Nil refusa. «Si mes frères, dit-il, sont de véritables moines, le Seigneur ne les abandonnera point lorsque je ne serai plus avec eux.» — «Demande-moi ce qu'il te plaira, reprit l'empereur, je te regarde comme mon fils, et je te l'accorderai avec joie.» Nil lui mit alors la main sur la poitrine, et lui dit: «La seule chose que je te demande est de penser au salut de ton âme. Quoique tu sois empereur, tu mourras, et Dieu te demandera un compte plus sévère qu'aux autres hommes.»

(La Grande Grèce, par François Lenormant, tom. Ier, pag. 359.)



est reconnu comme le pape légitime, puisque aucun autre de ce nom n'est le seizième dans la nomenclature des papes. Ces successions ou plutôt ces alternatives de papes élus canoniquement par le peuple, le clergé et les autorités civiles de Rome, sans pouvoir temporel, et de papes imposés par les empereurs tudesques, ont continué pendant une quinzaine d'années, jusqu'à l'élection de Sergius IV en l'an 1009. Après sa mort, survenue dans l'année 1012, le parti national et gréco-romain mit en avant un moine du nom de Grégoire; mais le parti des barbares ayant prévalu, on élut Jean, évêque de Porto, sous le nom de Benoît VIII, qui tint le pouvoir pendant une douzaine d'années, sauf une courte interruption. Dans cet entre-temps, les fils de Crescentius ayant grandi, se mirent à la tête du parti national, et le peuple de Rome, aidé par les Grecs de l'Italie méridionale, renversa le gouvernement barbare et clérical, déposséda Benoît VIII, et élut à sa place l'homme qui jouissait de son estime et de sa confiance, ce même Grégoire qui fut le compétiteur de Benoît. Il aurait dû être rangé parmi les papes sous le nom de Grégoire VI, si les destinées de l'Italie eussent été meilleures, et si Rome et l'Italie eussent pu appartenir aux Italiens, quelle que soit la différence de leur double origine grecque ou latine. Quelle aurait pu devenir la destinée de l'Italie et de l'Europe, aussi bien que de la civilisation, se demande Sismonde Sismondi dans son *Histoire des républiques*

*italiennes*, si ces papes n'appelaient pas les empereurs tudesques pour renverser l'œuvre de Crescentius et de ses fils, avant qu'elle ne fût consolidée par le temps? C'est un vaste horizon à considérations, comme la question à savoir quelles auraient été les destinées du monde, si Alexandre n'était pas mort à la fleur de l'âge.

### § XIX. — **Seconde invasion tudesque; la papauté tudesque déchoit de l'orthodoxie.**

Benoît chassé de Rome, se réfugia en Allemagne près de l'empereur Henri II, qu'il engagea à faire une seconde descente en Italie. La première avait déjà été faite pour renverser le roi de Lombardie, et avait été signalée par la destruction de Pavie et le massacre de tous ses habitants, qui étaient tombés aux mains des soldats de l'armée impériale. Henri donc ne demandait pas mieux, et il se mit en marche pour la seconde invasion. Benoît prit le devant de son patron, et la terreur qui précédait son arrivée par l'exemple de la ruine de Pavie, fit que son protégé fût reçu à Rome sans résistance aucune. Le pape canonique, pour éviter le sort de Jean XVI, s'en alla fugitif. Henri arriva à Rome en l'an 1014, renversa le gouvernement national, et rétablit dans les mains de son pape, Benoît VIII, le pouvoir criminel. Pendant son séjour à Rome, Henri, dont l'imbécilité dévote lui a valu d'être rangé parmi les saints, malgré tous ses massacres de

Pavie, Henri demanda aux prêtres de Rome, pourquoi après la lecture de l'Évangile, ils ne chantaient pas le symbole de la foi comme il était d'usage dans les autres pays? Ils répondirent que l'Église romaine, n'ayant été jamais atteinte d'hérésie, n'avait pas besoin d'attester sa foi par l'énonciation du symbole qui l'a définit. Il n'appartient pas à mon sujet de parler de la bourde que contient la première partie de cette réponse. D'autres l'ont surabondamment prouvé; mais, quant à la conclusion que ces prêtres en tiraient, c'était, comme à l'ordinaire, un piteux subterfuge, basé sur un mensonge capital, puisque avant la mesure prise par Léon III, dont nous avons parlé précédemment (*pag.* 31), le symbole était récité pendant la Messe à Rome comme partout ailleurs. Nous avons déjà vu que la suspension des écussons avait été un expédient imaginé par Léon III contre les exigences de Charlemagne. Elle fut maintenue par ses successeurs dans la fausse position où ils se trouvaient pendant deux siècles à peu près entre la dictée de l'Orthodoxie et les ménagements qu'ils étaient obligés de garder envers les empereurs et les rois d'Occident. Toutefois l'empereur persuada au pape Benoît de faire chanter le symbole à la Messe solennelle; ce fut alors qu'à Rome pour la première fois le symbole, au lieu d'être récité, comme d'ordinaire, fut chanté, et qu'il y fut pour la première fois altéré par l'interpolation du *filioque*, c'est-à-dire adultéré. (Voir *Fleury, liv.* 58,

qui s'en rapporte à Berno Augiensis, *De rebus ad Missam pertinentibus, cap.* II.)

Benoît pouvait voir incessamment les tables de Léon III, qu'il avait devant les yeux, mais il les a fermés en ce jour. Il devait inviter respectueusement l'empereur à se rendre avec lui au tombeau de l'Apôtre — selon l'appellation que lui donnaient les Pères — et lui montrer du doigt les tables placées sous sa protection, comme ces autres tables descendues autrefois du Sinaï, et lui lire ce qui était souscrit à la fin de cette espèce de décalogue : «Haec, Leo posui pro amore et cautela orthodoxae fidei.» Mais Benoît craignit de mécontenter son patron, son unique soutien dans la possession soit de l'un, soit de l'autre des deux pouvoirs, et il céda. Ce sont ces motifs et ces nécessités, qui ont amené Benoît VIII à commettre ce méfait, auquel ses successeurs se sont associés.

Après la mort de ce pape qui était, comme nous l'avons dit, neveu de l'empereur Henri, un autre de ses neveux, et frère du dernier pape, fut élevé par le parti impérialiste, en l'an 1024, au pontificat sous le nom de Jean XIX. Il monta, de simple laïque qu'il était, tous les degrés de la hiérarchie dans l'espace de six jours. Il tint le pontificat pendant neuf ans, mais enfin le parti national, impatienté des excès de sa conduite, le chassa de Rome. Cependant l'empereur Conrad II, descendu avec une armée en Italie, le rétablit;





il mourut dans la même année, et un autre tudesque, neveu lui aussi de l'empereur Conrad, lui succéda sous le nom de Benoît IX.[1] Henri III, puis son fils Henri IV, continuèrent à se mêler aux élections successives des papes, et à faire prévaloir leur candidats; presque jusqu'à l'année 1061, les papes furent leurs créatures: ce furent ceux qui, dans l'histoire, sont signalés sous le nom de papes allemands. Convenait-il à ces papes, dont les uns, le plus grand nombre, hommes liges des césars, devaient par intérêt, et dont les autres, moins hostiles au parti national et orthodoxe, étaient tenus par crainte à plus de ménagements encore des préjugés de ces empereurs si entichés de leur *Filioque*, convenait-il, dis-je, aux uns ou aux autres de songer au rétablissement du symbole dans son état primitif, une fois que le pli de l'interpolation était pris?

On a publié en ces derniers temps divers écrits, soit brochures, soit articles de revues ou de journaux, pour démasquer le prétexte spécieux que la possession du pouvoir temporel assure et garantit au pape, le libre exercice du pouvoir spirituel. Mais au contraire on a cité une foule d'exemples qui donnent le démenti le plus formel à cette fallace. (Voir un article de M. Eugène Young dans le *Journal des débats* du 20 mai

[1] Ces diverses successions de papes sont différemment rapportées par divers historiens ecclésiastiques. Je ne m'occupe point de les débrouiller; c'est inutile pour l'objet que je poursuis.

1866 à propos d'un incident de cette espèce survenu à cette époque.) On a montré surabondamment que les papes en diverses occasions ont trahi et vendu le devoir spirituel, en échange des avantages du pouvoir temporel; mais personne n'a remarqué le cas présent, dont les suites furent plus désastreuses que celles de tous les autres. La devise latente de leurs cœurs est: *Omnia regno viliora habere*, de ne tenir aucun compte des principes du Christianisme, toutes les fois qu'ils se trouvent en contradiction avec leur souveraineté soit temporelle, soit spirituelle. Présentez leur le mirage du règne de ce monde, et ils vous renieront le Christ, non formellement, mais dans tout ce qui regarde l'essence de sa doctrine; ce qui revient au même. M. Edgar Quinet vous montrera qu'ils l'ont fait sur un marché beaucoup plus réduit. (Voir *Le Christianisme et la Révolution, leçon* XII, *pag.* 318 — 322. Lamennais, *Affaires de Rome.*) Assurez-leur la prédominance spirituelle sur tout le monde chrétien, et vous les trouverez coulants et accomodants en tout. Ils vous aboliront tout dogme[1] que vous voudrez, et ils vous

[1] J'insiste sur le dogme, car il passe comme primant la morale aux yeux du Pape et des Jésuites ses grenadiers, ainsi que les appelle spirituellement Voltaire. Comme spécimen de la morale des papes-rois et de leur cour, on peut lire pourtant ce qui suit : ab uno disce omnes.

«Il n'est personne qui n'ait entendu parler du fameux repas des cinquante courtisanes ; mais bien des dévots croient pouvoir révoquer en doute l'authenticité de ce fait, et en attribuer l'invention à la malignité de quelque philosophe moderne. Voici comme le rapporte le

6*

en crééront de nouveaux; ils vous aboliront même le *Filioque*, si cela peut amener au même résultat.

maître de cérémonies d'Alexandre VI, dans le journal des actions de ce pontife, où il consignait naïvement tout ce qui se passait dans le palais de son maître :

«Tout est vénal à la cour du pape, les dignités, les honneurs, les dispenses de mariage, les séparations, les divorces et les répudiations des épouses légitimes... Vouloir rapporter les meurtres qu'il fait commettre, ses rapines, ses viols et ses incestes, serait un travail presque impossible. Le très noble jeune homme, Alphonse d'Aragon (le troisième mari de Lucrèce), couvert des plus cruelles blessures, et, pour ainsi dire, assassiné deux fois, et massacré jusqu'entre les genoux du pape, a pollué de son sang les murs jadis si respectés du Vatican... Il serait trop long de nommer ceux qui ont été tués ou blessés, ou jetés vivans dans le Tibre, ou qui sont morts empoisonnés... Qui ne craindrait de rappeler les monstruosités inqualifiables de libertinage, qui se commettent ouvertement chez le pape..., les viols, les incestes, les abominations de ses fils et de ses filles, la tourbe des femmes publiques et le concours des entremetteurs, les lieux de prostitution et de débauche dans le palais même de Saint-Pierre ?

«Le dernier dimanche du mois d'octobre (1501), au soir, cinquante filles de joie honnêtes, appelées communément courtisanes, soupèrent avec le duc de Valentinois, dans sa chambre, au palais apostolique: après le souper, elles dansèrent avec les domestiques et d'autres hommes présens, d'abord habillées, ensuite toutes nues. Après cela, on posa à terre les flambeaux qui éclairaient la table, avec leurs chandelles allumées, et on jeta des châtaignes que les femmes qui marchaient nues, sur les pieds et sur les mains, entre les chandeliers, s'empressaient de ramasser, en présence du pape, du duc et de Lucrèce, sa sœur, qui regardaient ce spectacle. A la fin, on exposa des prix, savoir des habits de soie, plusieurs paires de bas, des bonnets et autres choses, pour ceux qui auraient connu charnellement le plus grand nombre de ces filles publiques (pro illis qui plures dictas meretrices carnaliter agnoscerent); elles furent traitées charnellement, en public, dans le palais, au bon plaisir des assistans, et les prix

Au reste ces réflexions, loin de m'être particulières, se trouvent sur les lèvres de tous les grands hommes

furent distribués aux vainqueurs (quae fuerunt ibidem in aula publice carnaliter tractatae, arbitrio praesentium, et dona distributa victoribus). »

« Immédiatement après ce trait, en suit un autre. « Le vendredi (feria quinta), 11 novembre, il entra dans la ville, par la porte du jardin, un paysan qui conduisait deux jumens chargées de bois: dès qu'elles furent arrivées sur la place de Saint-Pierre, les domestiques du pape accoururent, et après avoir coupé les courroies du poitrail, et avoir jeté le bois par terre avec les bâts, ils menèrent les jumens vers la petite cour qui se trouve dans le palais, près de la porte. Ils lâchèrent alors des écuries quatre chevaux entiers de course, sans mords et sans licols; ceux-ci se ruèrent sur les jumens, et après qu'ils se furent battus entre eux, à coups de dents et de pieds, en hennissant d'une manière épouvantable, ils saillirent les jumens (ascenderunt equas et coierunt cum eis), les foulèrent et les blessèrent gravement, tandis que le pape se trouvait à la fenêtre de la chambre au dessus de la porte du palais, avec dame Lucrèce (et domina Lucretia cum eo), et qu'ils regardaient, avec beaucoup de plaisir et en riant aux éclats, ce que nous venons de raconter. » — Burchard. in diar. roman. apud Eccard. t. 2, p. 2134.

« Il n'y a pas de moyen dont Alexandre ne se soit avidement servi pour extorquer ce qu'il restait d'or chez les peuples chrétiens, afin de fournir au luxe effréné de ses enfans. On a proposé de publier une guerre contre les Turcs; sur ce prétexte, des prières ont été ordonnées dans toutes les basiliques de Rome, et les indulgences plénières des péchés se sont vendues aux villes étrangères. Le produit immense de cette quête a servi à faire livrer pompeusement à son mari la fille du pape, chargée d'or et de pierreries, et traînant après elle avec un faste déhonté les tributs de l'église romaine...

« Pendant ce temps-là, le bon pontife tout entier à ses débauches, est-il dit un peu plus bas dans la même lettre, cherchait de toutes parts des bijoux et des colliers pour marier le plus magnifiquement possible sa fille, dont il avait déjà joui lui-même par le crime le plus



italiens. Lisez plutôt le Dante, Pétrarque, Savonarole etc. etc. Qu'il me suffise de citer à l'appui la page éloquente d'un des plus grands historiens de la Péninsule, de Guicciardini.

« Dès qu'ils eurent affermi sur ces fondemens leur domination temporelle, ils négligèrent peu à peu le soin du salut des âmes; ils perdirent même la mémoire des préceptes divins, et tournant toutes leurs idées vers les grandeurs mondaines, ils ne se servirent plus de l'autorité spirituelle que comme d'un moyen pour accroître leur pouvoir et leurs richesses : en un mot, de pontifes suprêmes et uniques, ils déchurent jusqu'à n'être plus que des princes séculiers comme il y en avait tant. Dès lors leurs plus ardens désirs, leur plus grand intérêt, ne furent plus la sanctification de la vie, le triomphe de la religion, le zèle et la charité envers leurs semblables; mais les intrigues de la politique et la guerre contre les chrétiens : après quoi ils allaient, le cœur plein de fiel et les mains ensanglantées, offrir à Dieu leurs sacrifices; mais l'accumulation de trésors; mais

infâme... Les cardinaux secondent le pontife et le flattent; ils le louent et l'admirent sans cesse : cependant tous également le craignent, et surtout ils tremblent devant son fils, le fratricide, devenu assassin, de cardinal qu'il était auparavant. C'est par la volonté et le caprice de celui-ci que toutes choses sont gouvernées, tandis qu'à la manière des Turcs, il se fait garder par des soldats armés, et qu'il se cache au milieu d'un troupeau de courtisanes. Par son ordre, on tue, on blesse, on jette dans le Tibre, on empoisonne..., etc. » — Burchard. diar. roman. apud Eccard. t. 2, p. 2144 et sep.

de nouveaux devoirs à imposer, de nouvelles tromperies à faire valoir pour attirer de toutes parts de l'argent. Pour parvenir à ce but, ils n'eurent plus de honte d'employer les armes religieuses, de trafiquer, sans la moindre retenue, des choses sacrées et profanes: les richesses immenses qu'ils acquirent et qu'ils répandirent dans leur cour, y firent bientôt naître les pompes, le luxe et les mauvaises mœurs, le libertinage et les plaisirs scandaleux. Occupés uniquement d'eux-mêmes, ils perdirent, dans leur étroit égoïsme, tout respect pour leurs successeurs, et jusqu'à l'idée de ce qu'ils devaient à la majesté perpétuelle du pontificat. Ces sentimens généreux avaient été remplacés par l'ambition tout individuelle d'élever à la fortune et au pouvoir leurs fils, leurs neveux, leurs parens, en leur faisant acquérir non seulement des richesses considérables, mais même des principautés et un trône. Ils ne distribuèrent plus, de ce moment, les honneurs et les récompenses aux hommes vertueux et qui en étaient dignes; mais ils les vendirent presque toujours au plus offrant, ou les répandirent avec profusion sur ceux qu'ils croyaient pouvoir servir leur ambition, leur avarice ou leurs honteuses voluptés. Voilà pourquoi les hommes perdirent enfin tout respect pour le saint siége.»

Il serait bon que les Italiens se rappelassent que c'est pour le même motif que l'Italie devint l'arène de toutes les ambitions des barbares d'alors, des Francs

Saliens, des Tudesques, des Normands, des Provençaux Angevins et des nations modernes des Allemands, des Français, des Espagnols, même des Turcs. Pour le même motif que leur pays a souffert tant d'invasions, tant de dévastations et de ruines, tant de massacres, à commencer par ceux de Pavie, pour ne pas remonter plus haut, et en passant par ceux de Bologne, d'Ancône, de Césène, pour arriver à ceux de nos jours à Pérouse (et Dieu sauve pour l'avenir) sous le pontificat et par les soldats de Pie IX pour ce. même motif. Benoît X se décida à prêter son adhésion aux inventions théologiques de leurs barbares oppresseurs, et elle fut suivie par celle de ses successeurs et devint le motif de leurs discordes avec l'Église et la Nation dont ils avaient reçu et le Christianisme et la civilisation.[1]

Lors de la députation des habitants de Pérouse, le 4 octobre 1881, près de Léon XIII, Sa Sainteté, qui avait été évêque dans ce pays, leur disait: «Des liens

[1] On sait bien que le ci-devant secrétaire général du concile de Bâle, Æneas Sylvius, à peine devenu pape sous le nom de Pie II, invitait Mahomet II après la prise de Constantinople de passer en Italie, pour l'opposer aux princes chrétiens. De même, Bajazet II y fut appelé par Alexandre VI ; le débarquement des Turcs à Otrante est dû à son initiative. — Voir Petrucelli della Gattina, «Histoire diplomatique des Conciles,» dans ses trois volumes, et son opuscule «Les Conciles,» surtout à la page 66, qu'il faudrait copier en entier.— Voir encore la brochure «Pie IX et l'Italie,» à la page 26, où se trouve la nomenclature des crimes que les papes ont commis pour la possession du pouvoir criminel.

particuliers vous unissent à nous, qui, pendant de longues années préposé au gouvernement de l'Église de Pérouse, nous avons toujours regardé comme des fils et aimé d'une affection paternelle, etc.» Mieux aurait valu leur exposer quels efforts il avait faits, quels dangers il avait courus pour empêcher ces massacres. C'est de cela qu'il devait parler aux pères, aux fils, aux frères et aux autres parents de ces victimes; mais que leur dire? n'était-il pas de connivence avec les exécuteurs? La ville fut livrée pendant quatorze heures aux massacres, aux pillages et aux viols. Huit jours après ces horreurs, le pasteur de l'Église de Pérouse lança des anathèmes et des excommunications contre les morts, les assassinés, les blessés, les proscrits et les femmes violées. (Voyez l'*Indépendance Belge* de 1859, du num. 181 à 185, 194 à 195, qui tire ces informations du *Journal des Débats* et du *Journal de Rome.*) Arrêtons-nous un peu, pour résumer le contenu de cette première partie.



## § XX. — **Conclusion.**

Dans ce qui précède, je me suis occupé à établir trois choses. La première, dont l'importance n'a pas été suffisamment relevée jusqu'à présent, c'est que dès le principe, le *Filioque* n'a été admis que subrepticement chez les Espagnols, dans le symbole de la foi, c'est-à-dire comme s'y trouvant lors de sa promulgation au deuxième concile œcuménique tenu à Constantinople, ce qui a accrédité frauduleusement sa propagation, et ce qui m'a induit a donner à mon ouvrage le titre de *Mystification*.

J'ai prouvé en second lieu que la suite des papes, depuis Adrien Ier jusqu'à Benoît VIII, a repoussé cette altération. Ceci avait été déjà remarqué par les Orientaux, et mis dernièrement au grand jour par Edmond Ffoulkes dans divers endroits de son ouvrage sur les *Divisions de la Chrétienté*. En ceci, j'ai relevé deux incidents qui avaient passé comme inaperçus même parmi ceux qui se sont occupés spécialement de cette question, et qui n'ont su par conséquent en tirer parti. 1° La mutilation de la réponse d'Adrien Ier à Charlemagne dans les chapitres qui devaient réfuter le dogme Carolin; 2° La destruction du code qui contenait les minutes des lettres des papes, depuis Jean VIII jusqu'à Léon IX, parmi lesquelles se trouvaient nécessairement celles qu'ils adressaient, lors de leurs avènements, aux

patriarches d'Orient, et dans lesquelles devait se montrer leur profession de foi contenant le symbole sans l'addition.

J'ai établi en troisième lieu, que ce fut pour des motifs et des nécessités de pouvoir temporel, que Benoît VIII et ses successeurs immédiats ont accédé à l'adoption de cette innovation.



# APPENDICES

## APPENDICE A

**Concile de Gentilly** **(Voir page 14)**

Une dizaine de chroniqueurs, cités par Zernicavius, disent que dans le concile de Gentilly assemblé par le roi Pepin, en l'an 767, et auquel ont pris part les apocrisiaires de l'empereur Constantin IV, on a examiné deux questions: l'une qui regardait la sainte Trinité, et l'autre le culte des images. Seul Adon archevêque de Vienne dit dans sa chronique: « Et si le Saint-Esprit procède du Fils de même que du Père». Zernicavius que j'abrége, fait à ce sujet l'observation suivante: « S'il en était ainsi, pourquoi les légats envoyés en 809 par Charlemagne au pape Léon III, au lieu de faire mention de ce concile, se contentent-ils de dire que cette question, jadis soulevée avec grand bruit, a été examinée avec une extrême diligence, s'est ensuite assoupie et a été dernièrement soulevée ». Pourquoi, ajoute Zernicavius, se taisent-ils sur l'événement important de ce concile? et il en conclut qu'il y a eu interpolation dans le texte d'Adon, pour montrer que les discussions sur cette question avaient cours en Occident, antérieurement à l'époque de Charlemagne. Quant à moi, je crois que le texte d'Adon est génuine, cet archevêque, qui a fleuri un siècle après le concile de Gentilly, a voulu apprendre à ses contemporains, en quoi consistait cette question de la Procession. La raison que donne



Zernicavius pour appuyer son accusation est sans fondement ; et lors même que ces mots auraient été ajoutés postérieurement au texte d'Adon, cette addition n'aurait pas été faite dans le but coupable d'égarer l'opinion, mais au contraire de la guider, dans une question non de doctrine mais de fait.

Lorsque les légats de Charlemagne disaient, que la procession e filio avait été de nouveau soulevée, ils ne devaient assurément pas entendre ces dernières années de leur mission à Rome en 809, mais bien l'époque du concile de Gentilly. Si ces légats ne savaient rien de précis sur ce concile, cela provenait de ce que les actes en étaient dès lors perdus. Plus d'une centaine d'actes de conciles d'une moindre importance célébres en Occident nous ont été conservés, pourquoi donc ceux-ci ont-ils disparu ? Qui a pu les détruire à si courte échéance, qu'une quarantaine d'années après la célébration de ce concile, on n'en savait rien à la cour de Charlemagne ? Is fecit cui prodest.

---



# APPENDICE B

## Chant du Symbole (page 18)

L'usage de chanter le symbole au lieu de le réciter, n'a commencé à se développer dans le Nord et l'Occident de l'Europe, qu'à une époque postérieure à l'invasion des Barbares. Cette innovation ne s'introduisit que plus tard encore en Italie et à Rome, car nous avons vu qu'entre autres recommandations, Léon III engageait Charlemagne à défendre le chant du symbole, vu que cet usage n'était pas pratiqué à Rome. (Fleury l. 45 ch. 48).

Cette innovation me semble tirer son origine d'une méprise, provenant de l'ignorance dans laquelle se trouvaient alors les Barbares du Nord, relativement à la langue latine : Le verbe latin canere signifie non seulement chanter mais encore réciter (Voir le dictionnaire de Quicherat) ; il est donc très probable que lisant dans les formulaires des offices la rubrique : nunc canitur symbolum, ils aient pris ce verbe dans le sens de chanter ; trouvant ensuite le chant plus agréable que la simple récitation, ils s'attachèrent à cet usage, et n'en voulurent plus démordre.

Le comte de Maistre est curieux à entendre à ce sujet, il écrivait à un surintendant des églises luthériennes de Livonie : « Nos symboles sont vrais, et voilà pourquoi nous les chantons, car l'amour seul peut chanter et il y a toujours de l'amour dans la foi. » Ce qui implique qu'ils seraient faux, si on ne les chantait pas. Le même ajoute au reste, sans paraître y prendre garde : « Un symbole n'est point un ordre à la raison, c'est une confession d'amour. » Point du tout, un symbole est une confession de croyance, c'est pourquoi il commence par le mot credo et s'appelle aussi de ce nom. On aime parce que l'on croit d'abord fermement, loin de commencer par aimer ce que l'on ne connait pas.

---



# APPENDICE C

## Hellénisation de l'Italie méridionale au moyen-âge (page 74 note)

L'hellénisation de l'Italie au moyen âge est une de ces questions dont le développement exigerait au moins un volume tout entier: je ne puis donc qu'en donner ici un léger aperçu, je n'aurai au reste pour cela qu'à suivre et citer textuellement l'excellent ouvrage de M. Fr. Lenormant, intitulé la Grande Grèce, lequel se trouve actuellement en voie de publication. Quant aux personnes qui désireraient de plus amples développements à ce sujet, j'espère pouvoir les satisfaire peu après la publication de l'ouvrage actuel [1].

Le Sud de l'Italie depuis longtemps déjà complètement latinisé, était devenu, après l'invasion des barbares, une province de l'empire romain d'Orient, c'est-à dire d'un empire dont la capitale et la majorité de la population étaient helléniques. De là des craintes pour les partisans de la romanité latine et qui, — non par intérêt personnel, comme les papes dont nous avons parlé plus haut, — mais pas patriotisme de race, préféraient chercher leur appui, plutôt chez les Barbares que chez les héritiers directs de l'empire et du nom romains. Dès le V siècle, Cassiodore nous révèle l'existence du fait de la latinisation et de la crainte de l'hellénisation de l'Italie méridionale. Mais laissons parler M. Lenormant :

«Cassiodore naît dans une cité latine, au milieu d'une population latine ; il est dans les mauvais jours le champion et comme la suprême incarnation de la romanité latine. Tout son effort tend à en préserver les traditions et l'esprit, dans la politique, dans les lois, dans la culture scientifique et littéraire. C'est elle qu'il veut arracher au naufrage. Homme d'État et ministre, l'objectif principal de sa politique est de sauvegarder Rome et l'Italie contre l'absorption dans

[1] Le manuscrit, auquel feu Lampryllos fait ici allusion, se trouve entre les mains d'un fis de la Grande Grèce : le chevalier Ant. Frabasile qui, au grand désir des amis du défund et surtout de ceux de la science, compte le publier prochainement (Note de l'éditeur.)



l'empire grec, où il redoute à bon droit la perte de leur individualité nationale, de leur génie propre et de leur caractère latin; pour les en préserver, il n'hésite pas à consommer une alliance étroite avec les conquérants germaniques et à identifier leur cause à la cause italienne, telle qu'il la comprend, pour faire de leur bras aguerri la défense du romanisme contre l'invasion du byzantinisme. Moine et chef de communauté, c'est une véritable académie latine, un dernier foyer de conservation des lettres romaines, qu'il fait de son monastère. L'étude du grec n'y a presque pas de place, ou du moins elle n'y est que l'étude d'une langue étrangère, poursuivie seulement par quelques-uns à cette fin de doter l'Occident de traductions latines des principaux Pères orientaux. A côté de saint Benoît, à un rang inférieur mais qui pourtant a bien aussi son importance, Cassiodore est un des pères et des législateurs du monachisme latin.

«Cinq cents ans plus tard, au XI^me^ siècle, lors de la conquête normande, Squillace ou Skyllax, comme on disait dans le grec d'alors, est une ville purement grecque, située dans un pays tout hellénique, ou le grec est la seule langue que l'on parle et que l'on comprenne. Son évêché, latin et de l'obédience patriarcale de Rome au temps où les évêques Zacharie et Gaudentius siégèrent dans les synodes romains tenus sous les papes Vigile et Hilaire; au temps où le massacre de deux évêques successifs, dont on ignore les noms, par la population, donna lieu à une lettre foudroyante du pape Gélase; au temps où Saint Grégoire le Grand adressait plusieurs de ses lettres à l'évêque Jean; au VII siècle même, quand Paul, évêque de Scylacium, figura au synode tenu a Rome par le pape Agathon; son évêché, dis-je, est de rite grec et relève du patriarcat de Constantinople. Au Monasterium divasience de Cassiodore a succédé, sur le même emplacement, le monastère basilien de Stallacti, dédié à Saint Grégoire le Thaumaturge, saint éminemment oriental, et c'est le nom grec de ce couvent qui est devenu la source de l'appellation du village actuel de Stallatti ou Stalletti. D'autres monastères grecs, suivant aussi la règle de St-Basile, sont établis dans Squillace même et dans son voisinage, au lieu qu'on appelle hì Rokella ou Ronkella toû Scyllacos, c'est a dire à la Roccelletta del Vesiovodi Squillace. Tel est l'état de choses que nous révèlent un certain nombre de diplômes des princes normands de la fin du XI^me^ siècle. Ils contiennent des listes de paysans



donnés comme serfs à tel seigneur ou à tel établissement religieux, et tous les noms y appartiennent à la grècité byzantine; ils ont même un caractère singulièrement néo-hellénique.

D'où a pu provenir un semblable changement? Comment s'est-il opéré? Nous voici mis en présence d'un des plus importants, et jusqu'ici des plus obscurs problèmes de l'histoire de l'Italie méridionale, celui de l'hellénisation de ces contrées sous la domination des empereurs de Constantinople, de la façon dont elles redevinrent alors de nouveau, et pour plusieurs siècles, une véritable Grèce occidentale, une Grande-Grèce comparable à celle du VII$^{me}$ au V$^{me}$ siècle avant l'ère chrétienne.

Il n'est pas de fait historique qui ait été jusqu'à présent plus mal compris; et ceci n'a rien qui doive surprendre. Il implique, en effet, dans l'hellénisme byzantin une puissance de propagande, de vitalité, d'assimilation, égale à celle de l'hellénisme des beaux temps classiques. Et c'est là une chose qui allait trop complétement à l'encontre des préjugés depuis longtemps enracinés en Occident au sujet du byzantinisme, pour que les causes et le véritable caractère de ce fait n'aient pas dû être complétement méconnus. Seul et le premier, M. Zambellis a discerné sur ce point la vérité et s'est efforcé de la mettre en lumière, éclairé par l'esprit de patriotisme grec qui anime tous ses écrits et qu'il pousse souvent jusqu'à l'exagération. C'est incontestablement son titre principal à la reconnaisance de ceux qui s'occupent des études d'histoire; c'est par là que sa trace se marquera surtout d'une manière profonde dans ces études. Il est pourtant juste d'ajouter qu'il avait eu un précurseur dans Pasquale Baffa, d'une famille originaire de l'Épire, le plus gand helléniste de l'Italie à la fin du XVIII$^{me}$ siècle, l'auteur de l'admirable catalogue analytique et raisonné des diplômes grecs de l'abbaye de la Cava, qui avait aussi commencé celui des diplômes grecs du mont Cassin, quand la vengeance sanguinaire de la reine Caroline, secondée par la honteuse complaisance de Nelson pour les charmes de lady Hamilton, l'accrocha au gibet avec tant d'autres nobles et pures victimes.»

La page suivante est un vrai dithyrambe, j'ai été ému jusqu'aux larmes de la trouver sous la plume du docte catholique Lenormant. Il faut que la vérité soit bien lumineuse, et l'âme de l'auteur bien loyale, pour que l'une arrache et que l'autre publie les aveux qui suivent:

«Rien n'a été plus mal jugé des Occidentaux que l'empire grec de





Constantinople, il n'y a pas, je crois, d'exemple d'un travestissement historique plus complet que celui qu'ont subi, pendant longtemps, ses annales et la manière dont on les appréciait. Par une fortune bizarre, deux ordres de préjugés, aussi aveugles l'un que l'autre, se sont trouvés, d'accord pour le caricaturer : les préjugés catholiques exagérés, vivant sur de vieilles rancunes et des malentendus qui remontent aux Croisades, et ne pouvant pas admettre la puissance de vie spirituelle et civilisatrice qu'a su conserver, au travers de toutes ses vicissitudes, une Église séparée de l'unité romaine ; les préjugés philosophiques du XVIII^me siècle, incapables de comprendre un Empire chrétien avant tout, et presque, semi-ecclésiastique, où les grandes questions de théologie agitaient profondément les esprits, où les évêques et les moines ont toujours tenu un sang prépondérant. De là est sorti le point de vue aussi faux qu'injuste qui a, pendant plusieurs siècles, dominé les esprits et qui a trouvé sa dernière expression dans le livre beaucoup trop vanté de Gibbon. Ce n'est que d'hier que l'on commence à rendre justice au monde byzantin, à comprendre l'étrange et ridicule inconséquence qu'il y avait dans les jugements consacrés à son égard, lorsqu'on le dépeignait comme le dernier terme de l'affaissement moral, de la corruption sénile et de l'imbécillité, puisque, tout à coup, on racontait qu'il avait suffi de l'arrivée des quelques fugitifs qui gagnèrent l'Italie en quittant Byzance, prise par les Turcs, pour changer la face de la société occidentale, y rallumer le flambeau des études et y produire le mouvement de la Renaissance. On découvre aujourd'hui, un peu tard et avec un certain étonnement, les grandeurs de l'histoire byzantine, et les travaux des érudits hellènes, des Paparrhigopoulos, des Zambellis et des Sathas, ont fortement contribué à cette heureuse révolution dans les idées. On s'aperçoit, pour la première fois, de ce grand fait que l'empire de Constantinople a été pendant neuf siècles le rempart toujours armé, toujours assiégé et toujours résistant de l'Europe chrétienne et civilisée contre le flot de la barbarie la plus dangeureuse ; de celle qui n'était pas susceptible de la même conversion que les Germains, celle des Slaves, des Bulgares et surtout des Musulmans. Nous autres occidentaux, nous sommes fiers, et à bon droit, du souvenir des croisades. Mais qu'est-ce que cet épisode si court, et qui n'a rien produit de durable, a côté de la lutte non moins acharnée, non moins héroïque, non moins

mêlée d'éclatants triomphes et de revers inouïs, que les Byzantins ont soutenue sans un moment d'interruption contre toutes les forces de l'islamisme, depuis Héraclius jusqu'à Constantin Dragazès. Pendant les siècles les plus sombres du premier moyen âge, alors que toute culture intellectuelle et toute vie policée semblaient éteintes en Occident; Constantinople a été un foyer lumineux de civilisation, dont l'influence a rayonné plus d'une fois sur les contrées occidentales. Les grandes traditions scientifiques et littéraires ne s'y sont jamais abaissées, et la suite ininterrompue des écrivains byzantins a droit à une place honorable dans l'histoire de l'esprit humain. L'Église Grecque, même après Photius, même après Michel Cérulaire, a eu des légions de docteurs, de saints et de martyrs, et c'est a bon droit qu'elle revendique le titre d'Orthodoxe, car jamais à aucune époque elle n'a glissé du schisme dans l'hérésie. Sa part dans la propagation du christianisme a été immense; elle a conquis à l'Évangile la moitié de l'Europe. Les missions de l'Église Grecque ont été remarquablement nombreuses et fécondes: sous Justinien, chez les Huns de la Mésie, chez les Goths Tétrascites de la Crimée, chez les Abkhazes, du Caucase, et bien plus loin encore, jusqu'en Éthiopie, jusqu'à Socotora, à Ceylan, au Malabar, à la Chine, d'où les missionnaires byzantins rapportèrent le ver à soie, encore inconnu à l'Europe; sous Héraclius, chez les Croates et les Serbes; sous Michel III, chez les Bulgares, les Moraves, les Khazars, les Russes; sous Basiles Ier, chez les Narentans; sous Constantin VII chez les Hongrois; sous Constantin XII, Monomaque, chez les Petchénègues. Aussi l'un des titres dont le Basileus de Constantinople aimait à se parer, était-il celui d'Isapostolos, qui remplit le rôle d'un apôtre de la foi. Les annales de l'empire de Byzance peuvent supporter sans désavantage, le parallèle avec celles de l'occident aux mêmes siècles. Elles ont leurs turpitudes et leurs misères, leurs pages honteuses et sanglantes; mais n'en avons-nous pas, nous aussi, de pareilles dans notre histoire? Et à côté de ces taches, qu'il n'y a aucune raison de pallier ou de dissimuler, que de pages glorieuses et réellement épiques! Que de services rendus à l'humanité et à la civilisation! Ce peuple grec du moyen âge, que l'on s'est plu si longtemps à représenter comme amolli, efféminé, abruti, incapable d'effort viril, a eu dans sa longue carrière des époques incomparables d'énergie guerrière, des triomphes sur des ennemis for-





midables et supérieurs en nombre, qui valent les plus beaux épisodes dont se glorifient en ce genre les races germaniques et latines. Nicéphore Phocas et Jean Zimiscés n'ont rien à envier à Charles Martel, Basile Ier à Charlemagne, Basile II à Othon le Grand. Comme culture, comme mouvement intellectuel et comme génie des arts, la Constantinople des Comnènes peut marcher de pair avec la France des XIIme et XIIIme siècles. Et si l'on a singulièrement exagéré le rôle des fugitifs de 1453, qui ne fut que secondaire, la venue des grands lettrés constantinopolitains, de Bessarion, de Gennadios, de Gémiste Pléthon, de Marc d'Éphèse, à Florence, comme représentants de l'Église grecque au concile, les relations qui s'établirent alors entre eux et les savants italiens, furent une véritable illumination pour l'Italie ; c'est à ce moment que la Grèce antique fut révélée à l'Occident, et c'est de là qu'on doit faire dater la renaissance des lettres.»

Voilà ce que l'on commence à reconnaître aujourd'hui et pourquoi l'on rend maintenant à l'empire Byzantin la justice que mérite son rôle de premier ordre dans l'histoire générale de l'Europe et de la civilisation. C'est aussi ce qui permet de comprendre comment l'hellénisme byzantin du VIII au X siècle, sut conquérir à sa langue, à ses mœurs, à sa religion, à son génie, l'Italie méridionale, et en particulier la Calabre, aussi complétement que l'hellénisme classique l'avait fait quinze siècles auparavant. Ce fait capital de l'hellénisation absolue d'un pays longtemps latin, devait demeurer lettre close, et même être complètement méconnu, tant que l'on vivait sur les préjugés d'autrefois à l'égard du byzantinisme.

Une théorie bizarre s'était, en effet, formée alors pour expliquer, en dehors de toute influence byzantine, l'origine de l'hellénisme de l'Italie méridionale du moyen âge, et même des populations qui parlent encore aujourd'hui le romaïque dans ces contrées, à Bova dans la Calabre, à Carigliane, Mortane, Calimera et dans nombre d'autres villages de la Terre d'Otrante. Cette théorie a eu sa période de succès, et elle compte encore en Italie de nombreux partisans ; mais l'on s'étonne qu'elle ait pu être adoptée par un philologue et un historien de la valeur de Niebuhr. Pour elle, cet hellénisme italien n'aurait rien à faire avec la méprisable imbécillité byzantine, dont l'Italie méridionale n'aurait supporté le joug qu'en frémissant et en cherchant à le secouer à tout prix, comme un servage étranger. Il

aurait été un héritage ininterrompu des antiques colonies grecques de la grande époque, qui se serait perpétué au travers des temps romains jusqu'au moyen âge et jusqu'à nos jours. Cet hellénisme aurait vécu pendant vingt siècles d'une vie complètement indépendante, sans rien emprunter au monde byzantin ; il posséderait ainsi une antiquité et une noblesse qui le rendraient bien supérieur à celui de la Grèce, dégénérée par la longue et déprimante domination d'un césarisme bâtard.

Je laisse de côté dans ce moment, pour y revenir un peu plus tard, la question des Grecs de Bova et de la province de Lecce, dont il me serait facile de démontrer, par des preuves irréfragables, que le sang a été à tout le moins renouvelé par des immigrations récentes, contemporaines de la conquête de la Grèce par les Turcs ou peut-être postérieures. Mais même en se bornant à ce qui touche à l'hellénisme de la Calabre et du reste de l'Italie méridionale jusqu'à Naples, tel que nous le prenons sur le fait dans les documents de la domination normande, la théorie qui le rattachait à la vieille colonisation achéenne et dorienne de l'antiquité ne saurait aujourd'hui se défendre. Dans une discussion serrée et décisive, M. Zambellis n'en a rien laissé debout. Philologiquement, la grécité des diplômes italiens du moyen âge, comme de la nomenclature géographique des Calabres modernes, n'a rien de ce que ferait nécessairement l'individualité d'un dialecte issu directement de l'antique parler dorien de la grande Grèce en dehors de tout contact et de toute influence de la grécité médiévale de l'empire de Constantinople. Dans les actes écrits par des scribes lettrés et dans les vies des saints composées au sein des monastères c'est le pur grec byzantin, tel que l'employaient la chancellerie impériale et les hagiographes d'Orient ; dans les actes rédigés entre particuliers illettrés, c'est un parler plus populaire, mais dont les altérations n'ont rien de propre ; elles sont, au contraire, absolument romaïques, et la seule chose dont puissent s'étonner ceux qui ont étudié le grec moderne, c'est de les y trouver si conformes à une époque aussi ancienne et hors de la Grèce. Cette dernière catégorie des diplômes grecs de l'Italie méridionale est d'un intérêt linguistique de premier ordre, car c'est là que nous avons les monuments qui nous permettent de saisir la transition du grec littéraire et officiel byzantin au romaïque. Mais loin d'offrir un dialecte à part, c'est le langage populaire oriental, sans même une particularité provinciale, sauf l'ado-



ption de quelques mots italiens. L'idiome est un entre Constantinople et la Grèce propre, d'une part, la Grèce italienne, de l'autre, à cette époque du moyen âge; preuve incontestable que la vie morale et intellectuelle était une entre les deux contrées, que l'Italie méridionale était alors, non seulement hellénisée, mais profondément byzantinisée, que c'était de l'empire de Constantinople qu'était venue sa culture grecque.

Historiquement, l'accord unanime de tous les textes et de toutes les inscriptions établit, à n'en pouvoir douter, que, dans ce qui avait été jadis la Grande-Grèce, la tradition de l'hellénisme avait été absolument interrompue dans les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Déjà Strabon, qui avait parcouru cette contrée, atteste que de son temps Néapolis, Rhêgion et Tarente résistaient seules encore à la latinisation ou, pour parler son langage, à la barbarisation ; partout ailleurs le grec avait fait place au latin, comme les mœurs romaines s'étaient substituées aux mœurs helléniques. Les trois seuls foyers d'hellénisme qu'il signalait encore s'éteignirent pendant la durée de l'Empire ; pour chacun d'eux on peut fixer la date ou il fut définitivement latinisé. Quand l'Église chrétienne se constitua dans l'Italie méridionale, ce fut sous l'action directe et la suprématie du Siège de Rome, et comme lui elle fut latine. Pour s'y implanter de nouveau, il fallut que la langue et la culture grecques en fissent une seconde fois la conquête, comme elles l'avaient déjà faite sept siècles avant notre ère, et cela après un hiatus de cinq cents ans au moins, pendant lequel le pays avait été entièrement et exclusivement latin.

Il suffit d'ailleurs de mettre en parallèle le tableau du Brutium latin du VI^me^ siècle après J. C., tel que nous venons de l'extraire des œuvres de Cassiodore, et le tableau de la vie de saint Nil de Rossano, pour être assuré qu'entre ces deux états si absolument divers de la même contrée, à 400 ans de distance, il n'y a pas une tradition qui se continue, mais au contraire un des changements les plus radicaux dont l'histoire nous offre l'exemple.

C'était là le résultat naturel et presque inévitable que devait produire quatre siècles de domination byzantine, avec la supériorité de civilisation qu'avait alors l'Orient grec sur l'Occident latin, surtout dans un pays où l'antique origine d'une partie des habitans, même après une longue latinisation, avait laissé chez eux des affinités géniales avec l'hellénisme, qui ne pouvaient manquer de se réveiller.

# DEUXIÈME PARTIE

## EXAMEN DE LA PROCESSION DU SAINT-ESPRIT D'APRÈS LES TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE ET DE LA TRADITION

---

### § I. — **Léon IX et Michel Cérulaire. — Benoît XII et les Arméniens.**

Quoique les papes successeurs de Benoît VIII eussent permis l'usage de chanter à la messe le symbole avec l'addition, ils ne se décidaient pas, semble-t-il, à se déclarer pour la doctrine qu'il contenait, et louvoyaient ainsi entre les deux partis. Cette conduite équivoque n'était pas sans raison : les papes en effet devaient envoyer aux patriarches d'Orient leurs lettres d'avénement avec leur profession de foi, ils devaient donc soigneusement éviter d'altérer, par l'addition, le symbole qu'ils étaient rigoureusement tenus d'y insérer ; sans quoi l'union n'aurait pu se maintenir. Mais le virus

inoculé dans l'église de Rome ne pouvait y couver longtemps sans produire ses effets.

Une trentaine d'années s'est-elle a peine écoulée depuis la défection de Benoît VIII, que la *Mystification fatale* reprend son cours pernicieux avec plus d'intensité. Léon IX, dans l'excommunication qu'il lança contre Michel Cérulaire patriarche de Constantinople, renverse toutes ses données historiques, et au lieu d'accusé devient accusateur. Entre autre reproches qu'il y fait, il taxe les Grecs d'avoir mutilé le symbole de la foi, en retranchant le *Filioque* qui s'y trouvait originairement. Cette excommunication fut placée par les légats du Pape, sur le maître-autel de Sainte-Sophie, au moment où le clergé allait commencer la célébration de la messe. Si l'on osait formuler un mensonge si colossal à Constantinople même, qu'on s'imagine de quels flots de mensonges on devait inonder l'Occident, et même l'Orient, après la conquête des croisés.

Cultivant le même mensonge que Léon IX, et comptant sur l'ignorance des Arméniens, rentrés de gré ou de force dans le giron du papisme pendant les croisades, Benoît XII leur écrit : « quoiqu'il n'ait pas été expressément défini, dans le concile de Chalcédoine, que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père, cela a été pourtant défini dans les conciles d'Ephèse et de Constantinople. Le concile de Chalcédoine en approuvant tout ce qui avait été défini par les conciles antérieurs a donc

approuvé aussi ce dogme ; mais vos ancêtres ayant rejeté les décisions de ce concile, ont rejeté en même temps ce qui regarde la procession du côté du Fils[1].»

Outre le mensonge des décrets d'Ephèse et de Constantinople, admirez la perspicacité de ce pontife infaillible! Comme le concile de Chalcédoine avait approuvé tous les dogmes décrétés dans les conciles antérieurs,

[1] What Benedict XII, told abbot Barlaam in private audience has been already criticised; what he wrote to the Armenians in his official character is stil more portentous. In a letter addressed by him, A. D. 1341, to his dear son in Christ the catholicos, or primate of the Armenians, he sends them a list of 117 points on which they had fallen away from the truth and needed correction. Their forefathers, he tells them, had taught originally that the Holy Ghost proceeds from the Son as well as the Father; but this doctrine they had long since abandoned — 612 years ago is his statement — after which he proceeds: 'Now, although it was not expressly defined in the council of Chalcedon, that the Holy Ghost proceeds from the Son as from the Father, yet this had been defined in the councils of Ephesus and Constantinople; as therefore, the council of Chalcedon approved of all that had been defined in the said previous councils, in rejecting the council of Chalcedon the Armenians rejected the rulings of the said councils that had been approved by it, and among them the doctrine that the Holy Spirit proceeds from the Son as from the Father.'

Such a declaration as this, on what had passed at Ephesus and Constantinople by the pope, must have made the catholicos, unless he was ignorant of all that he ought to have known best, doubt whether he stood on his head or his heels. The excuse for Benedict is that he was only saying what western theologians had got into the habit of repeating over and over again till they believed it. The work on the procession attributed to Alcuin is, perhaps, the earliest instance of a similar assertion. On the teaching of the council of Ephesus some remarks have been made previously. The council of Constantinople certainly condemned those who denied the divinity of the Holy Ghost ;



et que les Arméniens avaient rejeté ce concile pour le *seul et unique motif* de leur divergence sur la double nature de Jésus-Christ, il s'ensuit, qu'ils devaient avoir aussi repoussé le reste des dogmes chrétiens[1].

Je n'ai pas à m'occuper ici des altercations, accusations et récriminations réciproques qui eurent lieu entre Léon et Michel; mais je ne puis me défendre d'en rapporter ici un détail, qui rentre pleinement dans mon sujet. Dans une lettre que Léon adressait à Michel, il lui racontait entre autres choses, que l'empereur Constantin avait concédé au pape Sylvestre la dignité impériale avec tous les priviléges qui y sont attachés, et il se mettait a lui citer une grande partie de ce fameux acte de donation, afin, y disait-il, qu'on ne soupçonne pas la domination temporelle de la papauté comme appuyée sur des fables ineptes inventées par de vieilles commères, afin, en un mot, que la vérité soit établie et le mensonge confondu. Léon craignant le sourire du

but as to what it laid down — 'I believe in the Holy Ghost, the Lord and Giver of life: Who proceedeth from the Father: Who with the Father and the Son together is worshipped and glorified' — the remark of Dr. Neale is not without force: 'The addition of the "Filioque" in the second clause, while it is omitted in the first, is a most pregnant argument.... No words, not absolutely denying, could more strongly imply a denial of the double procession.' Reverence for Him whose words they are, 'Who proceedeth from the Father,' in all probability deterred the council from either adding to them or going beyond them.

[1] L'abbé d'Avalon, continuateur de l'histoire des Conciles par Roisselet, rapporte cette lettre de Benoît XII (tom. V pag. 356—7), mais honteux d'un tel mensonge, il en supprime cette particularité.

mépris se met à le prévenir. Et ici encore se présente une autre mystification qui, comme celle dont nous nous occupons, a eu grand cours et crédit en Occident et qui comme elle a produit des maux infinis à la Chrétienté. Puisse notre travail servir, comme celui de Laurentius Vala, sinon à dissiper complétement les ténèbres, du moins à réaliser notre épigraphe: « *Un po' più di luce*, un peu plus de lumière! »

Le dogme gotho-vandale et carolin est devenu romain et pour ainsi dire papelin, la *Mystification* prédomine et il ne reste donc qu'à en soutenir le triomphe par tous les moyens possibles: *per fas et nefas*. Outre les arguments frivoles et ineptes dont nous avons déjà donné une idée, on a eu recours à des moyens plus efficaces: mensonges patents et solennels, comme celui de Léon IX et de Benoît XII; falsifications éhontées dans les textes des Saints Pères et autres écrivains ecclésiastiques; des écrits supposés, des *forgeries* de pièces fabriquées ad hoc; tout a été mis à contribution. Avant et pendant le règne de Charlemagne, ces honnêtes moyens avaient déjà été prodigués, mais à partir de l'époque où nous sommes arrivés le mal atteignit de bien plus vastes proportions.

### § II. — **Zernicavius. — Læmmer.**

Ici se présente la grande difficulté de ma tâche: par où commencer, par où finir dans ce fourré? Divers

auteurs orientaux anciens et modernes, qui ont écrit sur le sujet inépuisable de la question de fond, ont découvert et signalé plusieurs de ces attentats. Ici je ne ferai que signaler particulièrement un ouvrage publié en 1795—96 (Reggiomonti) par Zernicavius, *Tractatus de processione Spiritus Sancti,* traduit en grec ancien par Eugenius Bulgaris archevêque de Kherson. Le traducteur l'a complété par d'autres preuves et observations qui avaient échappé à l'attention de l'auteur, ou qui avaient été découvertes après lui par d'autres écrivains postérieurs; et quoique des découvertes plus modernes soient venues corroborer divers points qui y sont traités, cet ouvrage à lui seul est un monument plus mémorable que les boucliers d'argent de Léon III dont nous avons parlé, plus durables que s'il fût d'airain *ære perennius,* à la honte et à la confusion perpétuelle des faussaires et falsificateurs, et à celle de leurs fauteurs.

Jusqu'en ces derniers temps, je n'ai rencontré nulle part la mention de cet ouvrage, dans les divers écrits qui touchent directement ou indirectement à cette question de la procession — J'entends parler de ceux publiés en langue française, où se bornent principalement mes lectures et mes études en toute matière; quant aux autres je ne puis rien affirmer — On s'est mis à couvert sous la conspiration du silence[1]. Les vaticanistes mis en demeure

[1] Hergenrother, dans ses annotations sur la divine Mystagogie, semble ne pas avoir eu connaissance de cet ouvrage de Zernicavius,



d'y répondre par une revue périodique religieuse: *l'Union Chrétienne*, publiée à Paris, ils continuèrent leur système en faisant la sourde oreille jusqu'à un certain temps. Dernièrement cependant, M. Hugo Laemmer docteur en théologie et en philosophie, sous-régent du séminaire épiscopal de Brunsberg, missionnaire apostolique et conseiller près la congrégation de la Propagande pour les rites orientaux, assuma l'ingrate mission de se mesurer avec lui. Dans ce but il commença en 1864 à publier à Fribourg, une bibliothèque choisie de divers ouvrages de théologie de la Grèce qu'il y appelle: *Orthodoxe*[1].

Il s'évertue dans le discours préliminaire du premier volume, à s'attaquer à une telle forteresse. L'auteur n'en-

autrement il y aurait trouvé une matière pour son travail — L'évêque Macaire, dans son introduction à la théologie orthodoxe (pag. 586), fait l'observation que Dobmayer, Feuer et Liebermann se taisent complètement sur ses accusations. Est-il possible qu'aucun de ces terribles dénicheurs d'allemands n'aient rien rencontré de semblable dans ses investigations? Cependant il ajoute que Perrone (dans ses Prælectiones vol. II, édit. Lovanii, pag. 426, not. 5) semble avoir eu connaissance de cet ouvrage de Zernicavius, de celui de Théophane Procopowitch ainsi que de celui de Falcovski, mais il n'en parle pas.

[1] Par ouvrages de grecs orthodoxes, les auteurs du Papisme entendent dire ceux composés par des grecs qui, après les invasions et conquêtes des croisés en Orient jusqu'en ces derniers temps, ont passé au Papisme. Ils y comprennent encore ceux qui ont été forgés par des renégats et attribués à divers auteurs de renom qui n'ont rien à faire avec le Papisme. La critique à déjà démasqué ces fraudes, mais ces gens font semblant de ne rien avoir su et ils continuent comme M. Laemmer à les attribuer à des auteurs auxquels ils n'appartiennent pas. Il faudrait écrire une étude sur cela.

tre point dans la discussion théologique du fond, dont Zernicavius s'occupe en deux gros volumes in-folio. Cela ne pouvait se faire dans un disconrs préliminaire, il aurait fallu pour cela écrire un ouvrage tout exprès: mais il se borne à nier l'existence des falsifications qui y sont signalées et prouvées. C'est sur ce terrain que nous allons le suivre, puisque nous ne nous occupons ici que de la partie morale et historique de ces contestations. Nous sommes bien redevables à l'auteur de ces prolégomènes du service signalé qu'il nous rend, en attirant un peu sur ce sujet l'attention de ceux qui s'interessent à cette espèce d'étude, avec l'intention de chercher de bonne foi la vérité historique. Nous les engageons à lire ces prolégomènes, en ayant toujours devant les yeux l'ouvrage même qu'il s'évertue à réfuter; nous leur recommandons surtout la traduction grecque d'Eugenius Bulgaris complétée par le traducteur, pour comprendre l'inanité de ces efforts.

Examinons d'abord ce qui regarde ses invectives contre les personnes. M. Laemmer fait un reproche à Zernicavius et Bulgaris de s'être servis des découvertes que des novateurs ont faites relativement aux falsifications commises sur les ouvrages des SS. Pères, par les adhérents à la double procession, et il les appelle des sophismes. La saine critique et la bonne foi ne regardent pas cela comme des sophismes, mais comme des preuves matérielles irrécusables. Est-ce, par exemple, que l'au-



teur range les Bénédictins parmi les novateurs, c'est-à-dire parmi les protestants, et les sophistes ?

Et comme Zernicavius et Procopowitch se rapportent aux jugements de Cave, M. Laemmer se met à dire que Muratori dans son ouvrage *de ingeniorum moderatione*, réfute les faussetés avancées par celui-là dans son histoire des écrivains ecclésiastiques, sur lesquels s'appuient les schismastiques[1]. Voilà ce dont il s'agit : Cave dans ses prolégomènes dit que les curateurs de l'Index en Espagne ont commis des mutilations sur divers endroits des écrits des SS. Pères. Muratori y répond que ce ne sont pas des mutilations, mais des altérations sur les notes des autres éditions, et non sur les textes mêmes des ces ouvrages. Cependant il ne manque pas d'ajouter que ce qu'avance Cave fût-il vrai, cela ne tirerait à aucune conséquence, car ce que font certains catholiques ne saurait grever la totalité. Mais comment *certains* catholiques, quand à Rome même, le Pape tient une officine pour la falsification des livres ecclésiastiques, sous la dénomination fallacieuse de correction? En Espagne, en

1 Neminem latere potest, Sernikavium, Eugenium Bulgar et Theophanem Procopowicz multa sophismata mutuatos esse a Novatoribus recentiorum temporum, qui saepe conquesti sunt, adulteratos fuisse a Catholicis MSS. Patrum Codices, qui inique mille iniuriarum plaustra exonerarunt, ne quid sententiis, quae inter eos obtinent, quidquam illis adversi appareret. Cavei praesertim mendacia a Muratorio optime refutata Schismaticis in praeiudicia propensissimis admodum grata acceptaque fuerunt.



France comme en Italie, on ne faisait qu'imiter *l'alma mater,* la mère sublime, dans cette industrie que Muratori qualifie tout bonnement de scélératesse. C'est pour cela et pour d'autres motifs encore qu'il a pris la précaution de publier cet ouvrage *de ingeniorum moderatione,* sous le nom supposé de Lamindi Britanii, pour s'éviter les tracasseries qu'on n'aurait pas manqué de lui susciter. Muratori y parle encore de l'honnêteté des Bénédictins à donner, dans leur édition des SS. Pères, les textes les plus exempts de falsification ; ce qui est encore un aveu de l'existence de cette malhonnête industrie qui s'exerçait partout, et particulièrement à Rome.

Je laisse à part que même les Bénédictins, en plusieurs occasions, n'ont pas été aussi austères qu'on pourrait le souhaiter; mais il faut leur être indulgent, comme Fleury, Héfélé et tant d'autres, ils devaient tenir compte du feu; d'ailleurs avec la pure et complète vérité le Papisme s'évaporerait et se dissiperait comme un brouillard. Aussi nous pouvons accepter comme fondées, les quelques découvertes qu'aurait pu faire Muratori sur quelques erreurs de Cave, sans chercher à les contrôler, vu la confiance que nous avons en son honnêteté. Mais d'un autre côté, prenons en considération les découvertes que Cave a faites sur les méfaits du Papisme pendant les *bas-siècles.* Qu'on en élimine autant que l'on peut, il en restera assez pour prononcer sa condamnation perpétuelle. Ce que nous avancions sur la peur des Bénédictins



de tout dire, nous le trouvons même chez Muratori. Dans son ouvrage: *Rerum italicarum scriptores,* il a bien réimprimé le *diario di Stefano Infessura* qui dévoile tant de choses abominables de l'histoire des papes, mais il en a tronqué diverses parties qu'on lit en entier dans le *Corpus scriptorum Medii Aevi* de l'édition d'Eccard, autrement il eût été perdu[1].

## § III. — **Eugenius Bulgaris.**

Dans son ouvrage, M. Laemmer signale en particulier Eugenius Bulgaris, comme adulateur des athées de France et des rationalistes d'Allemagne. Un autre confrère de M. Laemmer, le jésuite Martinow, dans la *Revue des questions historiques* (juillet 1816, page 310), le traite d'aventurier grec, de libre penseur et de vil flatteur. Eugenius ne pouvait-il donc, sans partager leurs idées, se trouver en des termes de civilité avec

[1] Comment, en effet, eût-il pu rapporter sans crainte l'épisode suivant, qui figure dans l'édition d'Eccard?

Au commencement de la guerre que le pape eut à soutenir contre les Napolitains et la famille des Colonna, un peintre avait fait un tableau du camp des troupes du pape et de celui des Colonna: Sixte IV se le fit apporter; mais ayant remarqué que les siens n'y faisaient pas, selon lui, une assez bonne figure, et que l'artiste y avait introduit, comme épisode, «una femina, che.... si faceva lavorare da un frate di san Francesco,» fut mécontent de cet ouvrage, et ordonna qu'aussitôt la maison du peintre fût saccagée et brûlée. — Stefano Infessura, diar, romano, apud Eccard, 1, 2, p. 1934.

8



les grands littérateurs de son siècle? Saint Basile se trouvait bien en des termes d'amitié et en correspondance avec Libanius et autres savants d'Athènes, quoiqu'ils fussent payens; en quoi cela nuisait-il à sa foi? Peu de temps avant Eugenius, le pape Benoît XIV ne se trouvait-il pas en correspondance, et dans les meilleurs termes de civilité, avec Voltaire qui alla jusqu'à lui dédier sa tragédie de Mahomet ou le fanatisme? Ne les a-t-on pas vus même s'y occuper à scander certains vers de l'Énéide, à propos de la valeur métrique de *hic?* Eugenius s'adonnait lui aussi à ce genre de travail, il traduisit toute l'Énéide en vers hexamètres homériques; — s'il n'y a pas entièrement réussi, qu'on nous dise quelle autre traduction de ce genre a suffisamment répondu à son but?

Mais Eugenius fit plus et mieux: il traduisit, en grec moderne, l'ouvrage de Voltaire intitulé *Essai historique et critique sur les dissensions des Églises en Pologne.* Ce sont ces dissensions — soit dit en passant — excitées et fomentées par les jésuites de cette époque et de celles qui l'ont précédée, qui ont définitivement produit l'affaiblissement de la Pologne, et qui ont, en même temps, donné prise et motif à ses puissants voisins de la démembrer. Voltaire, sur ce point, a mérité de l'histoire en signalant cette ingérence funeste des jésuites, comme il a mérité de l'humanité, en dénonçant le hideux fanatisme des assassins juridiques de Calas.



Quelques années plus tard, ces jésuites trahissent ceux qu'ils ont poussé à leur ruine, et se rangent du côté du vainqueur. (Voir *Krainski, Histoire religieuse des peuples slaves*, pag. 327.) Joseph de Maistre, ministre du roi de Sardaigne près la cour de Saint-Pétersbourg et agent officieux des jésuites, proposait leurs services au gouvernement du Czar, pour opérer la russification des Polonais. Il demandait au gouvernement moscovite de licencier, des universités de Pologne, les professeurs polonais laïques et de les remplacer par des jésuites qui devaient y enseigner en langue russe. (*Lettres et opuscules de Joseph de Maistre*, 2de édition, pag. 338.)

A la suite de la traduction de cet opuscule, qu'Eugenius a enrichi de notes et d'éclaircissements complétant l'original, il ajoute une petite esquisse sur la tolérance évangélique qu'il sait très-bien distinguer de l'indifférence, aussi bien dans cet endroit que dans tout le reste de ses œuvres théologiques. — C'est là ce qui excite le plus la haine des jésuites contre Eugenius. — Je ne puis m'occuper ici des divers ouvrages théologiques ou littéraires d'Eugenius, j'en soulignerai pourtant un au passage : c'est celui qui porte le titre de *Logique*, mais qui est plutôt un cours de philosophie, vrai chef-d'œuvre pour l'époque où il parut, et dans lequel se trouvent les idées et les systèmes des anciens philosophes comparés avec ceux des philosophes modernes, des Leibnitz, des Wolf, des Bacon, des Locke, des Descartes, des Malebranche





etc. C'est dans cet excellent ouvrage que le célèbre Coray, comme il le raconte lui-même, avait puisé ses premières connaissances et acquis les lumières qui l'ont dirigé dans sa noble carrière, non seulement de philologue, mais aussi de régénérateur de la nation hellénique.

M. Laemmer dit d'Eugenius, que dans la dédicace qu'il fait de sa traduction de Zernicavius à Catherine II, semblable à un prélat byzantin il confond le droit humain et le droit divin. Epistolam dedicatoriam Catharinæ Imperatrici nuncupatam haud indignam dixeris praesule Byzantino, qui humana divinaque jura confundit. Qu'on la lise, cette dédicace, qu'y trouve-t-on? Le traducteur en des termes respectueux, semblables à ceux dont tous les savants se servaient, à cette époque, en s'adressant aux souverains, remercie la sérénissime Impératrice de la protection qu'elle accorde aux Églises Orthodoxes, et la supplie humblement de donner ordre à l'Imprimerie Impériale de procéder à l'impression de cet ouvrage, qui doit grandement contribuer à l'édification des fidèles des églises de Russie. Est-ce qu'en cela il confond les droits divin et humain? Mais il fallait y lancer le mot sacramentel de *Byzantin*, qui est l'ingrédient obligé de tout béat écrivant sur ces matières. Mais que sont ces marques de gratitude exprimées avec dignité et pour une cause d'utilité publique, en comparaison de l'abjection de d'Ausson, archevêque d'Embrun, qui s'adressant à la reine Anne d'Autriche l'appelait:



image vivante de la Divinité ? Et dans quel but ? Dans celui de la pousser à l'extermination des protestants. (*Voir Revue des Deux Mondes du Ier septembre* 1879, *page* 281.)

Eugenius Bulgaris, n'étant encore que simple diacre, se rendit en l'an 1768 à Leipsick, pour y publier divers de ses ouvrages, ainsi que pour y compléter ses études. Il y fut remarqué par le prince Jablonski, parent du roi Stanislas qui s'était retiré des troubles de la politique, et qui avait fondé, dans cette ville, une société scientifique qui porte encore son nom. Le prince y honora le jeune diacre d'une amitié vive et sincère, fondée sur l'estime qu'il lui portait. De là, Eugenius se rendit à Berlin, recommandé, par son protecteur sans doute, à Frédéric II, il y fut reçu avec toutes sortes de distinctions ; c'est là que Catherine II envoya son grand veneur Nariskin, pour proposer au diacre Eugenius de traduire en grec son projet de code civil, qu'elle désirait voir traduit dans toutes les langues de l'Europe. Il s'en acquitta parfaitement, et dédia, comme de raison, sa traduction à l'Impératrice. Elle l'en récompensa généreusement en l'invitant à se rendre à Saint-Pétersbourg, et en lui conférant la charge de bibliothécaire de son Palais, enfin sur sa présention, le Saint-Synode ne tarda pas à l'élever à l'archevêché de Kherson. J'oubliais de dire que lorsque Nariskin s'était rendu à Berlin, pour faire à Eugenius la proposition dont nous venons de parler, il s'attendait à voir quelque grand personnage de la cour



de Prusse, et que grande avait été sa stupéfaction, en se trouvant devant un simple diacre, qui ne s'attendait nullement à être l'objet d'une telle distinction. Voilà l'homme auquel MM. Laemmer et Martinow donnent la qualification d'aventurier grec et de vil flatteur.

## § IV. — **Aveux et inepties de M. Læmmer.**

Venons-en au fait. Tout d'abord nous remarquons que M. Laemmer, dans le paragraphe sixième de ses prolégomènes, avoue nettement que l'ouvrage attribué à saint Athanase sur l'unité de la nature divine, où est soutenue la procession dyadique, est supposé. Supposés sont encore les ouvrages suivants attribués à saint Athanase, où est soutenue la même procession : le sermon trente-huitième sur *le Temps,* le dialogue sur les *soixante-cinq questions,* le livre de la *Trinité et de l'Unité*[1]. Voici M. Laemmer réduit à nous faire ces tristes aveux!

[1] XXIII. Nomine D. Athanasii falso circumfertur opus de unita natura divinitatis. Ex eo Ratramnus Corbeiensis (Contra Graecorum Opposita Romanam Ecclesiam infamantium Libr. III cap. 6) nonnulla profert verba („sane alius est Spiritus hic principalis Paracletus a Patre et Filio, qui in Pentecoste in Apostolos effusus est, quia vere de unita divinitate Patris et Filii procedit"), quae ab Aenea Episcopo Parisiensi (adv. Graecos) omittuntur nec in hodiernis Athanasii editionibus habentur. Hac ex diversitate Codicis Ratramni concludit Sernikavius iam saeculo IX scripta Patrum a Latinis corrupta esse. Atvero verba ista, de quibus quaeritur, nihil exhibent quod auctor anonymus libri de unita natura non quavis fere pagina contextus,



Il y est bien obligé : car ces œuvres de fraude et de mensonge ont été stigmatisées comme telles par les Bénédictins eux-mêmes. Si l'on avait eu confiance dans l'authenticité des écrits de ce Père, où l'on prétend que le *Filioque* est énoncé ou formellement ou par induction, si l'on avait eu foi à l'état immaculé d'autres textes, où le *Filioque* est énoncé en propres termes, quel besoin aurait-on eu de toutes ces *forgeries ?* Aucun, et c'est pourquoi

sicuti nunc imprimitur, repetat et inculcet. Cfr. v. gr. pag. 576 („sicut procedit a Deo patre, ita procedit a filio, ut tota Trinitas unus credatur Deus") cum pag. 581.

XVI. Quantum attinet ad Sermonem 38 de tempore, cuius auctor polemicam Nestorii errorum habere videtur rationem, is in Benedictina Augustini recensione monacho Baturinensi ignota omni iure omissus est, quia totus ex Alcuini libro de Trinitate excerptus.

XVIII. Sernikavio Dialogum questionum sexaginta quinque Qu. XI impugnanti opponere sufficit editorem tractatuum Theophanis Procopowicz (§ 253 not.) Gottingensem, qui : „Censura haec," ait „forte abfuisset, si auctor editionem Benedictinorum prae manibus habuisset. Nam totus Dialogus ille 65 quaestionum a Benedictinis inter suppositia Augustini scripta relatus est, quia, inquiunt, ex diversis auctoribus decerptus."

XX. XXI. XXII. Missas facimus duas παραφθορὰς ex Libri de Trinitate et Unitate capitibus 5 et 10 derivatas. Libellum istum editores Benedictini probarunt non esse S. Augustini nec quid aliud, nisi excerpta eaque turpiter deformata. At quae notant Sernikavius eiusque interpres et epitomator verba, ea sanam continent doctrinam, nec possunt istis non displicere, quia cohaerentiam inter missionem ac processionem urgent. Prorsus ridicula denique est exceptio ex libro contra sermonem Arianorum c. 23 deprompta, ubi S. Doctorem adversarii fingunt clarissime docere Spiritum S. a solo Patre procedere, dum verba eius sic sonant : „Cum ambo a Patre, ille nascatur, hic procedat."



on les a fabriquées. Cependant, c'est au moyen de ces fraudes, que cette croyance a été soutenue et a pris racine dans les esprits, dont on ne peut plus l'extirper aujourd'hui.

En second lieu, M. Laemmer avoue encore, quoique d'assez mauvaise grâce, que dans l'ouvrage de saint Jean Damascène intitulé : *Histoire de Barlaam et de Josaphat*, et dans celui de Raban Maur sur *l'Univers*, on a commis des falsifications pour soutenir le Filioque[1]. Quant au

[1] XVII. In S. Ioannis Damasceni Historia Barlaami et Iosaphati, Barlaamus discipulum instruens, iubet eum credere „in Spiritum Sanctum, ex Patre et Filio procedentem." Versionem istam latinam emendatione indigere, non Sernikavius vidit primus, sed ante eum iam Billius et Bellarminus adverterunt. Nec minus Leo Allatius, qui: „Quod dicit Bellarminus," ait, „illud ex Filio additum esse ab aliquo, veram est: idque interpretatione Billii, et MScr. Codicibus, qui illud non habent, palam fit. Solent nonnuli, dum nimis cauti videri volunt, parum se cautos divendere. Quare, quisquis ille fuerit, cum legisset, Spiritum S. a Patre procedere, quasi hisce verbis eorum Graecorum, qui tantum a Patre Spiritum procedere asserunt, error induceretur, pro sua religione ac pietate, de suo illud Filioque adiecit."

Caeterum iam Nicephorus Blemmida, Bessarion, Gennadius aliique Damascenum bene et cum Catholica Ecclesia sensisse demonstrarunt nec unquam negasse, Spiritum S. a Filio procedere; imo hoc ipsum evidenter admodum expressisse Lib. I de fide orthodox. cap. XV, ubi de Patre loquens subinfert: καὶ προβολεὺς διὰ λόγου ἐκφαντορικοῦ πνεύματος.

XXX. Iuxta Collectionem Conciliorum Regiam Parisiis a. 1644 editam (XIII, 107) in Concilio Toletano a. 589 celebrato Rex Reccaredus Symbolum Constantinopolitanum refertur cum additamento recitasse· Discrepant veteres Actorum Synodalium editiones, v. gr. Coloniensis a. 1530 fol. 107 et Parisiensis a. 1535 Tom. I fol. 114, in quibus illud symbolum absque vocula Filioque legitur. Quae lectio



reste des falsifications signalées par Zernicavius, il entasse des ambages et des faux-fuyants, le tout exposé avec une ire véhémente contre les *schismatiques*, qui osent se prévaloir de ces vétilles. Nous allons les produire ici, ces vétilles.

Si les fauteurs de la procession dyadique ont commis des altérations dans le texte de l'ouvrage de Rufin presbytre d'Aquilée intitulé: *Explication du symbole apostolique ;* s'il en est de même pour *l'Exposition de la Foi*, adressée par saint Jérôme au pape Damase ; pour *l'Épître* de saint Augustin, adressée à Maximus Medicus ; pour l'ouvrage supposé de saint Athanase sur *l'Unité de nature de la Divinité*, pour les actes du VII concile œcuménique: tout cela ne constitue pas des falsifications, ce sont des variétés (varietates) d'écriture, ou comme l'on dit ordinairement des *variantes*[1]. On appelle *variantes*, de petites

prae priore palmam meretur. Favent ei Bellarminus necnon Codex Vallicellanus D. 18, in quo „et Filio" deest.

XLIII. Rhabanus Maurus lib. I de Universo cap. 3: „Spiritus S.," inquit, „ideo praedicatur Deus, quia ex Patre Filioque procedit, et substantiam eius habet. Neque enim aliud de Patre procedere potuit, quam quod ipse est Pater." Procul dubio loco voculae „eius" legendum videtur „eorum." Sin autem Rhabanus deinceps solius Patris meminit, hoc inde factum est, quia simili atque S. Augustinus modo in Patrem principaliter refert processionem, quin tamen unicam utriusque personae actionem excludat.

[1] VIII. Rufini Presbyteri Aquileiensis Explicatio Symboli Apostolici (Cod. Vatican. 4248) una cum Operibus tam D. Hieronymi quam S. Cypriani solet imprimi. Dum autem penes priorem haec habet: „Spiritus S. tanquam de utroque procedens et cuncta sanctificans,"



ou même de grandes diversités qui se rencontrent dans divers manuscrits, mais qui ne se contredisent point, ou du moins s'il y a contradiction ne laissent point soupçonner qu'il y ait eu préméditation de la part du copiste. Mais lorsqu'on voit un propos pris et suivi d'altérations si accentuées, lorsque tout converge au même but, lorsque surtout on a affaire avec des gens pris cent et cent fois en flagrant délit de falsification, qui pourrait douter qu'on se trouve ici encore dans le même cas ?

Les éditeurs postérieurs d'un écrivain diffèrent-ils

in editionibus Cypriani (Romana a. 1563, Antverpiensi a. 1568, Coloniensi a. 1617) verba illa ita leguntur: „Spiritus S. tanquam de Dei ore procedens et cuncta sanctificans.“ Sernikavius crimine τῆς παραφθορᾶς id inurit, quod nil aliud nisi varietas scripturae est. Neque vero obstat una alteri ratione contradictoria.

X. XI. XII. „Credimus et in Spiritum S., verum Deum ex Patre procedentem, aequalem per omnia patri et filio, voluntate, potestate, aeternitate, substantia.“ Ita S. Hieronymus in expositione fidei Damaso inscripta. Variant Codices S. Doctoris, quibus tam Ioannes Disputator Florentinus, quam Legati Aquisgranensis Synodi ad Leonem Papam missî in libello suo de processione Spiritus S. sunt usi, ita tamen, ut illa varietate genuina Hieronymi sententia non mutetur.

XIII. Eo usque insaniae progrediuntur Sernikavius, Bulgar et Procopowicz, ut etiam D. Augustino schismaticas de processione opiniones obtrudere conentur. Ac primum quidem id frustra deducunt ex discrepantia scripturae, quae in Epistola 66 Maximo Medico nuncupata obviam fit. Sive enim cum editione Basileensi legatur : „Spiritus S. non sicut creatura ex nihilo est factus, sed sic a Patre Filioque procedit, ut nec a Filio sit factus,“ sive lectio editionis Venetae praeferatur : „Spiritus S. non sicut creatura ex nihilo est factus, sed sic a Patre procedit, ut nec a patre nec a filio sit factus,“ — utraque contextus forma ecclesiasticum stabilit dogma.

des éditions incunables par des altérations qu'on y a commises dans le même but ? C'est la faute des schismatiques qui attribuent cela à la *mauvaise foi* des éditeurs, tandis qu'ils devraient l'attribuer à une simple erreur de *bonne foi*[1]. Or, d'après M. Laemmer, la *bonne foi* consiste à commettre un faux par l'altération d'un texte, la *mauvaise foi*, au contraire, consiste dans la dénonciation de cet attentat. Saisit-on quelques flagrantes et hurlan-

[1] Confutationem absolvimus duorum Sernikavii Tractatuum, qui de falsatis per Latinos SS. Patrum ac Conciliorum monumentis tam occidentalibus quam orientalibus agunt. Singulas corruptelas a Schismaticorum triade insinuatas dum recensuimus, criminationes in Catholicos impudentissime vibratas sumus amoliti. Etenim vidimus istas quae figuntur παραφθορὰς haud semel nil aliud concernere, nisi varie_tatem scripturae in diversis Codicibus obviam et ab editoribus fideliter expressam. Alteram corruptelarum quas notat monachus Baturinensis categoriam, constituunt errores levitati typographorum vel transscribentium attribuendi. Tertio schismatici discrepantiam urgent versionis latinae a graeco autographo, quae tamen in verbis, non iu re subsistit. Quarto sine testibus Latini arguuntur falsatorum textuum, quum e contrario documenta authentica accusationem in Graecos retorquendam esse efflagitent. Quinto perperam argumentationes ex modo interpungendi desumuntur. Sexto de notis agitur marginalibus, qui in textum irrepserunt. Septimo differentiae inter principem et posteriores eiusdem auctoris recensiones in malam contorquentur fidem. Octavo mendae vel corruptelae, quas Latini fassi restituerunt primi decantantur. Plerumque autem schismatici absque ullis auctoritatibus doli mali notam inurunt, ubi effata SS. Patrum et Conciliorum perspicua ipsorum de Processione Spiritus Sancti commentis adversari intelligunt. Rem exploratissimam super additione in Symbolo saec. VII facta negant; de dualitate principiorum queruntur; ad legem Synodi Ephesinae provocant; cohaerentiam singulorum dictorum non vident et hinc calumniis effugium sibi querunt; notiones „propie“ et



tes interpolations, comme par exemple celle d'une phrase entière dans le sermon de saint Cyprien sur la descente du Saint-Esprit ? Ce ne sont pas des falsifications, mais des notes marginales qui se sont avisées de descendre bénévolement de la marge et de s'incorporer spontanément au texte, par amour pour le *Filioque*. D'autres fois c'est la légèreté des copistes ou des typographes qui les a entraînés jusque là.

Falsifie-t-on l'ouvrage précité, attribué à saint Athanase ? en fait-on de même pour l'épître du pape Hormisdas à l'empereur Justin ? Ce ne sont là que des *lapsus calami* des distractions de plume. Mais pourquoi ces distractions de plume n'arrivent-elles jamais en faveur de l'opinion contraire ? Je n'y vois d'autre réponse que celle-ci: l'esprit souffle où il veut[1] ! Falsifie-t-on la pro-

„principaliter" ad Patrem relatas perverse interpretantur; antitheses in locis Patrum sibi videntur invenire, quaestionum speculativarum ignorantia insignes; actis denique synodalibus falsissimas obtrudunt intentiones. Sic nulla veritate nituntur nec ulla veritatis specie gaudent, quae Sernikavius unacum graeco Tractatuum interprete ac epitomatore Novogrodensi contra Latinos deblaterant.

[1] Ce révérend tenait un harem de jeunes filles, dans un couvent de religieuses dont il était le directeur. Traduit devant le tribunal de l'Inquisition, où siégeait aussi l'auteur de cette histoire, il alléguait entre autres choses pour sa justification, que Jésus-Christ lui avait apparu dans la sainte hostie et lui avait accordé dispense sur ce point. Quoi de plus favorable à la religion, disait-il, que de tranquiliser treize âmes pieuses et de les préparer ainsi à une union parfaite avec l'essence divine ? Lhorente lui ayant objecté qu'il était bien étonnant que de pareilles grâces fussent départies seulement pour



fession de foi adressée par Eugène évêque de Carthage à Hunéric roi des Vandales, en y interpolant le *Filioque?* la preuve irrécusable de cette falsification se trouve-t-elle dans l'ouvrage d'un auteur postérieur qui cite ce passage sans l'interpolation? Ce sont des copistes antérieurs qui ont éliminé ces mots qui devaient indubitablement s'y trouver! Comment le savez-vous? Comment des copistes latins auraient-ils éliminé ces mots? serait-ce pour complaire aux *schismatiques?* Je m'étonne de la parcimonie avec laquelle M. Laemmer use de cet expédient si avantageux, qui pourrait être si facilement invoqué dans tous les cas qui ressemblent à celui-là. Des éditeurs postérieurs retranchent-ils, ajoutent-ils des mots et des phrases entières au texte d'un auteur? comme, par exemple, dans la Disputation du cardinal-diacre Rusticus contre les Acéphales, dans la traduction latine de la liturgie éthiopienne ou dans l'histoire de Barlaam et Josaphat par saint Jean Damascène; ces éditeurs ne falsifient pas les textes qu'ils reproduisent, des gens si honnêtes commettre de telles infamies? Qui pourrait le croire? Non, ils ne font qu'expliquer plus clairement le sens du passage en question, le rendre conforme aux autres conceptions

les plus belles nonnes du couvent et qu'il n'y eût rien pour les autres! Croyez-vous que ce capucin fut déconcerté par cette objection inattendue? Nullement. «L'esprit, répondit-il, en parodiant l'Évangile, souffle où il veut.» Mais il ne m'est pas permis de rapporter ici, en quelle occasion cela fut dit. (Lhorente, Histoire de l'Inquisition, tome III, chap. 18.)



du même auteur, et réfuter par ces moyens les vétilles des *schismatiques*. Cependant ils usent de ce stratagème en divers cas, sans avertir le lecteur du service signalé qu'ils lui rendent ; d'ailleurs si les autres conceptions de l'auteur soutenaient si bien le Filioque, quel besoin avait le copiste ou l'éditeur d'altérer le texte en cet endroit ? Pourquoi ne pas guider le lecteur par une note au lieu de le tromper ? En quelle asphyxiante gêne devait se trouver M. Laemmer pour recourir ainsi à de telles niaiseries ! Reprenons un à un tous ces cas que nous venons de signaler.

## § V.—**Liturgie de saint Marc.—Épître du clergé d'Achaïe. — Concile de Ctésiphone. — Liturgie Éthiopienne.**

L'invocation à la Ste-Trinité qui se trouve dans une très-ancienne liturgie attribuée à saint Marc a été falsifiée par l'interpolation du Filioque dans l'édition de la bibliothèque patrologique de Cologne (tom. X), comme il est prouvé par celle de Paris 1624 (au tom. II), par celle de 1644 (au tom. XII, pag. 278) et par celle de Lyon où cette addition est incarcérée entre deux crochets, pour montrer que c'est une falsification. Que répond à cela M. Laemmer (chap. 28) il nous cite l'arrêt d'un Bellarmin et d'une autre personne inconnue affirmant l'un et l'autre, que ce ne fut jamais l'usage des Latins



de corrompre les saints livres mais bien celui des Grecs. Répondez pour le cas présent. L'endroit de la liturgie duquel nous parlons est-il falsifié oui ou non? Cette espèce de réponse est un aveu de défaite énoncé de très-mauvaise grâce. Pendant tous les siècles qu'a duré cette divergence, aucun auteur parmi les Latins ni parmi les Grecs gagnés dans leur désertion à la profession du dogme carolin, aucun dis-je, n'a fait mention de ce passage au soutien de son assertion. La falsification doit être relativement bien moderne.

Mais écoutez Ciel et Terre! Les Latins n'ont jamais rien falsifié, dit Bellarmin, lui qui, dans son ouvrage des auteurs ecclésiastiques, est forcé d'avouer que les siens avaient falsifié un passage d'un ouvrage de saint Jean Damascène ayant trait à cette même question de la procession, passage dont nous nous occuperons plus loin. On pourrait composer un ouvrage suffisamment nourri pour signaler la foule des falsifications qu'ont commises les Latins dans toutes les questions de leur différend avec les Grecs. On pourrait en faire un autre autant, pour ce qui regarde leurs différends avec les Protestants. Je laisse à part celles que les ultra-papistes ont commises dans leurs différends avec les Jansénistes et les Gallicans. Qu'a fait, d'ailleurs, Bellarmin lui-même, lorsqu'il était membre de la commission pour une nouvelle édition correcte de la traduction des Saintes-Écritures par saint Jérôme, laquelle se trouvait dans un état



déplorable et remplie non seulement de fautes, mais d'altérations qui constituaient de véritables falsifications? Lui et ses collègues furent loin de remplir loyalement la mission dont ils était chargés; bien plus, dans cette œuvre de falsification, Bellarmin ne se contenta pas du rôle de fauteur, mais devint aussi acteur et fut obligé d'avouer lui même cette turpitude dans sa lettre à Luc Bruges, lorsque celui ci dénonça au public ces prévarications[1].

[1] Sed scias velim Biblia Vulgata non esse a nobis accuratissime castigata. Multa enim de industria justis de causis pertransivimus quae correctione indigere videbantur...... In hac tamen pervulgata lectione sicut nonnulla consulto mutata, ita enim alia quae mutanda videbantur consulto immutata relicta sunt. Voici ce que nous lisons à ce sujet, dans Janus, le Pape et le Concile: Le synode de Trente avait déclaré que la traduction de saint Jérôme devait être le texte biblique authentique de l'Église d'occident; mais il n'existait encore aucune édition de la Bible latine authentique, c'est à dire approuvée par l'Église. Sixte V entreprit de la donner, et elle parut entourée des anathèmes et des moyens de répression consacrés et depuis longtemps stéréotypés. Sa bulle déclarait que cette édition, corrigée de sa main, devait être seule employée et faire foi, comme la seule vraie et authentique, sous peine pour chacun d'être mis au ban de l'Église; tout changement, même d'un seul mot, entraînant la peine de l'excommunication.

On s'aperçoit après qu'elle est pleine de fautes; on y trouve environ deux mille inexactitudes faites par le pape lui-même. On propose de publier une interdiction de la Bible sixtine; mais Bellarmin conseille d'étouffer le mieux possible le grand danger où Sixte V avait mis l'Église; on doit, d'après lui, retirer tous les exemplaires, réimprimer sous le nom de Sixte V la Bible corrigée à neuf, et dans la préface avancer que des erreurs s'étaient glissées par la faute des compositeurs et le manque de soins. — Bellarmin lui-même fut chargé



L'épître attribuée au clergé d'Achaïe sur le martyre de saint André, porte au commencement une profession de foi sur la Ste-Trinité, où la troisième personne est qualifiée de ἀληθινὸν πνεῦμα ἅγιον τὸ ἐκ τοῦ Πατρὸς ἐκπορευόμενον καὶ ἐν τῷ Υἱῷ διαμένον, verum Spiritum Sanctum qui procedit e Patre et manet in Filio. Vers la fin du XV siècle, un certain Bonitius Mambritius y intercala frauduleusement le *e Filio* ; il a été suivi par Ludovicus Andrucci Sant'Andrea dans son édition faite à Rome en 1731, mais dans toutes les autres éditions la traduction est conforme au texte original. M. Laemmer invoque à son appui Baronius, qui, d'après son habitude, se range du côté des faussaires. Baronius dit que les expressions de l'original constituent un *grécisme, grecismum irrupsisse*. Quelle misère! Pourquoi donc ne traduisez-vous pas le grécisme par un latinisme? Si cette lettre avait été écrite origi-

de mettre ce mensonge en circulation, mensonge auquel le nouveau pape prêta son nom pour la rédaction de la préface. Le jésuite-cardinal s'est vanté lui-même dans sa propre biographie, d'avoir rendu ainsi à Sixte-Quint le bien pour le mal, puisque le pape avait fait mettre à l'index l'œuvre principale de Bellarmin, les Controverses, pour n'y avoir défendu que la puissance indirecte du pape sur la terre, et non sa puissance directe.

Mais alors se produisit une nouvelle mésaventure. Cette biographie qui était conservée à Rome dans les archives des jésuites, fut connue dans la ville par quelques copies. Aussitôt le cardinal Azzolini, proposa de mettre l'écrit au pilon, de le brûler, et d'enjoindre le plus profond secret, attendu que Bellarmin injuriait trois papes, et en représentait même deux comme des menteurs, Grégoire XIV et Clément VIII.

9



nairement en latin, vous seriez admis à nous dire qu'un grécisme a été commis dans la traduction grecque, mais puisque au contraire c'est une traduction faite du grec en latin, vous devez avouer que l'on a commis non un latinisme, mais une fière et flagrante falsification. (*Baronius ad Martyres,* XXX Novembre, note A.) Voir d'autres détails dans la Patrologie grecque de Migne (vol. II, pag. 199 et suiv.)

En l'an 420, un concile local se réunit à Séleucie et y décréta vingt-deux canons de discipline ; ces canons furent confirmés dans un autre concile tenu en l'an 420, à Ctésiphone de Mésopotamie; mais les actes de ce dernier synode passaient pour perdus, lorsqu'au dernier siècle on les a découverts traduits en syriaque et enrichis, au deuxième canon, du *Filioque* qui y est énoncé très-explicitement: «Et in Spiritum Sanctum Paraclitum (*vivum de Patre et Filio*) in una Trinitate.» Mansi juge que cette incise est une falsification. (*Concil. Collect.*, tom. III, pag. 1166 et tom. IV, pag. 1.) Héfélé approuve son jugement dans son *Histoire des Conciles.* (tom. II, pag. 281.)

Dans la traduction latine du rituel de l'Église Syriaque, composé par le patriarche Severus, le symbole se trouve falsifié. Comment se peut-il, fait remarquer à ce sujet Zernicavius, que le *Filioque* se trouve en crédit chez les Syriens vers le milieu du VII siècle, époque où vécut ce patriarche, tandis qu'il ne fut introduit en Occident que vers la fin du VIII ? Le traducteur Euge-



nius y fait, dans une note, la remarque que cet argument ne vaut rien, puisque cette nouveauté avait cours en Occident, dès le VI siècle. M. Laemmer s'empare aussitôt de cette observation et la fait sienne[1], mais il se tait sur le reste de la note, où il est prouvé qu'il ne s'agit point de Severus patriarche d'Alexandrie, mais d'un autre, son homonyme, patriarche d'Antioche qui a fleuri au commencement du VI siècle. (*Zernicavius pag.* 119.) Quoi qu'il en soit de l'auteur ou de la date, ce rituel fut falsifié dans le passage en question, probablement lors de l'occupation de la Syrie par les Croisés; il est probable que cela se fit sur la base d'une autre falsification, dont on ne peut préciser la date[2].

[1] XV. In Severi Patriarchae Alexandrini Rituali Syrorum Symbolum Constantinopolitanum cum additamento Filioque legitur. Monacho Baturinensi id magnopere displicet. Unde exclamat: Ἀλλὰ πῶς ἂν ἐπὶ τῆς ἀπὸ Χριστοῦ Ζ' Ἑκατονταετηρίδος, πιστεύσειέ τις ἐπιπολάσαι παρὰ Σύροις τὴν τοιάνδε προσθήκην, ἣν καὶ παρ' αὐτοῖς τοῖς Λατίνοις, περί που τὸ τέλος τῆς Η' ἀναφυεῖσαν ἴσμεν καὶ καινοτομηθεῖσαν; (=At quomodo iam saeculo VII auctum esse potuit symbolum apud Syros, cum apud ipsos Latinos nondum auctum fuit, nisi iam demum post octavum elapsum saeculum?) Fundamentum huiusmodi obiectionis apparet in errore historico niti; res namque exploratissima est, additionem circa annum 600 factam fuisse.

[2] Sur l'aversion des Chrétiens de Tyrie contre les Croisés, leur éloignement des us et coutumes des Francs, et la réprobation manifestée par eux des dogmes occidentaux, y compris celui du Filioque, voir les dépositions des historiens latins de cette époque: Jacques de Vitry évêque latin d'Acre, Sanudo Torcello de Venise et Mathieu Pâris, cités par Zernicavius (vol. II, pag. 563—65.) Comment donc ces Chrétiens auraient-ils pu, dans de telles dispositions d'esprit, supporter le





Dans le symbole contenu dans la liturgie éthiopienne publiée en langue latine, à Rome, à Paris et en Éthiopie, on a commis la même falsification en y interpolant le *Filioque ;* cette falsification a été dénoncée et démontrée telle par Job Ludolf le Saxon. (Zernicavius pag. 269.) M. Laemmer ne le contredit pas, mais il y ajoute son refrain habituel, c'est-à-dire : que par d'autres passages de la même liturgie, il résulte que la seconde procession y est expressément professée[1]. 'A quoi on peut ainsi répondre : si ces passages se prêtent à une telle interprétation, qu'était-il besoin d'en falsifier le texte

Credo frelaté des Latins ? J'emploie ce terme, car aucune autorité ecclésiastique compétente, c'est-à-dire ni le patriarcat d'Antioche dont relevaient les Syriens, ni aucun concile œcuménique ne l'avait décrété ou admis. Les Croisés ont pourtant réussi à introduire leur levain chez les Maronites ; les autres conversions d'Uniates d'Antioche et de Syriens sont d'une date très-récente.

[1] XVI. In Liturgia Aethiopica, Romae Aethiopice, Parisiis autem Latine edita, idem Symbolum Constantinopolitanum cum additamento exstat. Latinos ita corrupisse censet Sernikavius, testimonium iactans Iobi Ludolfi. Verum hic ipse testatur

a) Aethiopes in Liturgia sua Spiritum Sanctum aeque Spiritum Filii ac Patris, necnon personam per se subsistentem esse haud aegre fateri.

b) eosdem uti S. Scripturae verbis : „Qui egreditur a Patre et sumit de Filio" (Ioann. XV, 26; XVI, 14), nec ultra rimari velle.

c) Aethiopes pro voce : processit, communiter uti : progerminavit, ortus est.

d) in confessione Tzagazaabi legi : Qui germinavit vel processit a Patre et Filio.

Igitur verba, de quibus quaeritur : et Filio, constat omni iure esse proprio loco inserta.

authentique ? C'est néanmoins de ces rituels falsifiés que la Propagande a de nos jours inondé l'Abyssinie[1].

## § VI. — **Textes de saint Athanase. — Mauvaise foi de Thomas d'Aquin.**

Dans le quatrième livre de saint Athanase contre les Ariens, on lit les paroles suivantes sur les relations intimes de la Trinité: Ἀλλὰ ἥλιον καὶ ἀπαύγασμα καὶ ἓν τὸ ἐξ ἡλίου ἐν τῷ ἀπαυγάσματι φῶς. Or, dans diverses éditions,

[1] Pour en finir avec la question de la croyance des sectes orientales séparées de l'Orthodoxie, rapportons ici le témoignage du savant Renaudot, autorité sans pareille en cette matière: In eo autem Symbolo, ut olim Christiani omnes, ita sectae Orientales paucis syllabis exceptis conveniunt. Pariter etiam non modo inter se ipsae, sed cum Graecis consentiunt, in exagitanda additione a Latinis facta circa Spiritus Sancti processionem, per illa verba qui ex patre filioque procedit.

Eam quippe additionem condemnant, non modo quasi temere factam, et absque legitima autoritate contra Constantinopolitani Concilii et aliorum definitionem, sed etiam quasi novum dogma contineat, de processione sancti Spiritus a Patre et Filio, de qua nihil Symbolo adjectum velint: si quid alibi explicationis gratia addendum sit, nihil aliud quam scripturae verbis dicitur, qui a patre procedit et a filio accipit, ut in Liturgia Syriaca Dionysii: aut sicut in alia Jacobitis quoque propria Mathaei Pastoris. Ipse a te, o Pater, ab aeterno procedit et a filio tuo quae essentialia sunt accipit. Illius igitur additionis causa, accusantur Franci, hoc est Latini a Severo Episcopo Aschmonin, et Ebnassalo Collectionis Principiorum fidei cap. 24. in quo adversus eos, contra hanc additionem disputat, ut Petrus Melichae Episcopus, de sectis: Paulus Seidae sive Sidonis in Tractatu de eodem argumento: Abulbircat duobus in locis, non modo ubi loquitur de sectarum differentia, sed in expositione Symboli, ut etiam



notamment dans celles de Paris et de Bâle, ce passage est traduit en latin de la manière suivante : Sed unicum solem ejusdem splendorem et *ex utroque* lucem procedentem. Ceci appartient encore au genre de falsifications par traduction. M. Laemmer prétend que la différence n'existe pas dans la chose *in re,* mais seulement dans les termes *in vocibus,* et que cette observation de Zernicavius ne peut tromper que ceux qui ignorent les deux langues de l'original et de la tradu-

Autor scientiae Ecclesiasticae. Cum vero multae ejusmodi expositiones extent in Codd. Mss. breves aliae, et quasi simplices Paraphrases prolixiores aliae, vix ulla talem observationem adversus Latinos non habet. Neque ipsius symboli antiquum aliquod exemplar, aut recentius, cujus aliqua autoritas censeri possit, hanc additionem Latinorum more factam exhibet, nisi interpolatum manu recenti, ut sunt edita officia ad usum Maronitarum, ex quibus nulla adversus communem usum Orientalium testimonia duci possunt. Occurrunt enim codices aliquot non valde antiqui, sed sinceri, pro ipsis Maronitis scripti, diu postquam ad Ecclesiae Romanae unitatem redierunt, in quibus haec additio desideratur. In Euchologiis Melchitarum Arabicis Symbolum descriptum est, ut vulgo apud Graecos legitur: et in Spiritum sanctum Dominum; vivificantem; qui e Patre procedit. Ita quoque in ejusdem Euchologii Melchitarum Arabici editione Fanensi an. 1514. Ut in antiquissimo Syriaco Codice Mediceo Collectionis Canonum. De Nestorianis certum facit consensus codicum illorum qui preces continent, eos sequi pariter Graecam lectionem: ita quoque Coptitae. Nam in Codice qui Theotokia et diversas alias orationes Coptice et Arabice scriptas continet, Symbolum legitur absque additione, ut in aliquot aliis, tam antiquis quam recentioribus exemplaribus.

Temere igitur omnino Abrahamus Echellensis in Notis ad Praefationem Arabicam Nicaeni Concilii, in editione magna Parisiensi cum aliis ejus de hoc argumento opusculis recusam, scripsit. Symbolum

ction. C'est la répétition des inepties de son maître Baronius. Zernicavius (page 222) démontre que le sens est loin d'être le même; je ne puis rapporter ici cette démonstration qui est trop étendue, mais je me bornerai à une seule observation. Pourquoi ne pas traduire le texte grec exactement et scrupuleusement? Est-ce qu'en cette occasion la langue latine ne possède pas les termes qui correspondent exactement à ceux de l'original? Pourquoi donc y intercaler le trompeur *utroque*, si ce n'est pour égarer le jugement de son lecteur? Traduisez

Nicaenum cum particula, filioque, expresse habetur in editione Coptitarum cujus extat exemplar in Bibliotheca III. viri D. Gilberti Gaulmini. Temere, inquam, omnino, nam Codex Regius fuit olim Gaulmini, cujus omnes manuscripti in Regiam Bibliothecam translati sunt. Quod si ut idem Echellensis subjungit, habetur eadem additio in Maronitarum exemplaribus, emendata illa fuerunt procul dubio per recentiores manus, ut in editione Liturgiae Aethiopicae, post Novum Testamentum factum est, et in omnibus ferme libris aliis qui aut Romae, aut sub Romanorum Censorum oculis editi fuerunt. Nihil est enim certius, quam ignorari penitus illam additionem ab Ecclesiis, quae a Romana eam non acceperunt. Frustra etiam invocabuntur adversus hanc observationem indubitatam, testimonia quae postea adjungit Abrahamus, ex autoribus quos nemo praeter eum unquam aut vidit, aut appellavit, et quos recentissimos esse dubitare non possumus. Unum habemus codicem ex quo excusari aliquatenus posse videretur, et is est Collectionis Canonum Coptitarum amplissimae, in quo legitur Symbolum, cum additione verborum, filioque. Verum annotat simul scriptor, illud esse secundum Francorum Codices; qua sola nota testatur, eadem verba a popularibus suis Christianis ignorari. Attamen licet ea sit Orientalium opinio, in sua traditione fundata, quod nihil Symbolo adjiciendum sit, ignorant tamen contentiosam, illam omnem Graecorum posteriorum de hoc argumento Theologiam, breviterque admodum in ea versati sunt.

fidèlement et loyalement le texte original, puis par une note à la marge ou au bas de la page, tâchez de recommander le sens qui vous plait ; autrement vous trompez.

Dans un autre ouvrage de saint Athanase, intitulé *Exposition de la foi,* on lit : Τὸ δὲ Ἅγιον Πνεῦμα ἐκπόρευμα ὂν τοῦ Πατρὸς [ἀεί ἐστιν ἐν ταῖς χερσὶ τοῦ πέμψαντος Πατρὸς καὶ τοῦ φέροντος] υἱοῦ δι' οὗ ἐπλήρωσε τὰ πάντα. Cependant les apocrisiaires du pape Grégoire IX envoyés au patriarche Germain, lors du concile de Nymphée en Asie-Mineure (1234), mutilaient ce passage en le citant sans les mots : ἀεί ἐστιν ἐν ταῖς χερσὶ τοῦ πέμψαντος Πατρὸς καὶ τοῦ φέροντος ; — que nous avons signalés en les mettant entre crochets — ou plutôt ils n'en retenaient que le καί, soudure indispensable. Ce passage ainsi mutilé faisait attribuer la fonction de la Procession au Père et au Fils. Ils prenaient même la précaution de dire que c'étaient les expressions propres et textuelles de saint Athanase; mais que pouvait-on attendre des légats d'un Grégoire IX, l'auteur de la nouvelle compilation des pseudo-décrétales et des gloses qui s'y rapportent ? M. Laemmer y répond, que Zernicavius se trouve dans l'impossibilité de prouver que le code dont se servaient ces apocrisiaires était d'une valeur inférieure à celle des autres. En un mot, M. Laemmer soutient que ce prétendu code doit jouir d'une autorité supérieure à celle que nous possédons aujourd'hui, et que possédaient les Orientaux et même les Occidentaux, puisqu'en nulle autre occasion, n'avait

été produite jusqu'alors une telle citation de saint Athanase. D'ailleurs, ajoute M. Laemmer, le texte produit par les apocrisiaires a la même signification que celui du texte authentique. Écoutez donc, vous qui pourriez prendre au sérieux les objections de M. Laemmer, voici la traduction française de ce passage: « Et le Saint-Esprit, qui est une émanation du Père, [se trouve toujours aux mains du Père qui l'envoie] et du Fils [qui le porte], et par lequel il a rempli tout le monde. » M. Laemmer ne se moque-t-il pas de son lecteur? lorsqu'il lui dit: « si vous retranchez ce qui est compris entre crochets le sens reste le même. » Quant aux autres ouvrages attribués à saint Athanase, mais composés par Vigilius évêque de Thapsus en Afrique, et falsifiés eux aussi en divers endroits, nous nous en occuperons plus loin.

Parmi les ouvrages de saint Athanase s'en trouve un qui porte le titre: *De passione imaginis Din Nostri Jesu-Christi* et qui est considéré par tous comme supposé. (*Opera Athanasii* Vol. II, pag. 636). Vrai ou supposé peu importe: nous n'avons à nous occuper que de son contenu. Or, il y est dit: Ἓν Πνεῦμα Ἅγιον δι' οὗ ἀληθῶς πιστεύομεν σωτηρίας τυχεῖν, Unus Spiritus Sanctus per quem speramus salutem obtinere. Après le mot *Sanctus*, des faussaires ont maladroitement intercalé les mots: et *ab utroque procedens*. Montfaucon affirme, dans l'introduction de son édition des œuvres de saint Athanase, que rien de pareil ne se trouve dans les deux codes qu'il a eus



à sa disposition. Ni Baronius, dans ses annales (an. 787) où il a inséré cette œuvre, ni Binius, dans son édition des conciles de 1618, ni Labbe, dans la réédition qu'il a faite de Binius, n'admettent cette interpolation. Toutes ces choses, M. Laemmer les a lues, dans la note apposée par Zernicavius au chapitre qui concerne ce texte; néanmoins, il a eu le courage, pour ne pas employer un autre mot, de dire que ce n'étaient pas les Latins qui avaient ajouté cette incise, mais bien les Grecs qui l'avaient retranchée. Décidément il devait se dire intérieurement: Qui ira se morfondre à compulser l'ouvrage de Zernicavius? tandis que moi, je serai cru sur parole.

Eugenius dans une note (pag. 226) où il s'occupe de cette question, dit qu'outre ces découvertes de Zernicavius, Théophane Procopowitch a aussi découvert que d'autres passages des écrits de saint Athanase avaient été falsifiés par Thomas d'Aquin, tandis que d'autres étaient présentés par le même comme authentiques. (V. Théoph. Procopowitch, *de Processione Spiritus Sancti*, Gothæ 1772, cap. XIV, § 210—214.)

On a voulu disculper le Docteur Angélique, non seulement en ce qui regarde la question de la Procession, mais encore en toute autre matière dogmatique soutenue par des faussetés, en alléguant qu'il ignorait le grec et qu'il avait été égaré par les traductions infidèles de divers faussaires. Ce prétexte pourrait à peine être allégué pour quelqu'un des théologiens de l'Espagne, du Nord

des Gaules, de l'Angleterre ou de la Germanie ; mais Thomas d'Aquin vivait et écrivait dans l'Italie méridionale, où divers couvents de langue grecque étaient suffisamment fournis d'œuvres patrologiques, et où il aurait pu facilement se renseigner s'il l'avait voulu. Ensuite, s'être trompé sur deux on trois points, cela se conçoit; mais dans cette quantité de faussetés qu'il a accumulées dans son traité *de Erroribus Græcorum,* où se trouvait l'honnêteté du Docteur Angélique? Le fait est que Thomas d'Aquin ne songeait qu'à plaire à Urbain IV et à flatter ce pape qui se piquait de science théologique et qui lui avait envoyé un écrit anonyme en apparence, mais en réalité produit de son propre cru, et où toutes les faussetés débitées par les faussaires de ces temps-là étaient accumulées, avec la recommandation d'en faire passer le contenu. C'est ce que nous apprend de Rubeis, dans son commentaire sur les ouvrages de Thomas d'Aquin: Il y dit que, quoiqu'il y eût en Italie des gens instruits qui pouvaient lui expliquer les textes grecs, il ne pouvait néanmoins contredire le Souverain Pontife qui avait colligé et recommandé les falsifications dont nous parlons. (Cité par Procopowitch, pag. 244.)

## § VII. — **Symbole de saint Athanase.**

Souvent des personnes versées dans la littérature ecclésiastique et qui partant ne peuvent passer pour



dupes, vous mettent en avant un symbole de la foi commençant par les mots : *Quiscumque vult salvus esse* etc., qu'on appelle : *symbole de saint Athanase*. Dans les éditions modernes de ce symbole, on voit figurer le mot : *Filioque*, ce qui serait d'un grand soutien pour la doctrine de la Procession dyadique si ce symbole n'était point une œuvre supposée, et si surtout, malgré son origine, le *Filioque* n'y figurait pas comme interpolation, comme nous allons le démontrer.

Nous ne trouvons aucune mention d'un tel symbole avant le concile d'Autun assemblé en l'an 676. Zernicavius et son traducteur tiennent à l'ancienne opinion d'après laquelle ce symbole aurait été composé originairement en grec, puis traduit en latin, mais les critiques les plus autorisés croient qu'il fut composé, avant l'époque de Charlemagne, en latin, puis traduit en grec. Quoi qu'il en soit, il est incontestablement avéré et prouvé qu'originairement le *Filioque* ne se trouvait ni dans le texte latin, ni dans la version grecque. Les légats envoyés par Charlemagne à Léon III, pour le catéchiser sur l'orthodoxie de la double procession, citent en effet à ce pape divers passages des saints Pères et même de saint Athanase au soutien de leur doctrine, et se taisent complètement sur ce symbole : évidemment parce qu'il ne devait pas encore contenir la fameuse addition, sinon eussent-ils manqué de s'en prévaloir ?

On oppose que pendent le quatrième concile de



Tolède, célébré en l'an 633, l'article premier de la profession de foi que l'on y prononça, contient presque mot à mot les expressions du passage de ce symbole qui se rapporte à la Procession dyadique. Zernicavius y répond (pag. 225—26) que cette ressemblance d'expressions ne prouve pas que cette partie de la profession de foi ait été copiée sur le symbole en question, par suite, qu'on ne peut, sur ce seul incident, admettre, qu'à cette époque le *Quiscumque* fut connu dans les Espagnes. Tout cela est inutile : On peut bien admettre qu'il y fût connu, mais que cet endroit qu'on lui empruntait, on le produisait falsifié. Isidore archevêque de Séville, qui présidait ce concile, nous fait, dans sa lettre au duc Claudius, les aveux les plus complets à ce sujet. «Vous avez pensé, dit-il, à nous avertir de la conduite de certains Grecs qui se basant sur la défense faite sous peine d'anathème de ne rien retrancher ou ajouter au symbole de Constantinople et à celui de saint Athanase, prétendent audacieusement faire des reproches aux Latins de ce que dans ces deux professions de foi, ils chantent de bouche et professent de cœur que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils .... Mais si l'on considère cette défense avec plus de subtilité et de correction—*si subtiliter et recte præcipitur* — toute équivoque disparait : puisque la défense de ne rien ajouter ne regarde que l'opinion contraire.»

Jacques de Vitry évêque d'Acre qui florissait vers l'an 1244, fait la remarque suivante dans son *Histoire*



*de Jérusalem* (chap. 84) : «Plusieurs points de doctrine, qui n'avaient pas été clairement énoncés dès le commencement, ont été postérieurement éclaircis et déterminés par les saints ; c'est pourquoi où les Grecs disent que le Saint-Esprit procède du Père, les Latins disent plus clairement du Père et du Fils.» — Ici le mot «*clairement*» n'a aucune signification : il ne s'agit pas de clarté on d'obscurité, mais d'adultération. — «De même poursuit l'auteur, où les Grecs disent que l'Esprit saint n'est ni fait, ni créé, ni engendré, mais qu'il procède du Père, les Latins ont *ajouté* et du Fils.» Le premier de ces exemples se rapporte comme on le voit au symbole de Constantinople, et le second à celui de saint Athanase. Ceci montre d'une manière péremptoire que du temps de Jacques de Vitry, c'est-à-dire vers le milieu du treizième siècle, les anciens codes de ce dernier symbole n'étaient pas encore chargés de l'addition, et que le texte latin aussi bien que la version grecque étaient purs de cette souillure. Dans le cas contraire, l'auteur aurait-il manqué de se servir d'un tel document pour soutenir sa cause et attaquer les Grecs auteurs de sa disparition ? (Jacobi de Vitriaco lib. II, Migne. tom. CXC, pag. 628.)

Dans la trente et unième session du concile de Florence, Jean le Provincial, qui cite tant d'autres passages des œuvres de saint Athanase pour établir l'admission de *l'addition*, ne mentionne nullement ce symbole, qui était alors considéré comme authentique, ce qui prouve

assez hautement qu'il le reconnaissait pour falsifié. Nous ne parlons pas du mensonge éhonté de Chichovius, qui nous dit, dans son *Tribunal Sanctum Patrum,* que lorsque ce symbole fut lu au concile de Florence, les Grecs restèrent confondus. Tout le monde sait que ce ne fut pas pendant la présence des Grecs à ce concile, mais précisément après leur départ que le pape Eugène, ne craignant plus aucune contradiction, osa en faire étalage dans le § VI de son *Décret aux Arméniens*[1].

On lit dans un ouvrage faussement attribué à Gennadius Scholarius et intitulé: *Cinq Chapitres sur le concile de Florence,* que les Grecs qui se trouvaient à ce concile, entendant dire que saint Athanase professait dans son symbole la doctrine du *Filioque,* et ne sachant qu'y opposer, répondirent que lorsque saint Athanase écrivait ce symbole il se trouvait, sans doute, en état d'ivresse. Et Cichovius, dans son *Tribunal,* et Bellarmin, dans son *de Christo* — cité avec grande complaisance par M. Laemmer[2] — d'invoquer cette bouffonnerie au soutien de leur

[1] Sexto, compendiosam illam fidei regulam per beatissimum Athanasium editum, ipsis praebemus oratoribus, cujus tenor talis est: «Quiscumque vult salvus esse.»

[2] VIII. Quae in omnibus Latinis Symboli Athanasiani interpretationibus leguntur verba: „Spiritus Sanctus a Patre et Filio, non factus, nec creatus, nec genitus, sed procedens", ea monachus Baturinensis corruptelam appellat manifestam, quia universae editiones Graecae in textu illud καὶ ἐκ τοῦ υἱοῦ non habeant. Citat insuper famosum Marcum Antonium de Dominis, utpote qui testatus sit, etiam in exemplis MScr. additamentum omitti. E contra nos quidem



cause. Cette espèce de réponse appartient à une autre école. Le père Letellier, lors des querelles sur la bulle *Unigenitus*, s'occupant à réfuter les opinions des Jansénistes sur la Grâce, s'entendait répéter souvent par son secrétaire, que de cette façon il se mettait en opposition avec les doctrines de saint Augustin. Impatienté de cette incessante contradiction, Letellier lui dit, un jour, que saint Augustin était une tête chaude, qu'il faudrait enfermer à la Bastille s'il vivait encore. (*Mémoires de Duclos*, (1806) tome V, pag. 124.)

a) repetimus quae Bellarminus hac super re egregie disseruit inquiens: „dici posset, haec verba (Et filio) esse addita a Latinis. At neque hoc dici potest, tum quia etiam in Graecis Symbolis haec particula invenitur, tum etiam in Concilio Toletano IV capite I recitatur confessio, fere ad verbum desumpta ex hoc Symbolo, et ibi legimus, a Patre et filio, et fuit celebratum hoc Concilium circa annum DCXXXIII, et proinde ante schisma Graecorum. Adde, quod Gennadius Scholarius in lib. pro defensione Concil. Florentini, c. 1 sect. 5 dicit, Graecos sui temporis dicere solitos, Athanasium fuisse ebrium, quando haec scripsit. Ex quo apparet, illos non negasse, Athanasium ita scripsisse."

b) subiicimus minime deesse exemplaria Greuca, in quibus additamentum exstet. Varietatem scripturae repraesentant duo quos excussi Codices Vaticani numeris 579 et 677 distincti, quorum prior fol. 190 sq. haec habet: Τοῦ ἁγίου 'Αθανασίου ἀρχιεπισκόπου 'Αλεξανδρείας λόγος περὶ τῆς ὀρθοδόξου πίστεως. Ὅστις δ' ἂν βούληται σωθῆναι κτλ.... οἷος ὁ πατήρ, τοιοῦτος ὁ υἱός, τοιοῦτον καὶ τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον.... τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον ἀπὸ τοῦ πατρὸς οὐ ποιητόν, οὐ κτιστόν, οὐ γεννητόν, ἀλλ' ἐκπορευτόν· εἷς οὖν ὁ πατὴρ κτλ. Verun in Cod. 677 fol. 78 concordantia cum latinis recensionibus conspicitur: Τοῦ μεγάλου 'Αθανασίου ἔκθεσις πίστεως. Ὅστις ἂν βούληται σωθῆναι κτλ... τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον ἀπὸ τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ οὐ ποιητόν, οὐ κτιστόν, οὐ γεννητόν, ἀλλ' ἐκπορευόμενον κτλ.



En définitive, si du temps des papes Adrien I, Léon III, Adrien II, Jean VIII, Adrien III, ce symbole s'était trouvé muni du *Filioque*, aurait-on manqué d'en faire mention et de le prendre en très-sérieuse considération ? Vu surtout qu'à cette époque, pas l'ombre d'un doute ne s'était encore élevé sur l'authenticité de son origine.

Je ne me suis occupé jusqu'ici que du texte latin et j'ai prouvé qu'il avait été falsifié ; quant au texte grec, ce serait fatiguer le lecteur que de citer tous les témoignages des divers critiques, qui rapportent les différents codes contenant ce symbole et dans lesquels, à l'exception de deux ou trois seulement, ne figure pas la soudure en question. Le lecteur qui voudrait en savoir davantage peut consulter l'ouvrage de Théophane Procopowitz (vol. II, § 209, pag. 237—238).

Après avoir établi la vérité, en signalant et prouvant l'adultération du *Quiscumque* par la fameuse addition, nous devons rappeler aux chaleureux partisans du *Filioque*, qui ne citent le symbole de saint Athanase que garni de cette interpolation, la terrible sanction dont il est orné au commencement et à la fin : « *Haec igitur est orthodoxa fides, quam quis si non intemeratam servaverit salvus esse non potest.... quam fidem nisi quis impolutam et incorruptam servaverit æternam inveniet perniciem* ». Ceste est la foi commune la quelle se chacuns n'aura creue feèllement et fermement saüs ne pourra estre....





Qui ne tenra ceste foi de seinte chrestienté loyaument enfin sera damné perdurablement. Avis au docteur Pusey qui, dans une de ses lettres adressées au *Times,* lors des conférences de Bonn entre les anglicans, les vieux-catholiques et les orthodoxes, déclarait que c'était sur cette ancre qu'il fondait ses espérances de salut.

## § VIII. — **Saint Jean Damascène.**

Saint Jean Damascène dans son *Histoire de Barlaam et Josaphat* dit: «Connais un seul Saint-Esprit qui procède du Père, Dieu parfait vivificateur etc.». Les faussaires, dans les éditions de ses œuvres, (1546 et 1575) y ont fourré leur favori *Filioque;* mais Jacques Villius, dans celle de 1577, a prouvé que c'était une falsification. Allatius et Bellarmin avouent ce méfait que Blemidis et Bessarion, tous deux déserteurs de l'Orthodoxie, tâchent de couvrir. Cependant le fameux Antoine Poissevin, dans sa *Préparation sacrée,* et Pierre Scarga, dans ses *Vies des Saints,* osent en soutenir l'authenticité. Thomas d'Aquin, ne sachant dans son dépit où se cramponner, accuse saint Jean Damascène de pencher vers le Nestorianisme. Scarga plus compatissant nous dit gravement, qu'il s'est repenti dans la suite de cette tendance à l'hérésie. M. Laemmer, quoique pouvant se reposer sur ces graves autorités, condescend enfin à reconnaître l'existence de la falsification. Il se console pourtant

avec son refrain habituel: Saint Jean Damascène, dit-il, professe la doctrine du *Filioque* dans son ouvrage *de Fide Orthodoxa*.

Allatius, à propos de cette corruption, fait les aveux suivants: «Il arrive à quelques-uns, de se montrer peu prévoyants, pour vouloir se montrer trop prudents. C'est ainsi que quelqu'un ayant lu que le Saint-Esprit procède du Père, et craignant que par ce mot ne soit déduite l'erreur des Grecs qui professent la procession du côté du Père seulement, il ajouta et du Fils, d'après l'inspiration de sa religion et de sa piété.» Ce qui, en bon français, signifie que ce quelqu'un s'était permis, d'après l'esprit de sa religion, de commettre une falsification. «*Solunt enim nonnulli dum nimis cauti videri volunt, parum se caute exhibere. Quare quisquis ille fuerit, quum legisse, Spiritum Sanctum a Patre procedere, quasi hisce verbis eorum* (Graecorum) *qui tantum a Patre Spiritum Sanctum procedere asserunt, error induceretur, pro sua religione et pietate, de suo illud Filioque adjecit*» (*De Perpet. Consens.*, lib. II, cap. II, § 8, edit. Colon., pag. 494). Ces gens ne se sont pourtant pas montrés assez prudents; ils devaient commencer l'exercice de leur piété par l'évangile de saint Jean, pour en déloger l'erreur grecque qui s'y tapit. Par cela, ils auraient plus solidement édifié leur lecteur et couper court à toute hésitation. Et pourquoi non? Un autre Jean, que l'on canonisera un jour: Jean Beccus n'accorde-t-il pas là-dessus toute permission?

10*



Plus loin, nous reviendrons sur ce personnage pour parler des titres qu'il a à la canonisation.

## § IX. — **Lettre de Photius à Michel. — VII concile de Constantinople.**

Par suite du beau principe enseigné par Allatius et par Beccus son maître, le jésuite François Turrianus orne, lui aussi, du *Filioque*, la traduction qu'il a faite de la lettre de Photius à Michel roi des Bulgares, lettre où est cité le symbole de Constantinople. M. Laemmer avoue la falsification[1] et l'approuve en y ajoutant que Turrianus a agi de cette façon par *privilège de traducteur interpretis munere*, afin d' orner le symbole de l'addition qui lui est due *ut symbolum debito augmento ornaret*. Et cet ornement, on vous le présente comme fourni par la main même de Photius ! Et pourquoi pas ? Cichovius, ce menteur émérite, dont nous avons parlé déjà à diverses

[1] XVIII. Porro Sernikavius eiusque epitomator fingunt etiam Photii ad Michaelem Bulgarorum Regem epistolam ab Occidentalibus esse falsificatam idque in crimen summae vertunt impudentiae. Ast mera haec est schismaticorum calumnia. Res enim ita se habet. Ven. Canisius Tomo V part. 1 Antiquarum Lectionum epistolam illam Photii, in qua Symbolum Constantinopolitanum continetur, imprimi curavit. Pro latina autem versione Schedis usus est Francisci Turriani, qui haud immemor definitionum Concilii VII generalis act. 7 interpretis munere ita voluit fungi, ut symbolum debito ornaret augmento. Canisius vero optime τὸ Filioque non prorsus ex textu eiiciendum esse censuit, sed diverso a reliquis verbis charactere sic notavit, ut cuivis palam fiat lectori, additamentum illud non a Photio esse profectum.

reprises, nous assure, dans la deuxième et dans la dernière de ses *Quæstiones* (pag. 24), que dans le concile qui déposa Photius, le symbole fut lu avec l'addition et que Photius lui-même, qui s'y trouvait présent n'eut rien à y opposer. Il y ajoute que cela est rapporté dans les actes du concile de Florence, publiés dans la *Collection de Conciles*. Zernicavius qui rapporte cette bourde de Cichovius, (vol. II, pag. 438) lui donne le démenti le plus formel, et démontre que dans aucun de ces actes composés, soit par les Grecs, soit par les Latins, il n'est fait la moindre mention d'un tel évènement. Et cependant, combien de fois n'ai-je pas rencontré ce mensonge solennel répété avec l'aplomb le plus parfait! M. Henri Wast, par exemple, dans son ouvrage. «*Le Cardinal Bessarion*» vous dit en parlant du concile de Ferrare: «Les discussions sur le Saint-Esprit vinrent plus tard. Tous les Pères latins et grecs étaient d'accord pour soutenir que le Père est la cause du Fils par génération, du Saint-Esprit par procession, que ces trois personnes se confondent en une seule et même substance divine. Mais fallait-il admettre que le Saint-Esprit procède à la fois du Père et du Fils? Les Latins le soutenaient, ainsi que beaucoup de Grecs; ils s'appuyaient sur cet argument tiré de saint Basile et qui a été bien des fois invoqué dans toute la discussion: Tout ce qu'a le Père, le Fils l'a aussi, excepté une chose, que le Fils n'est pas le Père. On doit par conséquent attribuer au Fils tout ce que l'on attribue au Père, cela

seul excepté. Si donc l'Esprit-Saint procède du Père, il procède aussi du Fils. Beaucoup de Grecs, au contraire, prétendaient que faire procéder l'Esprit-Saint du Père et du Fils, c'était lui attribuer deux causes différentes et par suite détruire l'unité absolue de la substance divine. Vers l'époque du schisme de Photius, l'Église latine admettait généralement que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ; et le huitième concile œcuménique, celui de Constantinople, en 869, se décida solennellement et prononça l'addition du *Filioque* au Symbole. Mais ce concile est précisément celui qui déposa Photius et qui retablit le patriarche Ignace sur son siége de Constantinople. Les Grecs ont donc refusé d'amettre la légitimité de ce concile, et depuis cette époque ils ont combattu énergiquement l'addition qu'il avait prescrite.» Où M. Wast est-il allé pêcher cette baliverne ? Il ne le dit pas; probablement dans Cichovius ou dans quelque auteur qui s'en rapporte à lui. Si M. Wast s'était donné la peine de lire à ce sujet non les ouvrages des schismatiques, mais l'histoire ecclésiastique de Fleury, il aurait vu que rien de pareil ne se trouve dans la définition de foi lue par Cyprien évêque de Claudiopolis et Métrophane évêque de Smyrne[1]. Au contraire, il aurait vu

[1] Après les canons, on publia la definition du concile : deux metropolitains, Metrophane de Smyrne et Cyprien de Claudiopolis en firent la lecture en même tems, l'un au haut, l'autre au bas de l'assemblée. C'est un long discours, qui contient premierement, une ample confes-

que dans le concile qui réinstalla Photius en 870, le symbole fut lu sans l' addition en présence des légats du pape Jean VIII, ainsi que nous l'avons rapporté dans la première partie de cet ouvrage. Plusieurs endroits du livre de M. Wast sont à l'avenant en ce qui regarde les appréciations dogmatiques, ce qui n'ôte pourtant rien à sa valeur pour la richesse des informations historiques, —sauf encore l'appréciation des faits qui y sont rapportés.

Je passerai sous silence les falsifications commises par traduction : dans la version latine de la lettre de l'empereur Léon au Calife Omar, dans le *Manuel du droit gréco-romain* d'Arménopoulos, dans le *Trésor de la Foi Orthodoxe* de Nicétas Choniatès, car elles sont avouées par Allatius et par M. Laemmer[1]. Je passerai, également

sion de foi, avec anathême contre les heretiques, particulierement les Monothélites, entre lesquels le pape Honorius n'est pas oublié; et contre les Iconoclastes. On approuve les sept conciles generaux, ausquels on joint celui-ci comme le huitieme; et on confirme la condamnation prononcée contre Photius par le pape Nicolas, et par le pape Adrien. Ensuite l'empereur Basile demanda si tous les évêques étoient d'accord de cette definition. Le concile témoigna son consentement par plusieurs acclamations. Ajoûtant les louanges de l'empereur, des deux papes et des patriarches: avec des anathêmes contre Photius, Grégoire et Eulampius. (Hist. Ecclés. de Fleury, édit. 1742, liw. LI, ch. 46).

[1] XIX. Quoad Leonem Sapientem, qui in Orationibus suis principia de processione Spiritus theologica se prodit ignorare vel perperam intelligere, eum nec volumus nec possumus dealbare. Quare in versione Epistolae ipsius ad Omarum Saracenum latina, loco „ex quibus“ scribendum fuisset „ex quo“.

XX. XXI. XXII. Quantum attinet ad Constantinum Harmenopulum et Nicetam Choniatem, horum quidem ex Operibus Sernikavius



sous silence les falsifications commises dans les écrits de Gennadius Scholarius patriarche de Constantinople, M. Laemmer lui-même avoue qu'elles ont été commises dans les versions latines et non dans les textes grecs[1].

et Procopowicz triadem excerpserunt corruptelarum, quas tamen princeps indagavit ac notavit Leo Allatius sic disserens: „Constantinus Harmenopulus, erroris huiusce (schismatici) propugnator, fidem quam ipse profitebatur, emittens, de Spiritu Sancto verba faciens, dicit illum ex Patre procedere. Francofurtenses tamen Typographi anno 1566, sive qui illud opusculum de Haeresibus in linguam Latinam convertit, non in interpretatione modo, sed in Graeco etiam contextu, Filioque posuit. Sic a. 1528 Basileae in officina Petri Pernae, tum in Graeco, tum in Latino textu, tantummodo ex Patre editum est.

In Thesauro orthodoxae Fidei Nicetae lib. II cap. XXXIV, Petrus Morellus Interpres, dum Nicetae verba de processione Spiritus Sancti in Latinum vertit, ex suo addit „et Filii", licet per parenthesin, cum auctor scripsisset, „Procedit ex ipsa Patris essentia non genitus, sed procedens"; quod verisimilius videbitur e toties repetita Interpretis additione: cap. XXXV „Credimus in Spiritum S., qui ex Patre (Filioque) procedit." Et infra: „Patri et Filio per omnia similis, qui ex Patre (Filioque) procedit." Et haec quidem tolerabilia sunt, cum parenthesi inclusa, de suo esse addita, lector possit suspicari: illud vero quis ferret in eodem capite, ubi vertens illa Damasceni, τὸ δὲ πνεῦμα τὸ ἅγιον καὶ ἐκ τοῦ πατρὸς λέγομεν, καὶ πνεῦμα πατρὸς ὀνομάζομεν, ita ausus est interpretari: „Hunc vero ex Patre quoque et Filio, et Patris Spiritum nominamus;" et illa ex Capite XVIII lib. 1 θεὸς καὶ τὸ πνεῦμα ἅγιον ἐστὶ δύναμις ἁγιαστικὴ ἐνυπόστατος ἐκ τοῦ πατρὸς ἀδιαστάτως ἐκπορευομένη, καὶ ἐν υἱῷ ἀναπαυομένη, sic, vertit, an pervertit? „Deus denique Spiritus Sanctus, virtus sanctificans, quae per se subsistit, a Patre et Filio procedit, et in Filio conquiescit." Id prudentissimi quique, et catholicae religioni addictissimi, semper detestari sunt. Religio namque vera, veritate, non falsitate et dolis, firmatur."

[1] XXIII. XXIV. XXV. Qui superest Gennadius Patriarcha Constantinopolitanus, istius Dialogum Sernikavius opinatur mire ac varie

D'ailleurs, ajoute-t-il, ces altérations ne contiennent rien qui ne soit d'accord avec les doctrines professées sur la procession du Saint-Esprit, dans d'autres ouvrages de ce même Gennadius. Pour comprendre ce passage on doit savoir que les faussaires papistes ont fabriqué différents écrits qu'ils ont attribués à divers Orientaux — et en particulier à Gennadius — pour les faire passer comme adhérents aux dogmes professés par les Latins. Cette fourberie a été démasquée par divers auteurs grecs, latins et protestants, que cite Zernicavius dans une note très-étendue. Cette note, M. Laemmer l'a lue, aussi bien que celle de Théophane qu'il rapporte au bas de la même page, et néanmoins, comme nous venons de le montrer, il a eu le courage de présenter, dans son volume, ces écrits apocryphes, comme des œuvres authentiques.

Mais supposons même, pour un instant, que ces écrits, où est professée la procession dyadique, soient authentiques et que les passages en question soient immaculés, pourquoi falsifier les autres où la double procession

a falsariis laceratum et quasi in equuleo fuisse. Assertio haec tam inaudita quam mendax est et ex studio vindicandi Gennadium tanquam schismatis advocatum profluxit. Ipse Gottingensis libri Theophanis editor, caeteroquin Russis amicissimus, non potest quin confiteatur: „Quas variationes inter conferendum observavi, eae omnes, non quidem in graeco textu, qui in omnibus editionibus ne tantillum quidem a se dissidet, sed in versionibus tantum Latinis occurrunt.“ Versiones autem Latinae nihil prorsus continent, quod non sit adaptatum genuinis placitis eius, qui Apologiam quinque capitum seu articulorum Definitionis fidei in Synodo Florentina editae conscripsit.

ne figure point ? Dans le paragraphe où il traite du triple cas d'Arménopoulos, de Nicétas Choniatès et de saint Jean Damascène, M. Laemmer nous prêche : « que les gens prudents attachés à la religion catholique ont toujours détesté ces fraudes ; car, dit-il, la vraie religion se soutient par la vérité et non par des faussetés et des fourberies. Religio namque vera veritate, non falsitate et dolis, firmatur.»

. . . . . Dans cet aveu dépouillé d'artifice,
J'aime à voir que du moins vous vous rendez justice.

## § X. — Jean Beccus.

Dans les quatre cas qui vont suivre, nous rencontrerons de nouveau Jean Beccus comme fauteur de plusieurs autres falsifications. Il est donc temps de montrer qui il était, et ce qu'on doit attendre de sa part.

Michel Paléologue ayant usurpé le trône impérial, au préjudice de son jeune pupille Jean Lascaris, excita contre sa personne l'indignation générale du peuple et du clergé de Constantinople, surtout celle du Patriarche Arsène, qui adressa bien des remontrances à l'usurpateur et lui refusa même l'absolution jusqu'à ce qu'il ait rendu le trône au prince dépossédé. Michel, en réponse et pour assurer son usurpation fit aveugler son pupille, qu'il tenait prisonnier, pour le rendre impropre à la possession et à l'exercice du pouvoir. La crainte de cette indigna-

tion générale et surtout celle d'une nouvelle croisade suscitée par le pape, et commandée par Charles d'Anjou, éveillérent dans l'esprit de l'usurpateur l'idée de s'adresser au pape et de lui promettre d'agir pour effectuer l'union des deux églises — ce qui dans la phraséologie papistique signifie: subjuguer l'église orientale au vasselage de l'archipontife de Rome. Le danger qui pointait du côté de l'Occident était très menaçant, aussi Michel se mit-il sérieusement à agir dans le sens de l'union. Il commença par faire convoquer un concile, où il rencontra une résistance générale, à l'exception de quelques prélats de cour complices de son usurpation. Parmi les opposants à cette pseudo-union, l'adversaire le plus décidé fut Jean Beccus le plus savant de tous. Appelé à exprimer son sentiment il débuta dans les termes suivants: «Comme mon salut, dit-il, m'est plus précieux que la vie, j'élèverai la voix pour prouver que *les Latins sont des hérétiques*, quoique nous ne leur donnions par ce nom, à cause de leur grande puissance et du mal qu'ils peuvent nous faire par cette prépondérance.» Là dessus, il développa sa thèse et la prouva complètement. Michel, désappointé du résultat de ce début, congédia l'assemblée, et le lendemain, il fit arrêter Beccus et le fit enfermer dans la tour d'Anémos. Il croyait de la sorte intimider et réduire plus facilement les autres prélats; mais il fut déçu dans ses espérances.

Après cet exploit, il envoya une députation au pape



pour s'entendre avec lui sur les préliminaires des procédés que l'on devait employer pour la mise en œuvre de son projet d'union. Cette députation était composée de cinq personnes, dont deux seulement parvinrent jusqu'à Rome, les trois autres périrent dans un naufrage. Quelques-uns des historiens latins disent que ces deux députés se rendirent, avec le pape, au concile de Lyon et qu'ils acceptèrent tout ce qui y fut décidé. Les historiens byzantins ne disent rien de la présence de ces députés à Lyon ; mais ils rapportent que cette comédie d'union fut jouée entre le pape et ces deux députés, qui prétendaient représenter l'église de Constantinople, mais qui, en réalité, ne représentaient que Michel et les quelques prélats qui l'entouraient. Les menteurs éternels, pour donner plus de valeur à ce concile occidental de Lyon ont inventé que l'empereur Michel et le patriarche Joseph s'étaient rendus à Lyon, avaient pris part au concile et s'en étaient retournés dans leur pays, convertis au papisme.

Ffoulkes, à la première page de son ouvrage, fait l'observation qu'Allatius dans le cours de son *de perpetuo consensu* évite de donner la moindre indication directe sur cet incident, tellement ce que nous disons ne supporte aucune contradiction. Pour plus de détails sur cette *farce* et sur les horreurs qui l'ont suivie, et que Joseph de Maistre dans son *Pape* a l'impudence d'appeler *Paix de Lyon*, il faut s'adresser à Lebeau, Fleury, Gibbon, pour ne citer que les plus connus.

Au retour de ces deux légats, Michel, aidé de ses complices les prélats de cour gagnés à ses projets, fit déposer le patriarche Joseph comme opposé à la pseudo-union, et ayant gagné, par la promesse du patriarcat, Beccus très-las de sa longue captivité ; il le fit apostasier, lui fit rétracter les doctrines qu'il avait précédemment professées et soutenues librement, puis le fit enfin élire patriarche. C'est alors qu'à l'aide de sa profonde érudition il se mit à composer des ouvrages dans le sens papistique, pour prouver tout le contraire de ce qu'il avait affirmé et défendu auparavant, en y accumulant tout ce que les faussaires latins avaient inventé depuis l'époque de Charlemagne.

Heureuses eussent été les populations d'Orient, si par ce moyen seul, on eût tenté de les gagner au papisme. Mais, Michel irrité de l'inutilité de ses efforts et de la résistance qu'il rencontrait, recourut à des arguments plus énergiques en matière de religion : exils, confiscations des biens, emprisonnements, outrages, tortures, mutilations, tout en un mot fut mis en œuvre. Michel alla même jusqu'à inviter les légats du pape à assister à ces scènes de supplice, pour contempler ainsi les marques éloquentes de son dévoûment ; bien plus, il fit saisir quelques-uns des récalcitrants et les envoya à Rome, comme présent au pape, pour qu'il en disposât à son gré. Et ce Beccus voyait commettre ces horreurs, sans la moindre remontrance auprès du tyran son associé, sans



modérer au moins les furies qui le possédaient! Ces scènes ne se bornèrent pas seulement à Constantinople, mais elles furent également commises par les Latins dans tous les pays d'Orient où s'étendait la conquête des Croisés. Je ne saurais m'étendre davantage sur ces choses sans trop m'éloigner de mon sujet.

Après la mort de Michel et la délivrance du pays de cet affreux cauchemar, Beccus, appelé devant un synode assemblé pour le juger, déclara n'avoir tenu cette conduite que parce que les circonstances politiques de l'Empire lui en avaient fait un devoir. Il fut congédié après avoir signé une déclaration, où il rétractait tout ce qu'il avait avancé au soutien du papisme et de ses dogmes, en toute matière, et en particulier en celle qui regarde la double procession. On lui accorda une retraite honorable, dans la ville de Brousse, capitale de la Bithynie. De là, encouragé par la clémence du premier synode, il sollicita la réunion d'un autre concile, pour y être de nouveau entendu; et il eut l'impudence d'y rétracter sa dernière rétractation, la troisième déjà, depuis son intrusion au siège patriarcal. On méprisa sa versatilité et on le confina, avec deux de ses acolythes dans la tour de Saint-Georges située dans la même province de Bithynie. Je le demande à présent à ceux qui, s'occupant de l'état religieux de ces temps en Orient, ne cessent de se démener et de se récrier contre le fanatisme des Byzantins; à pareille époque, qu'aurait-on fait de

cet homme dans les pays d'Occident ? Le mot sinistre de *relaps* y aurait retenti, et à ce mot devaient répondre les cris: au bûcher! au bûcher!!

Il est dommage que ce Beccus n'ait pas su ou pu s'éloigner de cette tour et prendre son vol vers Rome. Le cardinalat l'y attendait; il aurait pu même aspirer jusqu'au papat! Rien d'étrange: à une époque plus récente Bessarion s'en approcha; il aurait dû même y parvenir, n'eût été l'opposition des cardinaux français qui le détestaient à cause de son fanatisme frénétique à vouloir resserrer le nœud qui tenait déjà les églises d'Occident courbées sons le joug de la domination absolue de l'Archipontife de Rome. Mais en ces temps il y avait en France des Gerson, des d'Ailly, des Clémengis. En Bohême il parvint à son but; mais les conséquences de son criminel succès furent: la ruine de ce pays, la dévastation de l'Allemagne et la guerre de *Trente ans*.

Après ce signalement nécessaire, revenons à notre sujet.

## § XI.—**Gélasius et les Actes du concile de Nicée.**

On lit dans les *Actes du concile de Nicée*, rédigés par Gélasius, que Léontius, évêque de Césarée, disait à son interlocuteur: «Εὔρηται τὸ πνεῦμα ἐκπορευόμενον ἐκ τοῦ Πατρός, ἴδιον δὲ τοῦ Υἱοῦ καὶ ἐξ αὐτοῦ ἀναβλύζον ἡμῖν». Je traduis strictement mot à mot: Il y a aussi l'Esprit qui



procède du Père, qui est propre au Fils et qui jaillit de Lui vers nous». *Acta Concilii Nicaeni*, cap. XX et XXII.) Ce *nous*, *ἡμῖν* que nous avons souligné, montre qu'il s'agit ici de l'envoi ou mission temporaire du Saint-Esprit en ce monde, et non de son émission ou procession prééternelle dans la constitution intime de la Divinité triadique. Que fait Beccus de ce texte? Dans sa compilation des témoignages sur la procession dyadique du Saint-Esprit, en citant ce passage, il retranche le mot ἡμῖν, pour faire accroire qu'il s'agit de l'émanation prééternelle. Il a été suivi dans cette voie délictueuse par tous les déserteurs de l'Orthodoxie; par les Calekas, les Isidore de Kiew, les Arcadius, les Allatius, dans leurs divers écrits. M. Laemmer avoue indirectement cette falsification[1]; parlant du mot *ἡμῖν*: «qu'il s'y trouve,

[1] II. In Ioannis Vecci Collectione sententiarum ex Sanctorum scriptis (Συναγωγὴ ῥήσεων γραφικῶν), quibus Latinorum dogma stabilitur, pag. 104 verba exstant sequentia: Ἐν τοῖς πρακτικοῖς τῆς ἐν Νικαίᾳ πρώτης Συνόδου, ἐν οἷς εἶπον οἱ πατέρες διὰ τοῦ Ἐπισκόπου Λεοντίου πρὸς τὸν Φιλόσοφον, εὕρηται τὸ πνεῦμα ἐκπορευόμενον ἐκ τοῦ πατρός, ἴδιον δὲ τοῦ υἱοῦ, καὶ ἐξ αὐτοῦ ἀναβλύζον (In actis primae Nicaenae Synodi, in quibus dixerunt Patres per Episcopum Leontium ad Philosophum, reperitur Spiritus procedens a Patre, sed proprius esse Filii, et ab ipso emanans). Textus Arcudianus congruit cum Codice Vaticano Graeco 677 p. 63 sq. Leontii autem Caesariensis dicta, ad quae Veccus respicit, Gelasius Cyzicenus Lib. II Actorum primae Synod cap. XXII iuxta Codicem Vaticanum 830 (Σύνταγμα τῶν κατὰ τὴν ἐν Νικαίᾳ ἁγίαν σύνοδον πραχθέντων, ad marg. Γελασίου τοῦ Κυζικηνοῦ) fol. 36 sic exhibet: Ἀπόκρισις τῶν ἁγίων ἡμῶν πατέρων διὰ τοῦ ἐπισκόπου Λεοντίου πρὸς τὸν φιλόσοφον. Δέχου μίαν θεότητα τοῦ πατρὸς... καὶ τοῦ υἱοῦ...

dit-il, ou non, peu importe à la question; car une fois que le Saint-Esprit est envoyé par le Fils, il doit aussi procéder de Lui». Tel est le sens de son objection. S'il en était ainsi, quel besoin Beccus avait-il de mutiler le texte authentique en retranchant le mot en question? Aucun. Pourquoi l'a-t-il donc fait, sinon pour tromper son lecteur? Le mot *ἴδιον proprium*, auquel M. Laemmer se réfugie, ne lui sert de rien, car Léontius lui-même, établit très-bien la distinction entre les mots: *ἴδιον proprium* et *ἐκπορευόμενον procedens.* Mais admirez la pénétration du savant Allemand: L'un des deux frères est envoyé par l'autre en mission, comme il est envoyé aussi par le père commun, cela d'après M. Laemmer, démontre que

καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος, τοῦ ἐκπορευομένου ἐξ αὐτοῦ τοῦ πατρός, ἰδίου δὲ ὄντος τοῦ υἱοῦ, καθὰ φησὶν ὁ θεῖος ἀπόστολος Παῦλος· εἴ τις πνεῦμα Χριστοῦ οὐκ ἔχει, οὗτος οὐκ ἔστιν αὐτοῦ... καὶ τὸ πνεῦμα δὲ τὸ ἅγιον... ἐκπορευόμενον μὲν ἐκ τοῦ πατρός, ἴδιον δὲ ὂν τοῦ υἱοῦ, καθάπερ ἀνωτέρω ἀπεδείξαμεν, ὅτι δὲ ἐξ αὐτοῦ ἀναβλύζον ἡμῖν ἐστι, σαφέστατα ἐν εὐαγγελίοις ἐδίδαξεν αὐτὸς ὁ κύριος, εἰπών· ἐάν τις διψᾷ, ἐρχέσθω πρός με κτλ. Me non monente, Veccum unusquisque videt haud voluisse Leontii integram orationem reddere, sed ex ea dumtaxat illud excerpere, quod processionem Spiritus Sancti concernit. Ast monachus* Baturinensis patriarcham Constantinopolitanum arguit mutilati codicis Actorum Synodi Nicaenae; nec aliam propter rationem, nisi quod hic voculam ἡμῖν omiserit. Sernikavius autem non argumentatur, sed audacter calumniatur, odio plenus in Veccum sanctae unionis defensorem strenuum. Qui absque partium studio Acta Nicaeni integra perpendit, non potest quin confiteatur patriarcham Constantinopolitanum Leontii sensum quam maxime fideliter expressisse; omissio vel additio voculae ἡμῖν nihil ad rem facit, quum aperte dicatur τὸ πνεῦμα ἴδιον τοῦ υἱοῦ quumque ex Filio emanans nobis communicetur.





ce second frère doit sa naissance, non seulement au Père, mais aussi à son frère.

## § XII.—**Passage de saint Basile contre Eunome.**

On lit, dans le troisième livre de l'ouvrage de saint Basile contre Eunome, le passage suivant, que je rapporte tel qu'il se trouve dans divers codes et dans les éditions qui les ont suivis : «Τίς γὰρ ἀνάγκη, εἰ τῷ ἀξιώματι καὶ τῇ τάξει τρίτον ὑπάρχει τὸ Πνεῦμα, τρίτον εἶναι αὐτὸ καὶ τῇ φύσει ἀξιώματι μὲν γὰρ δευτερεύειν τοῦ Υἱοῦ [παρ' αὐτοῦ τὸ εἶναι ἔχον, καὶ παρ' αὐτοῦ λαμβάνον, καὶ ἀναγγέλλον ἡμῖν, καὶ ὅλως ἐκείνης τῆς αἰτίας ἐξημμένον,] παραδίδωσιν (ἴσως) ὁ τῆς εὐσεβείας λόγος, φύσει δὲ τρίτῃ χρῆσθαι, οὔτε παρὰ τῶν ἁγίων δεδιδάγμεθα γραφῶν, οὔτε ἐκ τῶν εἰρημένων κατὰ τὸ ἀκόλουθον δυνατὸν συλλογίζεσθαι.» On le traduit en latin de la façon suivante: «Cur enim necesse est, si dignitate et ordine tertius est Spiritus, natura quoque ipsum tertium esse? Dignitate namque ipsum secundum esse a Filio, [cum ab ipso habeat, quod sit, et ab ipso accipiat, et nobis annunciet, et *prorsus* ab illa causa pendeat,] pietatis sermo tradit. Natura vero tertia uti, nec a divinis Scripturis didicimus, nec ex antecedentibus fieri potest, ut colligatur.

On a beaucoup discuté sur l'incise que nous avons ici marquée entre crochets. C'est là ce fameux passage dont les Latins soutinrent l'authenticité contre les Grecs au concile de Florence. Ils persistèrent presque toute

une année sans pouvoir parvenir à leurs fins. En effet, Marc d'Éphèse leur opposa avec raison, d'un côté, un manuscrit grec fort ancien de saint Basile, lequel existait de son temps et ne contenait pas, dans le passage contesté, les paroles favorables aux Latins. Il assurait même qu'à Constantinople, il pouvait se trouver jusqu'à mille manuscrits aussi anciens renfermant la même leçon, bien qu'il se rencontrât aussi, dans quatre ou cinq, la leçon détériorée à laquelle s'attachent les Latins. Faire ici, même un simple résumé de ces contestations, serait trop long ; elles occupent vingt-cinq pages in-folio dans l'ouvrage de Zernicavius.

Aujourd'hui nous pouvons ajouter que l'authenticité de la leçon soutenue par Marc, et, par conséquent, l'altération de celle que suivaient les Latins, est confirmée par d'autres preuves encore. La première, c'est que les savants d'Occident eux-mêmes, presque dans toutes les éditions des œuvres de saint Basile en langue grecque, et dans la version latine, lisent ce passage précisément de la même manière que le fait Marc[1], et que les auteurs (1830 et 1831) de la dernière et meilleure édition des œuvres de ce Père remarquèrent en outre que, de tous les sept manuscrits qui servirent à leur travail, il y en avait un seul qui ne renfermât pas la particule *ἴσως*, *peut-*

[1] Nommément dans les éditions : Venet., 1535, p. 87 ; Basil., 1551, p. 676 ; 1565, t. I, p. 139 ; 1566, p. 339 ; Paris, 1618 t. II, p. 78 ; 1566, p. 280 ; enfin dans celle des Bénédictins, Paris, 1730 et 1839.

*être*[1]. La seconde preuve, c'est que le manuscrit conservé dans la bibliothèque du saint Synode, à Moscou, et que l'on rapporte au onzième siècle, présente, pour le passage cité de saint Basile, parfaitement la même leçon[2]. La dernière preuve, c'est que Nicétas, métropolitain de Salonique, qui, sur la fin du douzième siècle, s'attacha à réfuter l'écrit de Hugon Héthériane contre les Grecs, cite, dans toute son intégrité, ce passage de saint Basile, bien que lui-même il ne fut point orthodoxe sur la procession du Saint-Esprit[3], et qu'Héthériane eût cité le même passage en langue latine et déjà falsifié[4].

Avant d'en finir avec ce passage, je dois rapporter ici une considération bien significative qui coupe court à toute hésitation. Mais pour qu'on saisisse plus facilement, traduisons en français le passage en question. Saint Basile répondant aux Ariens, qui regardaient le Saint-Esprit comme une créature directe du Fils, leur

[1] Voici les termes mêmes : «Eaque (les paroles contestées) hodie etiam in editis et in septem MSS. desunt... Consentit cum libro Latinorum (concernant la particule ἴσως) unus tantum regius; consentiunt vero cum libro Graecorum tum editi, tum reliqui sex MSS., in quibus omnibus haec vox ἴσως invenitur.»

[2] Suivant le catalogue de Mattey, sous le n. XXIII.

[3] L'un et l'autre des ces points est attesté par Nil Cavasilla. (Vid. Allatii de Nilis: Περὶ τοῦ ἁγίου Πνεύματος λόγος Λατίνων; et conf. Fabriccii Biblioth. Graec.; ed. vet. ad calcem, t. V, p. 65.)

[4] Voir là-dessus le témoignage de Bessarion de Nicée, apud Allatium, De Consens. Eccles. Orient. et Occident., p. 654, et l'ouvrage même d'Hétériane in Max. Biblioth. Patrum, t. XXII.

dit: «Que Lui (le Saint-Esprit) soit le second en dignité après le Fils [comme tenant de Lui l'existence comme recevant et apprenant de Lui, et dépendant en entier de cette cause], cela est enseigné par la doctrine de la piété; mais qu'il soit le troisième par essence, c'est que l'Écriture ne nous apprend point, et qu'il n'est pas aisé de déduire rigoureusement de ce qui a été dit jusqu'ici.» Or dire, comme il est affirmè dans cette incise, que le Saint-Esprit tient son existence du Fils, sans faire mention du Père; dire qu'il dépend *entièrement* de cette cause, c'est-à-dire que le Saint-Esprit est une production du Fils; affirmer tout cela, n'est-ce pas mettre dans la bouche de saint Basile le plus pur arianisme? Ce ὅλως *entièrement* est un coup de massue, qui tue tout effort tenté pour donner à cette incise une autre signification [1].

[1] Après toutes les preuves que nous venons de donner, et dont la plus forte est que les théologiens et éditeurs catholiques modernes reconnaissent, non seulement en théorie, mais aussi en pratique, ce passage comme apocryphe; après tout cela, disons-nous, un professeur de l'Université de France ose écrire en plein dix-neuvième siècle les lignes suivantes, qu'il cite, il est vrai; mais un savant doit-il citer sans contrôle, et le peut-il sans être complice?—«Il y a, dit M. Vast, une histoire extrêmement curieuse des manuscrits de saint Basile dont on fit usage au concile de Florence. Elle est de Bessarion lui-même, fort compétent en pareille matière. Elle se trouve dans sa lettre à Alexis Lascaris Philanthropinus, qui est une histoire sommaire du concile de Florence. (Voir Migne, t. CLXI, col. 319 à 407.) — Voici tout ce que dit Bessarion à ce sujet: «On trouva dans ce concile d'abord cinq exemplaires, puis six; quatre étaient écrits sur parchemin et fort anciens, deux autres sur soie. Des quatre, trois appartenaient à l'archevêque de Mitylène, le quatrième aux Latins. Des deux écrits sur soie, l'un

## § XIII. — **Saint Grégoire de Nysse.**

Il me serait assez difficile d'exposer ce qui regarde un passage de saint Grégoire de Nysse; car en donner une analyse succincte ne ferait rien comprendre, et rapporter tout serait trop long. Zernicavius, auquel je renvoie le lecteur désireux de plus amples détails, consacre à cette question trois pages in-folio, (261—65). Il s'agit d'une transposition de ponctuation qui change le sens de ce qui y est dit, et de la soustraction de la particule δὲ qui empêche cette transposition. Elle fut perpétrée par

était la propriété de notre puissant empereur, l'autre du patriarche sacré. De ces six exemplaires, cinq avaient le texte tel que je l'ai cité, c'est-à-dire qu'ils affirmaient que l'Esprit tient l'être du Fils et qu'il dépend de cette même cause, c'est-à-dire du Fils. Mais un seul, l'exemplaire du patriarche, était autre: quelqu'un avait coupé le texte, et avait ensuite ajouté et retranché certaines choses. — Plus tard, après le concile, m'étant proposé d'examiner presque tous les livres de ces monastères, j'ai trouvé que dans les plus récents, c'est-à-dire dans ceux qui ont été écrits après cette grande querelle, ce passage était coupé. Tous ceux, au contraire, qui étaient d'une main plus ancienne, et qui ont été composés avant la querelle des Grecs entre eux, tous ceux-là sont restés sains et entiers, et ils sont cependant en aussi grand nombre que les textes corrompus.... Sur ces entrefaites, j'ai trouvé entre autres livres, au monastère du Christ-Sauveur de Pantepoptos, deux exemplaires de saint Basile: l'un, sur parchemin, très-ancien, à en juger par la vue; mais de quelle époque? Je ne sais, car la date n'y était pas inscrite: l'autre, sur papier, qui datait d'au moins trois cents ans, car la date était inscrite à la fin. Ces deux exemplaires ont le passage de saint Basile; seulement ces hommes

les légats que Grégoire IX envoya à Germain patriarche de Constantinople, puis adoptée par Beccus. Mais dans les écrits d'Hugon Héthériane et dans ceux de Calekas, tous deux partisans du Filioque, mais qui ont vécu avant l'envoi de ces légats, et avant Beccus, ce passage est cité de manière à n'en pouvoir déduire la doctrine de la double procession. C'est, au reste, la leçon qu'on lit dans la *Bibliotheca Palrum*, edit. Colon, tom XII, lib. III, cap. XIII, pag. 408 et tom. XIV, lib. I, pag. 26 ; de même dans l'édition latine des ouvrages de Saint Grégoire, publiée également à Paris, tom. II, pag. 459. Quoi de plus clair pour démontrer que Beccus falsifiait selon son habitude le texte qu'il produisait. M. Laemmer ré-

audacieux, et d'une main plus audacieuse encore, ont coupé le passage. Mais la place est restée vide, et la moitié des syllabes subsiste, ce qui ne fait que trahir la supercherie et démontrer encore mieux la vérité. Dans un autre livre, une rature a été placée sur la phrase : «recevant l'Être de Lui et dépendant uniquement de Lui comme de sa cause.» Mais plus tard le texte tomba entre les mains de Démétrius de Cydon, qui a rétabli le texte altéré en accablant d'injures celui qui avait osé pareille chose. — Voilà où même la discussion ; les nôtres osent dire après cela que ce sont les Latins et Veccos qui ont altéré les livres! Et cependant le passage discuté est écrit en pur langage attique. Jamais un Latin, sût-il même très-bien la langue grecque, ne pourrait ainsi s'exprimer, car la langue latine a ses tournures et son génie propres.... Et moi-même j'en suis un témoin compétent, moi qui sais et comprends la langue latine comme ceux des Latins qui l'ont le plus travaillée, et qui ne puis rien écrire en cette langue qui ait quelque mérite. » — Ce texte est d'une extrême importance ; il prouve combien les Grecs étaient sujets à caution, lorsqu'il s'agissait de manuscrits. (Mais de grâce, M. Vast, n'oubliez donc pas les Latins!)

pond[1], comme dans le cas précédent, que la différence qu'il appelle *variante* n'importe en rien à la question, puisque dans un cas comme dans l'autre le sens reste le même. Zernicavius a heureusement prouvé l'inanité de ses subterfuges.

## § XIV. — **Hormisdas et Didyme d'Alexandrie.**

Le célèbre théologien romain Perrone parlant de la croyance de l'Église d'Orient à la procession dyadique dit: «Il n'est pas moins incontestable que telle fut toujours la croyance de l'Église orientale elle-même. Celle-ci connaissait exactement la croyance de l'Église occidentale sur ce point; car elle n'ignorait pas la lettre du pape Hormisdas à l'empereur Justinien, en 521, où il est dit entre autres: «On sait que la particularité (proprium)

[1] XIII. Τὴν κατὰ τὸ αἴτιον καὶ αἰτιατὸν διαφορὰν οὐκ ἀρνούμεθα, ἐν ᾧ μόνῳ διακρίνεσθαι τὸ ἕτερον τοῦ ἑτέρου καταλαμβάνομεν· τῷ τὸ μὲν αἴτιον πιστεύειν εἶναι, τὸ δὲ ἐκ τοῦ αἰτίου, καὶ τοῦ ἐξ αἰτίας δὲ ὄντος· ἄλλην πάλιν διαφορὰν ἐννοοῦμεν. τὸ μὲν γὰρ προσεχῶς κτλ. (Differentiam secundum causam et causatum non negamus: in quo solo discerni alterum ab altero comprehendimus, et quod credamus unum quidem esse causam, alterum vero ex eo quod est causa, et ex eo quod est ex causa; rursus alterum discrimen intelligimus, unum quidem immediate etc.) Sic Ioannes Veccus in congerie sententiarum de processione Spiritus Sancti, ex S. Gregorii Nysseni ad Ablabium libro qui inscribitur ὅτι οὐκ εἰσὶ τρεῖς θεοί. Cum Vecco concordant Rudolfus reliquique Gregorii IX ad Germanum Constantinopolitanum Legati. Discrepant autem Nysseni Graeco-Latina editio Parisiensis a. 1615 (II, 459) necnon Hugo Etherianus ac Manuel Caleca, quatenus inter ὄντος et

du Pére, d'engendrer le Fils; celle du Fils, d'ètre engendré par le Père égal à lui; celle du Saint-Esprit, de procéder du Père et *du Fils* avec la même essence de divinité.» Et pourtant personne parmi les Grecs, ajoute Perrone, ne fit la moindre protestation.... et le pape Hormisdas n'aurait jamais écrit: «On sait....» s'il n'eût pas été convaincu que les deux Églises avaient alors la même croyance.» Mais nous demandons pourquoi l'érudit d'Occident n'a pas tenu compte d'une remarque fort importante de Mansi, autre érudit d'Occident, qui après avoir collationné sur les manuscrits le passage en question de la lettre d'Hormisdas, s'exprime ainsi: «La main *primitive* a écrit ce passage comme suit: On sait également en quoi consiste la particularité du Saint-Esprit.....» Et à cette leçon une autre main ancienne et presque semblable a substitué celle-ci: «On sait que la particularité du Saint-Esprit,

πάλιν (rursus) punctum non iniiciunt. Hinc Sernikavius de Vecco et Rudolfo: οἱ δὲ πανούργως συνῆπτον μέν, ἃ διεστείλατο, διέστελλον δὲ ἅπερ ὁ Νύσσης συνῆπτε. Nihil vero interpunctionis varietas ad rem facit. Sive enim uno sive altero modo interpungatur, in utroque casu contextus id postulat, ut S. Gregorius dicatur primum notare tres trium personarum proprietates (causa — ex causa — ex eo quod est ex causa), deinceps autem urgere differentiam inter Filium et Spiritum in eo consistentem, quod Filius nullo modo sit a Patre mediate, sed solum immediate; at Spiritus aliquo modo a Patre sit mediate.

Nous en avons enfin fini avec M. Laemmer. Pour les deux passages qui suivent, ainsi que pour ceux des Pères latins, nous nous bornerons à citer textuellement le savant évêque de Vinnitza.

c'est de procéder du Père et du Fils. *Primigenia* manus ita hunc textum ferebat: Notum etiam quod sit proprium Spiritus Sancti.... proprium autem Filii Dei, ut juxta, id, etc. Quam lectionem ita reformat manus antiqua et fera æqualis; Notum etiam quod sit Spiritus Sancti ut de Patre et Filio procederet!» (Mansi in *Collect. Conciliorum amplissima*, t. VIII, p. 521, sub textu.) Pourquoi ce même savant a-t-il également négligé le témoignage de Zernicavius, qui, de ses propres yeux, a vu dans l'un des codes de la bibliothèque d'Hambourg, la même restauration du texte primitif de ce passage, faite sur les originaux et antérieurement à Mansi! En deux mots pourquoi ce savant cite-t-il un passage dont l'altération lui est déjà si bien démontrée!...

Le même théologien cite ces paroles tirées des écrits de Didyme d'Alexandrie sur le Saint-Esprit: «Le Sauveur a dit: *Il* (le Saint-Esprit) ne parlera pas de lui-même, c'est-à-dire sans moi, sans mon consentement et celui de mon Père, parce qu'Il n'est pas séparé de ma volonté, ni de celle de mon Père; parce qu'Il est non de lui-même, mais du Père et de moi; car tout ce qu'Il est et tout ce qu'Il dit, Il le tient du Père et de moi.» Mais il est notoire que Ratramus, moine de Corbie qui, au neuvième siècle, écrivit contre les Grecs par ordre du pape Nicolas I, cite ce même passage de Didyme d'une manière toute différente: «Salvator dit: Non enim loquitur a semetipso, hoc est sine me et sine meo et

Patris arbitrio, quia inseparabilis a mea et Patris est voluntate; hoc enim ipsum, quod substitit et loquitur, ego veritas loquor, siquidem Spiritus veritatis est.» (Ratrammus, *Opuscul. contra Graecos*, lib. II, cap. 5, in Dacherii *Spicileg. veter. Scriptor.*, t. I, p. 78, éd. Paris, 1723). Comme on le voit, Ratrammus, dans cette citation omet de répéter par deux fois les paroles: *du Père et moi* . . . quoiqu'elles fussent bien nécessaires à son but et qu'il n'eût pu les omettre à dessein: preuve qu'au neuvième siècle ces paroles ne se trouvaient point encore dans les manuscrits des œuvres de Didyme. On sait également que ces mêmes paroles manquent dans certaines éditions de la composition du même auteur sur le Saint-Esprit, sortie des mains de savants occidentaux du seizième siècle. c'est-à-dire que, même au seizième siècle, il y avait encore des manuscrits dans lesquels ces paroles n'avaient pas été intercalées. Peut-on bien considérer ce passage comme exempt d'altération.

## § XV. — **Pères de l'Église Latine.**

Nous avons jusqu'à présent réfuté tous les textes des Pères orientaux allégués, par nos adversaires, comme favorables à la doctrine de la procession dyadique. Venons-en aux Pères occidentaux. Nous pouvons d'abord établir comme thèse irréfutable, qu'on ne trouve chez aucun des Pères et anciens Docteurs de l'Eglise d'Occident

un témoignage clairement exprimé nous indiquant que le Saint-Esprit *procède* du Père *et du Fils*, dans le sens d'une procession éternelle, qu'on ne trouve, dis-je, aucun témoignage de ce genre, avant le cinquième siècle, comme saint Augustin l'atteste lui-même avec force en disant: «Jusqu'à présent les érudits et les grands investigateurs des Saintes Écritures n'ont point assez discuté avec assez de soin et de circonspection sur l'Esprit-Saint pour qu'il soit aisé de saisir son attribut personnel d'après lequel nous ne l'appelons point Fils ni Père . . . mais Saint-Esprit. Au reste, *ils observent* dans leur prédication que l'Esprit-Saint n'est point engendré par le Père, comme le Fils, — car il n'y a qu'un seul Christ; qu'*Il n'est pas du Fils* comme petit-fils du Père suprême, mais qu'*Il n'est redevable de tout ce qu'Il est qu'au Père seul*, de qui sont toutes choses, afin que nous n'allions pas admettre *deux principes* sans principe: ce qui serait complètement faux, absurde et propre à l'hérésie, et non à la foi catholique.» (*De Fide et symbolo*, cap. IX, n. 19, in Patrolog. curs. compl. t. XXXVI, p. 191.) Hilaire, après s'être quelque part exprimé ainsi: «On doit professer le Saint-Esprit avec le Père et le Fils comme auteurs,» (selon d'autres: du Père et du Fils, ses auteurs [1] explique ail-

[1] «Loqui de eo non necesse est, qui Patre et Filio auctoribus confitendus est.» (De Trinit., lib. II, n. 29.) Ainsi l'ont imprimé les éditeurs modernes sur d'anciens manuscrits (Patrolog. curs. compl., t. X, p. 69); mais les anciennes éditions présentaient une

leurs qu'il nomme le Fils *auteur* du Saint-Esprit en tant qu'il est *dispensateur* des dons spirituels: « . . . Deo in Filii creatione subveniant (Ariani) . . . Jam vero quid mirum ut de Spiritu Sancto diversa sentiant, qui in *largitore* ejus creando. . . tam temerarii sint auctores? atque ita dissolvant perfecti hujus sacramenti veritatem: Patrem negando, dum et usum et auctorem ejus ignorant? (*De Trinit.*, lib. II, n. 4, in *Patrolog.*, t. citat. pag. 53.) Et dans un autre passage il dit. C'est du Fils que reçoit l'Esprit-Saint, qui est aussi envoyé par Lui et qui procède du Père,» en faisant observer que le mot *procéder* n'a pas la même signification que *recevoir*, et que, ce que l'Esprit-Saint reçoit du Fils, c'est seulement le pouvoir, ou la force, ou la doctrine: «Et interrogo utrum id ipsum sit a Filio accipere quod a Patre procedere? Quod si *differre* credetur inter accipere a Filio et a Patre procedere, certe id ipsum atque unum esse existimabitur a Filio accipere quod sit accipere a Patre. Ipse enim Dominus ait: . . . Joann. XVI, 14, 15. Hoc quod accipiet (sive *potestas* est, sive *virtus*, sive *doctrina* est) Filius a se accipiendum esse dixit; et rursum hoc ipsum significat accipiendum esse de Patre. . . » Et plus loin il répète: «A Patre procedit Spiritus veritatis; sed

différence; dans les unes, on lisait: « quia de Patre et Filio,» et dans d'autres: « qui a Patre et Filio.» Les éditeurs modernes sous-entendent ici la préposition cum. Mais, avec comme sans cette préposition, la pensée reste toujours obscure.

a Filio a Patre mittitur.» (De Trinit., lib. VIII. n. 20. in *Patrolog.*, ibid, p. 251.) C'est ce même passage qu'on nous cite jusqu'à présent (Perrone, *Opuscul. citat.*, p. 424), pour nous prouver qu'Hilaire aurait reconnu comme identiques les expressions: Le Saint-Esprit *procède* du Père et *reçoit* du Fils, au lieu qu'Hilaire dit tout le contraire! Le fait est que, dans les précédentes éditions, avant le mot *differre* on avait ajouté à dessein *nihil*, bien que tout ce qui suit soit en opposition avec cette intercalation; mais les auteurs modernes l'ont supprimé d'après les anciens manuscrits.

## § XVI. — **Saint Jérôme. — Saint Ambroise. — Saint Augustin.**

Pierre Lombard et d'autres partisans de la papauté citent des ouvrages de saint Ambroise sur le Saint-Esprit, le passage suivant: Ce qui est d'un homme est de son essence ou de son pouvoir: de l'essence, comme le Fils qui est du Père, et comme l'Esprit qui procède du Père et du Fils.» (Petr. Lombardus, *Sentent.* lib. III, distinct.4; Hugon Héthériane, lib. III, cap. 17, in *Bibl. Patr. coloniens*, t. XII, part. II, p. 412; Palecas, lib. II, p. 288, in eadem *Bibl.*, t. XIV.) Mais aujourd'hui, dans toutes les éditions d'Ambroise, on lit aussi: . . . de l'essence comme le Fils, qui disait: *Je suis sorti de la bouche du Très-Haut.* (Eccl., XXIV), comme l'Esprit qui procède du Père, et

duquel le Fils disait : *Il me glorifiera, parce qu'Il recevra de ce qui est à moi.»* . . . Sicut Spiritus Sanctus, qni a Patre procedit, de quo dicit Filius: *Hic me glorificabit.»* (Ambros. *de Spir. Sancto*, lib. II, cap. s, n. 42, in *Patrolog. Curs. compl.*, t. XVI, p. 751.)

Dans toutes les éditions des écrits de saint Jérôme, à l'explication du Symbole de la foi qu'il écrivit à saint Cyrille, nous lisons : «L'Esprit-Saint procède proprement et effectivement du Père et du Fils.» (*Patrolog. curs. compl.* t. XXX, *Hieronymi*, XI, p. 179.) Mais les théologiens romains eux-mémes, qui exploitèrent les œuvres de saint Jérôme quand elles n'étaient cncore qu'en manuscrit, citent ce même passage sans le supplément «et du Fils»; (Petri Damiani *Tractat. de Spir. Sancto*, cap. 2, in Opp., t. III, p. 287, Paris, 1642; Petr. Abailardus, *Introduct in Theolog.*, lib. II, cap. 14.) Bien plus, l'un deux, Pierre Lombard, après avoir cité ce même passage de saint Jérôme et deux autres pareils, se demande avec anxiété: Pourquoi donc Jérôme après avoir dit que le Saint-Esprit procède du Père, n'a-t-il pas ajouté: et du Fils ? Cur Hieronymus dixerit Spiritum Sanctum a Patre procedere proprie, *non addito Filio* ? » (*Sentent.* lib. I, distinct. 12,)

Les œuvres de saint Augustin sur la sainte Trinité fournissent à Pierre Lombard la citation que voici : «L'Esprit est le don du Père et du Fils, parce qu'il procède du Père et du Fils.» Mais aujourd'hui, dans

toutes les éditions de cet auteur, ce passage est ainsi conçu : L'Esprit-Saint est le don du Père et du Fils, parce qu'il procède du Père, suivant les paroles du Seigneur (Jean, XV, 26), et parce que ce que disait l'Apôtre : *Si quelqu'un n'a point l'Esprit de Jésus-Christ, il n'est point à lui,* est dit de ce même Esprit.»

Enfin parmi les témoignages que citent les Occidentaux en faveur de leur croyance, il en est qui n'appartiennent point aux Pères de l'Église latine, mais leur sont faussement attribués. Ainsi les envoyés du concile d'Aix-la-Chapelle, en cherchant à prouver, devant le pape Léon III, que le Saint-Esprit procède du Fils, citent, entre autres, sous le nom de Jérôme, les paroles suivantes de son *Exposition du Symbole* : « L'Esprit, qui procède du Père et du Fils, est coéternel au Père et au Fils et leur est égal en tout. » Mais ces paroles ne se trouvent point dans ladite Exposition du Symbole ; elles ne se rencontrent même nulle part dans les écrits de saint Jérôme, suivant les recherches faites à ce sujet par un auteur de l'Occident. (Petri Damiani *Tract. de Process. Spirit. Sanct.*, cap. 5, in Opp., t. III, p. 288.) Au concile de Florence, Jean le Provincial allègue, à l'appui du faux dogme romain, ce témoignage du pape Damase, qu'il emprunte, dit-il, de la *Profession de foi* envoyée à Paulin, évêque d'Antioche : «Nous croyons... au Saint-Esprit, qui n'est ni le Père ni le Fils, mais qui procède du Père et du Fils ; — par conséquent le Père

est inengendré, le Fils est engendré, et le Consolateur procède du Père et du Fils.» Mais sa *Profession de foi* citée ne renferme aucun témoignage pareil ; au contraire, elle marque clairement, que le Saint-Esprit procède uniquement du Père.

## § XVII. — **Formules: per Filium; — e Patre tantum.**

Les saints Pères, ceux surtout de l'Église grecque disent quelquefois en parlant du Saint-Esprit qu'il procède, est ou émane du Père par le Fils: *διὰ Υἱοῦ*, *per Filium*. Voici comment les Latins expliquent les expressions de ce genre: «Il est connu, par de nombreux exemples, que les particules *par* (*διὰ*) et *de* (*ἐκ*) sont indistinctement employées dans la sainte Écriture et dans les œuvres des saints Pères. Ainsi, dans les paroles de l'Évangéliste: «Toutes choses ont été faites par Lui» (*δι' αὐτοῦ*), ou: «Le monde a été fait par Lui» (Jean I, 3, 10), *par Lui* (*δι' αὐτοῦ*) signifie sans nul doute *de Lui* (*ἐξ αὐτοῦ*). Par conséquent, chez les anciens Docteurs, cette expression: «Le Saint-Esprit est du Père *par* le Fils», est tout-à-fait équivalente à celle-ci: «Le Saint-Esprit est *du* Fils». Mais d'abord (c'est ici une remarque générale), de ce que la Parole divine et les œuvres des saints Pères nous présentent quelquefois, disons même souvent la particule *διά*, *par* employée dans le sens de

la particule ἐκ, *de*, s'ensuit-il qu'elles la prennent toujours dans ce même sens ? Non, certainement. Au contraire, quiconque a lu la Parole divine et les saints Pères sait qu'il s'y trouve nombre de passages où la particule διὰ est employée également dans ses autres acceptions, savoir dans le sens de *avec*, *après*, *durant*, etc. En particulier sait-on, ne fût-ce que par un seul cas direct et concluant, que les anciens Docteurs, en parlant de la procession du Saint-Esprit *par* le Fils, aient pris leurs paroles dans le sens de : *du* Fils ? Non ; au contraire, on sait positivement que, dans ce cas, ils établissaient une distinction rigoureuse entre la particule διά, *par*, et la particule ἐκ, *de*. En effet, l'expression *par le Fils* fut employée, par exemple, même par saint Grégoire de Nysse, qui disait cependant du Saint-Esprit : «C'est par Lui (c'est-à-dire par la Lumière engendrée ou le Fils) qu'Il brille ; mais Il tire le principe de son existence de la Lumière primitive.» Elle fut employée aussi par Maxime le Confesseur et par saint Jean Damascène, qui repoussèrent néanmoins directement l'idée que le Saint-Esprit procède *du Fils* ; et Théodoret alla même jusqu'à nommer impie et blasphématoire l'expression *par le Fils* entendue dans le sens que ce serait *du Fils* que le Saint-Esprit tiendrait l'existence. On sait enfin, par les œuvres des saints Pères et Docteurs de l'Église, que δι' Υἱοῦ, appliqué au Saint-Esprit, signifiait pour eux *avec le Fils*, *après le Fils*, et le plus souvent *par le Fils*, c'est-à-dire exprimait qu'avec

le Fils Il a son existence du Père ; qu'après le Fils Il vient dans l'ordre des Personnes de la sainte Trinité ; que par le Fils Il est envoyé dans le monde, manifesté aux créatures, dispensé aux fidèles, etc. En voici des exemples : 1° Saint Basile dit : «En tant que le Saint-Esprit... est uni avec le Fils d'une union inséparable, et qu'Il a une existence dépendante de l'Auteur, du Père, duquel Il procède, le signe distinctif de son attribut hypostatique, c'est d'être connu (γνωρίζεσθαι) après (μετὰ) le Fils et avec (σὺν) le Fils et d'avoir son existence du Père. Mais le Fils, qui fait connaître (γνωρίζων) avec (διὰ) Lui-même et après (μετὰ) Lui l'Esprit qui procède du Père, resplendissant seul du sein de la Lumière inengendrée, n'a dans ses attributs distinctifs rien de commun avec le Père ou le Saint-Esprit. Ici la préposition διὰ est évidemment mise pour la préposition σύν ; car il y a répétition de la même idée, savoir : du rapport du Saint-Esprit au Fils, et les particules indiquées sont en parfaite correspondance l'une avec l'autre, et, bien qu'on affirme que le Saint-Esprit existe δι' Υἱοῦ, cependant la procession éternelle de l'Esprit est affectée au Père exclusivement. 2° Saint Grégoire de Nysse écrit : «Le Père est sans principe et inengendré ; Il est représenté toujours comme Père. Après Lui, immédiatement (κατὰ τὸ προσεχές), le Fils unique est représenté comme inséparablement uni avec le Père. Et à la suite du (διὰ) Fils et après (μετὰ) le Fils, aussitôt après, pour prévenir l'idée

de quelque intermédiaire inutile et non existant, est compris aussi conjointement le Saint-Esprit, qui d'ailleurs, — n'étant point postérieur au Fils par existence, de sorte qu'on puisse jamais se représenter le Fils unique sans l'Esprit, mais ayant Lui-même sa raison d'être dans le Dieu de toutes choses, duquel aussi est la Lumière unique, resplendissant *à la suite de* (διὰ) la vraie Lumière, — ne se distingue du Père ou du Fils unique, ni par la distance, ni par la différence de nature.» Ici, certainement, l'écrivain a en vue l'ordre des personnes divines, et, pour exprimer que le Saint-Esprit suit immédiatement le Fils, il fait usage de la préposition διά ; il dit que, quoique le Saint-Esprit vienne après (διὰ) le Fils, il a également sa raison d'être dans le Dieu de toutes choses, aussi bien que le Fils. 3° Saint Cyrille d'Alexandrie, prouvant que le mystère de la sainte Trinité était accessible jusqu'à un certain point même aux philosophes du paganisme, dit entre autres: «Le Dieu de toutes choses est unique, mais l'idée de ce Dieu unique s'étend, pour ainsi dire, sur la sainte et consubstantielle Trinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, que Platon appelait l'âme du monde; mais l'Esprit donne la vie et procède du Père vivant *par le Fils.*» Puis, après avoir exposé quelques idées de Platon sur les personnes de la sainte Trinité, il conclut en disant: «Ainsi il Le reconnaissait (le Saint-Esprit) comme réellement existant, vivifiant et nourrissant tout, et découlant en quelque sorte de la

sainte source de Dieu le Père; car *Il procède du Père par essence et se répand sur la créature par le Fils.*» De cette manière le saint Docteur exprime, en finissant, ce que signifie, selon lui, «procéder du Père par le Fils,» idée qu'il avait énoncée au début sans y ajouter aucune explication. 4° Saint Jean Damascène, qui a répété aussi plusieurs fois que l'Esprit procède du Père par le Fils, détermine plus clairement encore comment doit être entendue cette expression: «Nous adorons le Saint-Esprit, l'Esprit de Dieu le Père, en tant qu'Il procède de Lui; on le nomme aussi Esprit du Fils comme ayant été manifesté par Lui (δι' αὐτοῦ) et communiqué aux créatures, mais non point comme tenant de Lui son existence.»

Enfin d'autres logiciens vous soutiennent gravement que puisque le Symbole ne dit pas que le Saint-Esprit procède du Père *seulement*, mais qu'il dit simplement *du Père*, rien n'empêche de considérer comme sous-entendu *et du Fils*, voire même de l'y ajouter. — Mais, pourquoi donc le faire sans nécessité? D'ailleurs, si d'un côté il n'est pas dit qu'il procède du Père *seulement*, de l'autre il est *seulement* dit qu'il procède du Père: l'un balance l'autre.

D'après cette ingénieuse manière de raisonner, prenez toute déclaration, tout pacte, tout contrat, tout traité, appliquez-y ce beau procédé et vous verrez les merveilleux effets qui pourront en résulter. Prenez, par exemple, la *Déclaration des droits de l'homme*, l'article I^er^

porte: «Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.» Voulez-vous neutraliser les dispositions de cet article ? Faites la remarque qu'il ne dit pas sur l'utilité commune *seulement*, et qu'on peut par conséquent sous-entendre et ajouter les mots : et sur la naissance. L'article I[er] du concordat de l'an IX dit de la religion catholique romaine : Le culte en sera public et se conformera aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.» Voulez-vous y faire intervenir d'autres agents ? Faites la remarque que puisqu'il n'est pas dit dans cet article : le gouvernement *seul*, il est naturel de sous-entendre que ce sera avec l'approbation de l'évêque ou de l'archevêque du lieu; le nonce ou légat du pape n'en sera même pas exclu.

Au reste, supposons pour un instant que le mot seulement se fût trouvé dans le Symbole, quelle résistance, je vous le demande, aurait pu faire ce récalcitrant en présence de la méthode des fauteurs de la procession dyadique ? N'aurait-il pas payé cher de vouloir, dans son audace, leur barrer le chemin, et la suppression de ce mot malencontreux n'aurait-elle pas été promptement décrétée ? En voici au reste un exemple. Dans le *Décret de Gratien* (Pars P, Dist 2 cap. 4 — 6) on lit : Plebiscitum est quod plebes *tantum* constituunt et senatusconsultum quod senatus populi consulto decernat. . . constitutio vel

edictum est tantum quod rex vel imperator constituit vel edicit. Le plébiscite est *seulement* ce que le peuple a établi, le sénatus-consulte ce que le sénat a décrété avec l'approbation du peuple, la constitution ou édit est *seulement* ce que le roi ou l'empereur a établi ou décrété. C'est ce que porte l'édition de 1555, suivie par celle de Venise de 1608 et par d'autres encore ; mais dans la correction de ce décret de Gratien faite sur l'ordre de de Grégoire XIII et publiée à Rome, ce dernier *tantum* (seulement) a disparu. Ainsi vous pouvez dire franchement que, d'après Gratien, le pape peut, à l'instar des rois et des empereurs, promulguer des lois obligatoires, attendu que le canon ne dit pas: *seulement*. — Ces définitions sont tirées du Corps du droit romain, qui de cette façon se trouve falsifié.

## § XVIII. — **Conclusion générale.**

Triste condition des choses humaines ! Ce brandon de discorde, quelle qu'en fût la valeur intrinsèque, ne se présenta au monde chrétien qu'au moyen d'une MYSTIFICATION et fut ensuite soutenu non seulement par les moyens légitimes de la discussion, mais surtout par plusieurs pièces fausses et par une foule de falsifications apportées aux pièces authentiques ; et l'histoire fut de la sorte si bien falsifiée dès son origine, qu'encore aujourd'hui les princes de cette science en Occident,

n'élèvent pour la plupart, pas l'ombre d'un doute sur ce que le moyen-âge nous a légué à cet égard.

Dans les discussions qui ont eu lieu lors des Conférences de Bonn (1876) entre les Anglicans, les Vieux-catholiques et quelques théologiens des églises grecques, le docteur Dœllinger disait : «Peut-être quelques-uns des Pères de l'Église Occidentale, ainsi que saint Augustin dans son ouvrage *de Trinitate,* en étudiant la théorie de la procession, ont-ils fini par admettre celle du côté du Fils. Cependant, ajoute-t-il, ils ne l'ont pas exposée comme une doctrine traditionnelle de leurs églises, mais seulement comme une simple vérité théorique, à laquelle ils ont abouti en s'occupant de théologie.» Si des hommes tels que le docteur Doellinger tombent dans de pareilles méprises, que doit-on attendre des autres? Les Protestants eux-mêmes et les plus érudits d'entre eux tels que : Eugène Haag, dans son *Histoire des dogmes chrétiens* (t. 1, p. 332—4,4436), et Gieseler, dans son *Histoire des dogmes* (trad. franç. p. 392) tombent eux aussi dans les mêmes erreurs en suivant la routine des vaticanistes.

M. le prince de Broglie, dans son ouvrage *L'Église et l'Empire romain au IV siècle,* raconte ce qui suit : «La société des fidèles avait allongé le symbole de Nicée en ce qui regarde le Saint-Esprit, et le concile de Constantinople ne crut mieux faire que de valider par son autorité ce produit spontané de la piété des peuples. Les modifications usitées furent officiellement introduites

dans la formule de Nicée, et la complétèrent ainsi sans l'altérer.» Et quelles étaient ces modifications? Les voici telles qu'elles nous sont données par l'auteur: «après les mots: je crois aussi au Saint-Esprit, on ajouta: qui est aussi seigneur et source de vie, qui procède du Père *et du Fils.*» (Vol. I, ch. IV, p. 450). On le voit, la *Mystification* gotho-vandale s'y prélasse triomphalement. Au reste, de Maistre, «*le dernier des Pères de l'Église latine,*» n'en avait-il pas donné l'exemple à M. de Broglie? Dans son livre du Pape, parlant en général des églises d'Occident qui ont rejeté le joug du pape et de celles d'Orient qui ne l'ont jamais subi, de Maistre nous dit avec sa forfanterie ordinaire: «Aucune d'elles ne peut maintenir dans son intégrité le symbole qu'elle possédait au moment de la scission.» N'est-ce pas dire assez clairement que les églises d'Orient qui n'ont pas maintenu le symbole dans leur intégrité en ont retranché le *Filioque*, seul point où ce symbole diffère de celui de l'Église latine?

Mais ce qu'il y a de plus étonnant dans cette question c'est de voir, de nos jours, le zèle dévorant de la double procession gagner même les gens qui se plaçant en dehors du christianisme dogmatique auraient pu et dû parler avec impartialité, au lieu de se laisser mener par des gens patentés pour défigurer l'histoire ecclésiastique. Je n'en citerai qu'un exemple.

Dans un ouvrage publié en 1853, par M. César Jannin

et intitulé *Histoire de la rivalité et du protectorat des églises chrétiennes en Orient*, nous lisons ce qui suit : «L'an 381 un second concile œcuménique s'assemble à Constantinople, il ajoute au symbole de Nicée tout ce qu'on y trouve aujourd'hui sur la divinité du Saint-Esprit et proclame qu'il procède du Père *comme du Fils.*» (p. 59).... «Le second concile œcuménique tenu à Constantinople, en 381, ayant, comme nous avons vu plus haut, retouché le symbole de Nicée, y avait ajouté ces mots : je crois au Saint-Esprit qui est aussi seigneur et qui donne la vie, qui procède du Père *et du Fils.* Cette addition, ne l'oublions pas, a été acceptée sans opposition pendant plusieurs siècles et par les deux conciles œcuméniques subséquents, ceux d'Éphèse et de Chalcédoine, avant de faire l'objet d'une controverse et d'un schisme. Toutefois après plusieurs siècles de silence ou d'indécision, l'Église Grecque finit par rejeter l'addition du *Filioque* ; de là, la séparation». (pag. 61). Pauvre M. Jannin, vous n'êtes point du nombre des *mystificateurs*, je le veux bien, mais avouez que vous voilà bien *mystifié*, et que malheureusement vos écrits en *mystifieront* bien d'autres !

Honneur, du moins à M. Henri Martin qui avoue les faits tels qu'ils sont ! Il est même fier de sa doctrine ; mais il en délivre à son pays *le brevet d'invention.* «On a, dit-il, des dernières années de Charlemagne des capitulaires assez étendus; le synode d'automne, assemblé à Aix en 809, avait traité sous sa présidence une question d'une

immense portée : c'était une face nouvelle du dogme de la Trinité : la co-éternité et la consubstantialité des trois personnes divines avaient été proclamées depuis longtemps par les conciles œcuméniques ; un moine de Jérusalem souleva la question de savoir si le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père. L'Église d'Occident s'inquiéta fort d'une solution qu'indique la position des trois termes de la Trinité, et que donne bien plus nettement le sens intime de ce grand mystère : Smaragdus abbé de Saint-Mihiel, un des auteurs de la restauration des lettres en Gaule, établit l'affirmative, non par la métaphysique, mais par l'Écriture et les Pères, et le concile d'Aix-la-Chapelle ajouta, dans le symbole de Nicée, les mots *Filioque* au *qui ex Patre procedit*. L'empereur envoya à Rome son cousin Adalhard, abbé de Corbie, et l'évêque de Worms pour communiquer au pape cette grave innovation, qui avait un précédent. L'addition du *Filioque* avait été décrétée jadis en Espagne par le troisième concile de Tolède, et s'y était maintenue. Le pape, sans nier l'orthodoxie de l'opinion des prélats gallo-franks, s'efforça de leur faire retirer le *Filioque* du Symbole, et déclara toute innovation illégitime. On ne l'écouta pas plus qu'on n'avait écouté son prédécesseur dans l'affaire du culte des images, et le *Filioque* resta dans le Symbole, où on le chante encore de nos jours. Rome finit par suivre la Gaule. La Gaule franke, succédant dignement à cette Gaule romaine qui avait tant

fait pour le christianisme, eut ainsi la gloire de compléter, malgré Rome, le dogme souverain de la théologie et ce qu'on peut nommer la métaphysique divine.

Les circonstances de ce grand fait religieux montrent à quel point l'autorité du pape était encore bornée en matière dogmatique. Les conciles gallo-franks, convoqués sans lui, décidaient malgré lui.»

Vous pouvez être fier de n'importe quelle doctrine, cela ne nous regarde pas; il nous suffit que vous en avouïez la paternité et que vous cessiez enfin de *mystifier* le monde.



# APPENDICES

## APPENDICE A

### **Raisonnements théologiques sur la procession du Saint-Esprit.**

Nous nous sommes bornés dans cet ouvrage, à considérer la question de la procession du Saint-Esprit, sous son côté purement historique ; nous allons donner ici un aperçu des raisonnements théologiques sur cette question. Mais, rappelons-nous avant tout, les paroles profondes d'un grand théologien d'Occident.

Pierre d'Ailly, surnommé l'aigle de France et le marteau des hérétiques, écrivait vers le milieu du XIV siècle : « Le Saint-Esprit procède naturellement du Père et du Fils. Il y a certaines gens qui tâchent de prouver cette croyance par des raisonnements ; mais je dis qu'il n'est pas permis de le prouver au moyen d'argumentations, car tout ce qu'on pourrait proposer, peut être facilement réfuté.» Après cette considération préalable dont la portée est immense, exposons impartialement les arguments qu'ont coutume de présenter les partisans de l'une et de l'autre opinion. Nous empruntons les lignes qui suivent à l'excellente *Dogmatique* de Macaire, évêque de Vinnitza.

I. — *Quels raisonnements présentent d'ordinaire les orthodoxes en faveur de la doctrine que l'Esprit-Saint*

procède uniquement du Père et ne procède pas en même temps du Fils?

Voici les principaux :

1⁰ C'est une vérité incontestable, admise par tous les Chrétiens, soit de l'Église d'Orient, soit de l'Église d'Occident, que, dans la sainte Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont un par essence, mais distincts comme personnes, et par conséquent ont des attributs de deux sortes : des attributs essentiels, inséparables et communs à Eux tous, et des attributs personnels, distincts, appartenant exclusivement à chacun d'Eux séparément. Voici maintenant la question : A quoi faut-il rapporter dans le Père la procession du Saint-Esprit (de même que la génération du Fils) ? Est-ce à l'essence du Père ou à sa personnalité ? Si c'est à l'essence, on doit nécessairement admettre que le Saint-Esprit procède, non-seulement du Père et du Fils, mais encore de Lui-même (absurdité que repoussent même les Chrétiens d'Occident), car l'essence, chez toutes les personnes de la Divinité, est une et indivisible. Et si c'est à la personnalité, on est bien forcé de reconnaître que l'Esprit-Saint procède uniquement du Père ; car le Père, en tant que personne, est tout à fait distinct du Fils et du Saint-Esprit, et ce qui appartient à l'un d'Eux ne peut point appartenir à un autre.

2⁰ C'est une vérité incontestable, également admise, depuis l'antiquité, par tous les Chrétiens, que, dans la sainte Trinité, à côté de la trinité des personnes il n'existe qu'un seul principe, μοναρχία. Nous aussi nous maintenons en tout point cette vérité, et nous professons l'unité de principe dans la Divinité, lorsque nous disons que c'est d'un seul et même Père qu'est engendré le Fils et que procède le Saint-Esprit. Mais les Chrétiens d'Occident ne le maintiennent pas ; ils admettent deux principes au milieu d'un seul, quand ils disent que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ; car le Père et le Fils ne sont qu'un par essence, mais, en tant que personnes, Ils sont deux, et n'ont entre Eux que leur unité d'essence, qui puisse constituer un principe unique pour le Saint-Esprit. Or, admettre que la procession du Saint-Esprit se rapporte à l'essence du Père et du Fils, qui, comme nous l'avons fait voir, est commune même au Saint-Esprit, ce serait admettre une absurdité.

3⁰ Toute l'Église chrétienne, en Occident, comme en Orient, a

toujours enseigné et enseigne encore que, dans la sainte Trinité de même qu'il ne faut pas diviser l'essence, il ne faut pas non plus confondre les hypostases, quoi qu'en puissent dire les hérétiques, les Sabelliens. Mais les Docteurs de l'Occident confondent aujourd'hui les hypostases du Père et du Fils (et tombent, en conséquence dans le sabellianisme), du moins en tant qu'ils admettent entre le Père et le Fils, outre l'unité d'essence, une espèce d'union particulière en vertu de laquelle ces deux personnes, par une action une et indivisible, comme ils disent, font procéder le Saint-Esprit, et sont pour Lui, non point deux principes ou deux auteurs, mais un seul principe et un seul auteur.

4⁰ Suivant la doctrine de l'Église universelle, toutes les trois personnes de la très-sainte Trinitè ne font l'unité que par leur essence commune; il s'ensuit que la même unité qu'a le Fils avec le Père, le Saint-Esprit l'a également. Mais les Docteurs de l'Occident admettent de nos jours que le Fils a avec le Père une plus grande unité que le Saint-Esprit, lorsqu'ils affirment que le Père et le Fils sont un aussi par rapport à cette action commune par laquelle Ils tirent d'Eux l'Esprit-Saint, qu'Ils sont un en tant que seul principe éternel et indivisible du Saint-Esprit.

5⁰ L'Église universelle ne reconnut jamais en Dieu que l'unité d'essence et la trinité de personnes. Mais les Docteurs d'Occident non-seulement reconnaissent aujourd'hui, dans la Divinité, l'unité et la trinité, mais en même temps ils y introduisent la duplicité. Ils reconnaissent l'unité, car ils enseignent que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont qu'un par essence; ils reconnaissent la trinité, car ils enseignent que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont trois personnes; ils introduisent la duplicité, car ils enseignent que le Père et le Fils forment un principe éternel et indivisible par rapport au Saint-Esprit, en tant que son principe, mais que le Saint-Esprit, par rapport à Eux, en forme un second, en tant que procédant de ce principe.

Toutes ces idées-là sont incontestables: cela saute aux yeux; elles sont basées sur la doctrine positive de l'Église universelle, et établies, sans le moindre effort, d'après les principes d'un sain raisonnement.

II. — Quelles considérations présentent d'ordinaire les théologiens de l'Occident à l'appui de leur idée que l'Esprit-Saint procède également du Fils?

De toutes celles qu'ont imaginées les scholastiques, on avance



jusqu'à ce jour, et, par conséquent, on reconnaît pour les meilleures comparativement, les quatre suivantes.

1° «Si le Saint-Esprit ne procédait pas du Fils comme du Père, Il ne serait pas non plus réellement distinct de Lui ; car les personnes de la très-sainte Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, dans lesquelles tout est un, ne se distinguent que par la corrélation qui existe entre l'une des personnes, comme auteur, et une autre personne, comme provenant de la première, de l'auteur, et réciproquement.» Mais ces deux idées sont purement arbitraires, et, loin d'être basées sur la doctrine positive de l'ancienne Église, elles lui sont diamétralement opposées. En effet, cette Église enseignait que, bien que le Fils et le Saint-Esprit soient du seul et même Père, ils diffèrent cependant entre eux, en ce que le Fils est engendré par le Père, et que le Saint-Esprit procède du Père. De plus elle distinguait en général les personnes divines, non point en établissant entre Elles une sorte de corrélation, mais en croyant le Père inengendré, le Fils engendré par le Père et le Saint-Esprit procédant du Père.

2° «Ce n'est qu'en admettant que le Saint-Esprit procède du Fils que nous pouvons nous représenter entre eux un rapport parfait. Il est vrai qu'indépendamment de cela ils sont dans un rapport connu d'unité, d'abord parce que tous deux Ils proviennent du Père seul, puis de diversité, parce qu'Ils en proviennent tous deux d'une manière différente. Mais ce n'est pas là un rapport immédiat de l'un avec l'autre, ni par conséquent un rapport de haute perfection, tel qu'il convient de se le représenter dans la sainte Trinité.» Voilà encore des idées purement arbitraires, qui ne sont nullement fondées, sur la doctrine positive de l'Église. En effet, sur quoi prétendre qu'il doive exister un rapport immédiat entre les personnes de la sainte Trinité, comme personnes distinctes, lorsque, selon la doctrine de la sainte Église, elles constituent par essence une sainte et indivisible unité, et que, par conséquent, elles sont bien mieux entre elles que dans un rapport immédiat ? Et, d'un autre côté, pourquoi ne pas nommer également parfaits les deux autres rapports indiqués entre le Fils et le Saint-Esprit, celui de l'unité de principe et celui de la diversité d'extraction de ce principe ?

3° «Si le Saint-Esprit, ajoute-t-on, ne procède pas du Fils, aussi bien que du Père, il en résulte que le Père se distingue doublement

du Fils, nommément par la génération du Fils et par la procession du Saint-Esprit. Mais il ne faut admettre qu'une seule distinction, une seule particularité dans chacune des personnes divines, leur perfection ne consistant pas moins dans le maximum de l'unité que dans le minimum de la diversité, et, par conséquent, exigeant qu'on n'attribue à chacune d'Elles qu'un seul caractère distinctif ou personnel.» Mais qui de nous est en droit de déterminer quel est le nombre précis des traits particuliers dont doit se former l'attribut personnel de chacune des personnes de la sainte Trinité, quand ce mystère est inaccessible à notre esprit, et que, suivant la doctrine positive de l'ancienne Église, l'attribut personnel du Père renferme en réalité, non-seulement deux, mais jusqu'à trois particularités distinctes : qu'Il est inengendré et ne procède de personne, qu'Il engendre le Fils et qu'Il fait procéder de soi le Saint-Esprit ? Et, d'un autre côté, qu'est-ce que cette idée que la plus haute perfection des personnes divines exige qu'elles n'aient toutes qu'un seul trait ou attribut distinctif, et que le Père cesserait d'être parfait si nous venions à offrir, dans son attribut personnel, deux ou trois traits particuliers?

4⁰ «Le Fils reçoit tout du Père, sauf la paternité, qui est seule incommunicable; par conséquent Il reçoit aussi la volonté divine fructifiante (fruchtbaren); et, par cette raison, au moyen de cette volonté divine, le Fils participe (ist fruchtbar) avec le Père, et comme le Père, à la procession du Saint-Esprit.» Mais d'où sait-on que chez le Père la paternité seule est incommunicable, et que la faculté de faire procéder le Saint-Esprit est communicable, lorsqu'au contraire les anciens Docteurs de l'Église attribuaient l'une et l'autre également à la seule personne du Père, et exprimaient que le Fils a tout reçu du Père, sauf la propriété d'être auteur d'une autre personne, c'est-à-dire et d'engendrer le Fils, et de faire procéder le Saint-Esprit? Et, d'ailleurs, où va-t-on prendre cette idée que, de concert avec le Père, le Fils fait procéder le Saint-Esprit par un acte de sa volonté?

---





# APPENDICE B

### Bessarion ennemi de l'omnipotence papale.

Après avoir stigmatisé, comme nous l'avons fait plus haut, la conduite du cardinal Bessarion, nous devons pourtant ajouter à sa louange, que même après avoir passé au camp de nos adversaires, il s'y montra toujours ennemi de la tyrannie de l'omnipotence papale, qu'il tâcha même d'abolir, en lui arrachant une charte. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans M. Vast son historien: « Bessarion rédigea de concert avec Carvajal et Jacques Ammanati et fit approuver des lois qui allaient forcer le pape à partager avec son concile l'exercice de sa toute-puissance ecclésiastique. Presque toutes ces lois étaient destinées à établir la charte constitutionelle de la curie romaine. Les cardinaux ne devaient, à l'avenir, jamais dépasser le nombre de vingt-quatre. Ils devaient être âgés de trente ans au moins, instruits dans le droit canon, le droit civil ou la théologie. Le pape promettait de ne pas choisir plus d'un cardinal de sa famille, et encore à condition qu'il remplirait les conditions ci-dessus indiquées, de prendre le suffrage des Pères pour le choix des cardinaux, non pas tout bas à l'oreille, mais tout haut, publiquement, chacun votant de sa place; de les consulter pour déférer les bénéfices les plus importans de la chrétienté; de n'accorder à aucun prince ni le droit de nomination, ni le droit de destitution des bénéficiaires. Pour disposer du patrimoine de l'Église, pour en diminuer les revenus, pour y faire la guerre, pour y mettre de nouveaux droits de douanes ou augmenter les anciens, il faudrait désormais l'assentiment des Pères. Le pape n'autoriserait à l'avenir aucun prince à lever des taxes sur le clergé; il ne pourrait élever aucun de ses parents à la dignité de chef de l'armée pontificale. Il n'indiquerait pas ses ordonnances comme émanant du consentement des cardinaux quand leur avis n'aurait pas été pris effectivement. Comme sanction à cette charte nouvelle, les cardinaux devaient se réunir deux fois l'an, au 1er mai et au 1er décembre, en dehors du pontife, et délibérer entre eux pour savoir si ces constitutions étaient observées. « Si elles ne l'étaient pas, et avec la charité

que des fils doivent à leur père, ils l'avertiraient qu'il transgresse ces constitutions, qu'il se parjure; et on le prierait de les conserver.

Telles sont ces réformes si curieuses et si peu connues. Elles étaient ultramontaines par rapport aux princes et aux fidèles. Le Saint-Siége continuait d'interdire aux princes toute immixtion dans la nomination aux bénéfices ou dans la juridiction ecclésiastique. On y sent une hostilité absolue contre les tendances du concile de Bâle et le système des pragmatiques. En cela, Bessarion était conséquent avec lui-même et se souvenait de son rôle à Florence et dans les conférences avec les hussites. Ces réformes étaient en même temps républicaines par rapport au pape. Les cardinaux se constituaient en une sorte de cour consultative, de seigneurie analogue à celle de Venise. Si elles avaient été appliquées, le pape n'aurait plus été qu'un souverain constitutionnel obligé de prendre en toute circonstance l'avis de la curie, une sorte de doge ecclésiastique, présidant aux réceptions et aux cérémonies, le premier en honneur mais non en pouvoir, et n'ayant, dans le conseil des Vingt-Quatre, qu'une autorité égale à celle du moindre cardinal. Entre Rome et Venise, il n'aurait plus existé d'autre différence que celle d'un gouvernement ecclésiastique et d'un gouvernement laïque. Si cette charte de réformes avait été appliquée, les conséquences en eussent été incalculables. Les mœurs mauvaises, le luxe exagéré de la cour de Rome auraient disparu. Plus de cardinaux-nés, plus de népotisme, plus de trafic des charges, plus de procès ni de saisies arbitraires. Quelle force eût acquis la papauté! comme elle eût été armée pour lutter contre la Réforme! Combien les Luther et les Calvin auraient eu plus de chances d'échouer! Combien la tâche du concile de Trente eût été simplifiée.»






ΠΑΝΕΠΙΣΤΗΜΙΟ ΚΡΗΤΗΣ

# TABLE



## PREMIÈRE PARTIE

### ORIGINE DE L'INSERTION DU FILIOQUE

---

## DEUXIÈME PARTIE

### EXAMEN DE LA PROCESSION DU SAINT-ESPRIT D'APRÈS LES TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE ET DE LA TRADITION

---





---

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE DES SOURCES ET AUTEURS CITÉS DANS CE VOLUME

---

Adam Zernicavius. De Processione Spiritus Sancti. Editio Regiomontana. 1776.

Edmund S. Ffoulkes. Christendom's Divisions. London: Longmans. 1867.

Hugo Laemmer. Scriptorum Græciæ orthodoxæ bibliotheca selecta. Friburgi: Herder. 1864.

J. P. Migne. Patrologiæ cursus completus. Lutetiæ Parisiorum. 1865.

Eugène Haag. Histoire des dogmes chétiens. Paris. Cherbuliez. 1862.

I. Βαλεττασ. Φωτίου Ἐπιστολαί. Ἐν Λονδίνῳ. Nutt. 1864.

Fleury. Histoire ecclésiastique. Paris. Montalant. 1743.



Janus. Le Pape et le Concile. (Traduct. franç.) Bruxelles. Lacroix. 1869.

H. Tantalidhs. Παπιστικῶν Ἐλέγχων. Ἐν Κωνσταντινουπόλει, τύποις I. Λαζαρίδου. ᾼΩΝ.

Jager. Histoire de Photius. Paris. Vaton. 1854.

De Potter. Histoire du Christianisme. Paris. A. Leclaire. 1837.

De Maistre. Du Pape. Lyon. Pélagaud. 1857.

Macaire. Dogmatique Orthodoxe. Paris. Cherbuliez. 1859.

Francis Monnier. Alcuin et Charlemagne. Paris. Plon. 1864.

Allatius. De perpetuo Consensu. Bononiæ. 1772.

Perrone. Prœlectiones theologicæ. Paris. Vivès 1869.

Henri Vast. Le cardinal Bessarion. Paris. Hachette. 1878.

De Broglie. L'Église et l'Empire romain au IV siècle. Paris. 1864.

César Jannin. Histoire de la rivalité et du proteclorat des églises chrétiennes en Orient. Paris. 1860.

Henri Martin. Histoire de France. Paris. Furne. 1865.

Euseb. Renaudotius. Liturgiarum orientalium collectio. Francofurti ad Moenum. Baer. 1847.






ATHÈNES

IMPRIMERIE ANDRÉ COROMILAS

AOUT 1883 B',—476